THIES 2016

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

ANSD
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Thiès

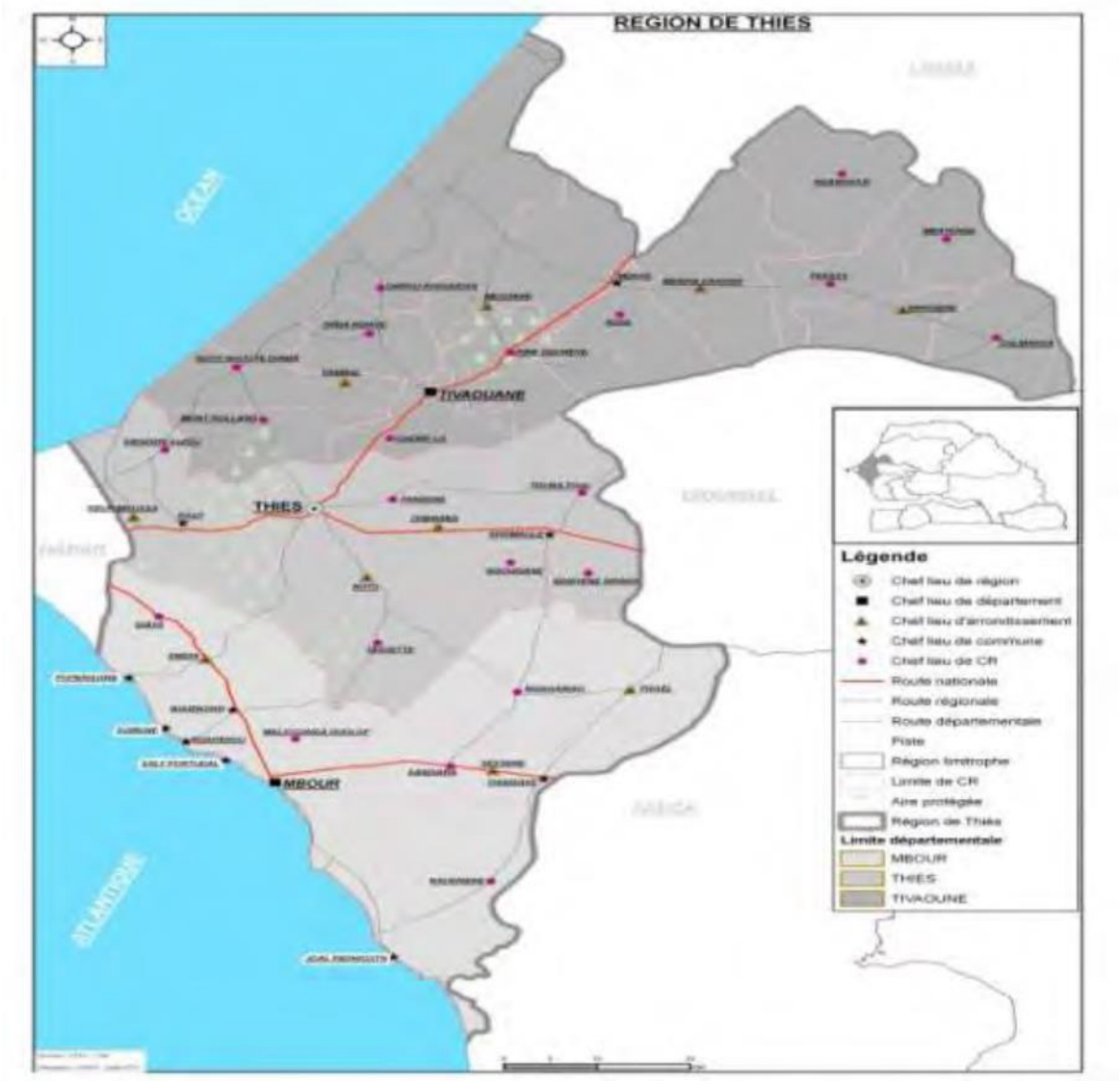

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2016

Décembre 2019

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint	Alé Nar DIOP
Conseiller à l'Action régionale	Mamadou DIENG
Conseiller à l'Action régionale, chargé de mission	Saliou MBENGUE

COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Oumy LAYE
Adjoint du Chef du Service Régional	Issa DIOP
Assistant, chargé d'études	Oumar DIALLO
Technicien supérieur Junior	Papa Mouhamed BADIANE

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

SECKENE SENE	DIRECTION GENERALE
AMADOU FALL DIOUF	CPCCI
SERGE MANEL	DSDS
IDRISSA DIAGNE	ENSAE
MAMADOU BALDE	ENSAE
OMAR SENE	ENSAE
AWA CISSOKHO FAYE	DSDS
MM. RAMLATOU DIALLO	DSECN
MANDY DANSOKHO	ENSAE
MAMADOU DIENG	CAR
NDEYE BINTA DIEME COLY	DSDS
MAMADOU AMOUZOU	OPCV
ADJIBOU OPPAH BARRY	OPCV
BINTOU DIACK LY	DSECN
MAMADOU BAH	DMIS
EL HADJI MALICK GUEYE	DMIS
ABDOULAYE TALL	OPCV
MOMATH CISSE	CGP
MAHMOUTH DIOUF	DSDS
MORY DIOUSS	DSDS
ATOUMANE FALL	DSDS
ALAIN FRANCOIS DIATTA	DMIS

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann-Bel Air _Cerf Volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de THIES
Cité Malick SY, près de la mosquée, Thiès
Email: srsdthies@gmail.com BP : 173-A - TEL 33 952 00 40

Table des matières

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 12

I.1. RELIEF ET TYPES DE SOL 12
I.2 LA VEGETATION ET LA FAUNE 13
I.3. DONNEES CLIMATOLOGIQUES 14
I.4. L'HYDROGRAPHIE 14
I.5. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 15
I.6. POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA REGION DE THIES 15
I.6.2 Pêche artisanale 16
I.6.3 Tourisme 16
I.6.4 Mines 16
I.6.5 Art et culture 17

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 18

II.1 ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION 18
II.1.1 Niveau et évolution de la population 18
II.1.2 Structure par âge et par sexe 19
II.1.2.1 Pyramide des âges 19
II.1.2.2 Rapport de masculinité par groupe d'âges 20
II.1.3 Répartition spatiale de la population et densité 21
II.1.3.1 Répartition spatiale 21
II.1.3.2 Densités de population 22

CHAPITRE III : EDUCATION 23

III.1 LA PETITE ENFANCE 23
III.1.1 Les infrastructures 23
III.1.2 Le Personnel 25
III.1.3 Les effectifs 26
III.2 L'ELEMENTAIRE 27
III.2.1 Les infrastructures 27
III.2.2 Le Personnel 28
III.2.3 Les effectifs 29
III.3 LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL 30
III.3.1 Les effectifs 30

CHAPITRE IV : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 32

IV.1 SANTE 32
IV.1.1 Les infrastructures 33
IV.1.2 Le personnel de santé 36
IV.1.3 Bilan des programmes de santé 37
IV.1.3.1 Santé de la reproduction 37
IV.2 HYGIENE PUBLIQUE 42
IV.2.1 Visite des lieux 42

CHAPITRE V: ASSISTANCE 47

V.1 PROGRAMMES DE PRISE EN CHARGE DES GROUPES VULNERABLES 47
V.2 PROGRAMMES D'APPUI-CONSEIL-ORIENTATION 48

CHAPITRE VI: JUSTICE 51

VI.1 LES ECROUES 52
VI.2 LES DETENUS 52
VI.3 LES SORTIES 55

CHAPITRE VII : EAU ET ASSAINISSEMENT 57

CHAPITRE VIII : AGRICULTURE 70

VII.1 LES PRINCIPALES CULTURES PRATIQUEES DANS LA REGION 70
VII.2 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES 71
VII.3 LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 72
VII.3.1 La mise en place des semences *73*
VII.3.2 La mise en place des engrais et autres fertilisants *74*
VII.3.3 La mise en place du matériel agricole *76*
VII.4 RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 77
VII.4.1 Les cultures vivrières *77*
VII.4.2 Les cultures industrielles *79*
VII.5 LES RESULTATS DES PROJETS, PROGRAMMES ET AGENCES 81
VII.5.1 Projet de Bassins de Rétention et de Valorisation de Forages (BARVAFOR) *81*
VII.5.2 Agence Nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA) *81*
VII.5.3 Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) *82*
VII.6 DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE 83
VII.6.1 Les atouts *83*
VII.6.2 Les contraintes *83*
VII.6.3 Perspectives *84*

CHAPITRE IX : ELEVAGE 85

LES PERSONNEL DE SERVICES TECHNIQUES ET LES INFRASTRUCTURES 86
Le personnel des services techniques *86*
I.1.1 Les infrastructures et équipements *87*
VIII.1 LES PRODUCTIONS 88
VIII.1.1 La production de viande et d'œufs *88*
VIII.1.2 La production contrôlée de lait *90*
VIII.1.3 La production de peaux et cuirs *90*

CHAPITRE X: PECHE 92

I.1. *LES SERVICES TECNIQUES, LES INFRASTRUCTURES ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS* 92
I.1.1 Les services techniques *92*
I.2. LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS, ET AUTRES INTERVENANTS 94
I.2.1 Les infrastructures *95*
IX.1 LA PECHE ARTISANALE 96
IX.1.1 Les sites et l'armement de pêche *96*
IX.1.2 La production *97*
IX.1.3 La ventilation de la production *98*
IX.1.4 La transformation des produits de la pêche artisanale *98*

CHAPITRE XI: RESSOURCES NATURELLES 101

X.1 LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 101
X.1.1 Les services techniques *101*
X.1.2 Les autres intervenants *103*
X.2 GESTION DU DOMAINE FORESTIER 103
X.2.1 Présentation du domaine forestier régional *103*
X.2.2 Lutte contre les feux de brousse *104*
X.2.2.1 La lutte préventive 104
X.2.2.2 Lutte active 106
X.3 REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS 108
X.3.1 Production de plants *108*
X.3.2 Plantations réalisées *110*
X.4 GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 111
X.4.1 Résultats des campagnes de chasse *111*
X.5 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 112
X.5.1 Atouts *112*
X.5.2 Contraintes *112*

CHAPITRE XII : ENVIRONNEMENT 113

XI.1 *GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES* 113
XI.2 *GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)* 114

CHAPITRE XIII : EMPLOI ET TRAVAIL 117

XII.1 L'ACTIVITE ECONOMIQUE 117
XII.2 LES CONTRATS DE TRAVAIL 118
XII.3 LES CONFLITS DE TRAVAIL 119

CHAPITRE XIV: TRANSPORT 121

XIV.1.1 Le parc automobile *121*
XIV.1.2 Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules *123*
XIV.1.3 Les permis de conduire *124*

CHAPITRE XV : MINES 126

XIV.1.1 Situation des carrières et des mines *126*
XIV.1.2 Production des mines et carrières *127*

CHAPITRE XVII : JEUNESSE ET SPORTS 129

XVI.1 JEUNESSE 129
XVI.1.1 Les infrastructures de jeunesse *129*
XVI.1.2 Les associations de jeunes *130*
XVI.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 132
XVI.3.1.1 Atouts 132
XVI.3.1.2 Contraintes 132

CHAPITRE XVIII : TOURISME ET CULTURE 134

XVII.1 TOURISME 134
XVII.2 CULTURE 136
XVII.2.1 Infrastructures culturelles *136*

CHAPITRE XIX: POSTE ET SFD 142

XVIII.1 POSTE ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT 142
XVIII.1.1 Couverture *142*
XVIII.2 SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) 146

ANNEXES 151

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 2.1: Evolution de la population de la région de Thiès entre 2013 et 2016 19
Tableau 2.2: Répartition de la population de la région de Thiès selon le département 21
Tableau 2.3: Répartition de la population de la région selon le milieu de résidence 21
Tableau 2.4: Densités de population de la région de Thiès selon le département en 2016 22
Tableau 3.1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par département 24
Tableau 4.1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département 33
Tableau 4.2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 34
Tableau 4.3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département 34
Tableau 4.4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 35
Tableau 4.5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par département en 2016 36
Tableau 4.6 : Répartition et évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 37
Tableau 4.7 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région 38
Tableau 4.8 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type 39
Tableau 4.9 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène et les objectifs fixés en années 2015 et2016 40
Tableau 5.11 : Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme 41
Tableau 5.1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Thiès selon le type de demande 48
Tableau 6.9 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et le département 52
Tableau 6.10 : Répartition des détenus selon le sexe et le département 53
Tableau 6.11 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe 54
Tableau 7.12 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative 55
Tableau 8.2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par département 61
Tableau 7.1: Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Thiès. 73
Tableau 7.2 : Situation de la distribution de semences de riz du PNAR 74
Tableau 7.3: Situation et évolution des quantités d'engrais et d'autres fertilisants distribuées dans la région de Thiès 75
Tableau 7.4: répartition du matériel agricole léger prévue et reçu selon le département 76
Tableau 7.5:Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région de Thiès 77
Tableau 7.6:Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par département 78
Tableau 7.7: Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par département 80
Tableau VII.2: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par département 88
Tableau 10.4: Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Thiès selon les espèces, par département 89
Tableau VII.5: Répartition et évolution de la production de viande de volaille et d'œufs selon l'espèce 90
Tableau VII.6: Evolution de la production de lait par département 90
Tableau VII.6: Production de peaux et cuirs 91
Tableau 11.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service 93
Tableau11.4 : L'armement piroguier par département 96

Tableau 10.1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service 102
Tableau 13.2 : Situation du nombre d'études d'impact environnemental réalisées 116
Tableau 15.3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par département 121
Tableau 15.4 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules 122
Tableau 15.5 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type 123
Tableau 15.6 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état 123
Tableau 15.8 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis 124
Tableau 17.1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par département ... 130
Tableau 17.2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par département en 2016 131
Tableau 17.3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2016 132
Tableau 19.1 : Evolution du nombre de réceptifs par département 135
Tableau 19.6 : Liste des sites historiques de la région, par département 137
Tableau 18.1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par département 142
Tableau 19.7 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région 152
Tableau 19.8 : Répertoire des activités culturelles de la région en 2016 154

LISTES DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1: Pyramide des âges de la population de la région de Thiès en 2016 19
Graphique 2.2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Thiès en 2016 ..20
Graphique 4.1 : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2016 43
Graphique 10.1: Répartition du personnel selon le diplôme 86

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	**Approvisionnement en Eau Potable**
ANCAR	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ANIDA	Agence Nationale d'insertion et de développement agricole
APIX	Agence Nationale Chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ARD	Agence Régionale de Développement
ARV	Antirétroviraux
AS	Agent Sanitaire
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASUFOR	Associations des Usagers de Forages
BAC	Baccalauréat
BARVAFOR	Projet de Bassins de Rétention et de Valorisation de Forages
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyens
BIT	Bureau International du Travail
BNDE	Banque Nationale de Développement Economique
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEAP	Certificat d'Aptitude Elémentaire Pédagogique
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CDEPS	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CHRT	Centre Hospitalier Régional de Thiès
CMU	Couverture Maladie Universelle

CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNEPS	Centre National d'Education Populaire et Sportive
CPN	Consultation Pré Natale
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CS	Centre de Santé
DASP	Direction d'Appui au Secteur Privé
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DS	District Sanitaire
DSDS	Direction des Statistiques Démographiques et Sociales
ECOWAP	Politique Régionale Agricole de la CEDEAO
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture
EPT	Ecole Polytechnique de Thiès
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
ESSTE	Ecole Supérieure des Sciences de la Terre et de l'Environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	Forêt Classée
FENAS	Fédération Nationale des Artisans du Sénégal
FNR	Fonds National de Retraite
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FPT	Formation Professionnel et Technique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIS	Groupement d'Incendie et de Secours
IB	Infirmier Breveté
IA	Inspection d'Académie
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat

IEC	Information Education Communication
IP	Indice de Parité
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
IRT	Inspection Régionale du Travail
ISEP	Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel
ISFAR	Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale
JED	Jeunesse Enfance en Difficulté
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MSPM	Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONAS	Office National de l'Assainissement
OSB	Opération de Sauvetage du Bétail
PADEN	Programme d'Aménagement et de Développement de Niayes
PAPA	Projet d'Appui à la Promotion des Aînés
PAPEL II	Projet d'Appui à l'Elevage phase II
PARFOB	Projet Autonome de Reboisement de la Forêt de Bandia
PAIP	Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires
PDDAA	Programme Détaillé de l'Agriculture Africaine
PEPAM	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PELT	Projet Eau à Long Terme
PGIES	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
PIB	Produit Intérieur Brut
PLD	Plan Local de Développement

PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNBSF	Programme National des Bourses de Sécurité Familiale
PNE	Plan National de Développement de l'Elevage
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PS	Poste de Santé
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN	Route Nationale
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SFD	Système Financier Décentralisé
SNIS	Service National de l'Information Sanitaire
SOCOCIM	Industries de Cimenteries au Sénégal
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRAT	Service Régional de l'Aménagement du Territoire
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
SSPT	Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TPM	Tuberculose Pulmonaire à Microscopie
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR SADR	Unité de Formation et de Recherche en Sciences Agronomiques et Développement Rural
UFR SES	Unité de Formation et de Recherche en Sciences Economiques et Sociales
UFR SET	Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Technologie
UFR SS	Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Santé
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USPA	Unité de suivi des programmes d'Alphabétisation
UT	Université de Thiès
VAR	Vaccin Anti-Rougeoleux
VAT	Vaccin Anti-Tétanique

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION

Située à 70 km de Dakar, la région de Thiès est l'une des 14 régions administratives du Sénégal. Elle se situe à l'ouest du pays, en couronne autour de la presqu'île du Cap-Vert. Elle s'étend sur une superficie de 6601 km2, soit 3,4% du territoire national et est limitée au Nord par la région de Louga, au Sud par la région de Fatick, à l'Est par les régions de Diourbel et Fatick et à l'Ouest par la région de Dakar et l'Océan Atlantique.

I.1. RELIEF ET TYPES DE SOL

La région de Thiès présente un relief relativement plat et peu élevé à certains endroits, constitués de plateaux, de dépressions et de collines. On y retrouve le plateau de Thiès qui culmine à 105 m d'altitude, le massif de Diass qui s'élève à 90 m d'altitude et la cuvette de Thiès qui s'étend sur une superficie de 65 km² et mesure 128 m d'altitude.

La région fait partie du bassin sédimentaire sénégalo-mauritanien avec plusieurs formations géologiques résultant des périodes du Secondaire, du Tertiaire et du Quaternaire. La carte pédologique du Sénégal à l'échelle 1/1000000 (ORSTOM (1965)), indique divers types de sols dans la région : sols minéraux bruts, sols peu évolués d'apport (sols peu hydromorphes sur collusions sablo-argileuses), sols ferrugineux tropicaux faiblement lessivés et vertisols lithomorphes à surface massive modaux sur marne par endroits.

La région peut être divisée en quatre (04) grands ensembles ou zones éco géographiques distinctes :

- la zone de la grande côte comprenant la zone du littoral nord et les Niayes : elle s'étend de Kayar à Lompoul (54 km) et a un prolongement dans les territoires adjacents des régions de Dakar, Louga et St-Louis avec une superficie totale de 510 km2. Cette zone est occupée essentiellement par des amas de sable dunaire ;
- la zone de la petite Côte : elle s'étend de Toubab-Dialao à la Pointe Sarène au sud-ouest de la région jusqu'au sud de Joal Fadiouth sur une superficie totale de 255 km2, et est constituée essentiellement de sable fin ;
- la zone du bassin arachidier : elle part de l'Est du département de Tivaoune, jusqu'au sud du département de Mbour en passant par le nord-est et le sud-est

du département de Thiès couvre une superficie de 4250 km2. Elle est caractérisée par des sols "dior" ;

- la zone des Massifs à cheval entre les régions de Thiès et Dakar : elle se situe à l'ouest du département de Thiès sur une superficie de 1586 km2. Elle se caractérise par des sols à cuirasse ferrugineuse, pauvres en matière organique.

I.2 LA VEGETATION ET LA FAUNE

La végétation est constituée d'une savane arbustive dégradée parsemée de peuplements mono-spécifiques d'Acacia seyal, d'Acacia ataxacantha, de Combretum micrantum (kinkeliba), de Bocia senegalensis (ndiandam en ouolof), d'Acacia nilotica varité adansonii (nebneb en ouolof), de Celtis integrifolia, de Baobabs, d'un parc à Faidherbia albida (Kadd) dans la zone écogéographique du bassin arachidier et de Borassus eathiopum (rôniers) dans les terroirs villageois de Fandène.

Il s'y ajoute la contribution significative des plantations artificielles mono-spécifiques dans le couvert végétal de la région, notamment dans les périmètres de restauration du littoral nord communément appelé bande de filao et dans les villes de Thiès, Tivaouane et Mbour avec le Caïlcédrat, les plantations du PARFOB dans la forêt classée de Bandia (Eucalyptus et Prosopis juliflora). La région compte également 13 forêts classées pour une superficie totale de 94 473,565 ha, soit un taux de classement de 14,3%.

La faune, quant à elle, peut être subdivisée en deux classes :

- la faune à poils constituée de primates, de canidés sauvages avec la présence remarquée du chacal (Canis mesomelas) et des rongeurs entre autres. Cependant, la destruction de l'habitat naturel a entrainé une régression de la faune, notamment du gibier à poils dont les rares rescapés demeurent les primates tels que le singe rouge (Erythrocebus patas). La grande faune n'est plus observée dans l'habitat naturel sauf dans la réserve animalière de Bandia reconstituée à but lucratif dans le cadre du tourisme de vision.

- la faune aviaire représentée par des oiseaux migrateurs paléarctiques aux abords des points d'eau. Les mesures de protection intégrale dont bénéficient les réserves naturelles de la région (réserve de Popenguine, réserve de la Somone, entre autres), ont favorisé la présence très remarquée du gibier à plumes qui profite des

grands arbres de Khaya senegalensis dans la ville pour constituer un dortoir naturel favorable à leur sédentarisation.

I.3. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

La région bénéficie d'un climat doux et favorable influencé par des courants marins provenant de ses deux façades maritimes : une façade Nord, longue de 120 km environ, de Cayar à Diogo et une façade Sud, appelée Petite Côte longue de 75 km (de Ndayane à Joal). La région se situe également dans une zone de transition soumise à l'influence des alizés maritimes et de l'harmattan. Elle présente un climat de type soudano sahélien (Sud, Sud-est) et plus sahélien au Nord et Nord-est. La zone Ouest, quant à elle, présente un climat sub-canarien. Les précipitations moyennes annuelles y sont de l'ordre de 400 à 600 mm d'eau par an.

La température moyenne avoisine les 26°C. Les températures varient entre 20,3°C et 35 °C. Les températures les plus basses sont enregistrées durant les mois de janvier et février alors que les températures les plus fortes sont notées durant les mois de mars à octobre (35°C). La durée moyenne de l'insolation est de 8 à 9 heures par jour. De plus, la proximité de l'Océan procure à la région une humidité relative moyenne de 62%.

I.4. L'HYDROGRAPHIE

Les eaux souterraines de la région sont constituées par quatre nappes :

- la nappe du littoral nord alimentée par les eaux de pluies. Elle se situe de 1 à 10 m de profondeur dans les dépressions et entre 10 et 35 m dans certains endroits.
- la nappe du continental terminal qui est alimentée par les eaux de pluie et les nappes contiguës. L'eau est de bonne qualité mais on y enregistre parfois une salinité supérieure à 0,3 g/litre et des charges en fer ou en fluor sont notées dans la zone de Fissel et Ndiaganiao.
- la nappe du Paléocène exploitée pour les besoins d'alimentation en eau de boisson des populations. La forte exploitation durant les dernières décennies a entrainé une baisse de son niveau et a affecté la qualité de l'eau parfois trop salée dans certaines zones.
- le maestrichtien, comme partout ailleurs dans le pays, constitue la réserve d'eau la plus importante. Elle est captée entre 200 et 500 m.

Les eaux de surface sont constituées des vallées fossiles et des mares temporaires dont la plupart sont alimentées par les eaux de pluie. Il s'agit de la Somone qui servait de réceptacle des eaux de ruissellement du plateau de Thiès, du Diobasse qui draine les eaux de pluies du plateau nord-ouest de Thiès vers le lit de la Somone.

I.5. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Avec la mise en exécution de l'acte III de la décentralisation, dont l'objectif général est d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable, un nouveau code général des collectivités locales qui abroge et remplace les lois n°96-06, n°96-07 et 96-09 a été adopté. On assiste dorénavant à une communalisation intégrale, à une départementalisation et à l'érection des régions territoires. Thiès comporte trois (03) départements administrés par des conseils départementaux : Mbour, Thiès et Tivaouane. Le département de Thiès compte 15 communes, Mbour en compte 16 et le département de Tivaouane 18.

I.6. POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA REGION DE THIES

Après la région de Dakar, Thiès se positionne comme la région du Sénégal ayant le potentiel économique le plus important. Elle tient cette position économique favorable du dynamisme des secteurs de l'agriculture, de la pêche, du tourisme, de l'artisanat et des mines.

I.6.1 Agriculture

La région peut être subdivisée en trois zones agricoles spécifiques que sont :

- la zone côtière des Niayes à vocation maraîchère et fruitière ;
- la zone centre à vocation arachidière, arboricole et aussi de manioc ;
- la zone sud à vocation maraîchère et vivrière.

La région dispose d'atouts non négligeables dans le domaine fruitier liés à l'existence:

- de conditions pédologiques et climatiques favorables à l'arboriculture ;
- de projets forestiers et de pépinières de production de plants ;
- d'un centre de formation et de recyclage dans le domaine forestier.

La région constitue un important pourvoyeur, à l'échelle nationale, des légumes provenant de la zone des Niayes (Cayar, Notto, M'boro), des tubercules de Taïba

N'Diaye, N'Domaure, Kerr N'Diomba et de mangues, melons et d'oranges de Pout, Tivaouane.

I.6.2 Pêche artisanale

La région de Thiès occupe la première place en matière de pêche artisanale. Ces performances découlent d'une activité de pêche quasi-permanente en raison des atouts dont elle dispose :

- 200 km de côtes, comprenant deux (2) façades maritimes : une façade Nord, longue de 120 km environ, de Cayar à Diogo et une façade Sud, communément appelée Petite Côte longue de 75 km (de Ndayane à Joal),
- la largeur de son plateau continental lui conférant une surabondance et une diversité des espèces pélagiques côtières,
- des conditions hydrologiques favorables avec l'upwelling, phénomène de remontée des eaux profondes riches en éléments nutritifs pour les poissons.

I.6.3 Tourisme

La région dispose d'un potentiel touristique important avec la présence de beaucoup d'hôtels et surtout de la station balnéaire de Saly pouvant accueillir un nombre important de touristes. La Petite Côte (M'Bour, Toubab Dialaw et Saly) est la zone touristique la plus fréquentée au Sénégal.

Le tourisme religieux occupe également une place très importante dans la région avec l'organisation des Maouloud et Gamous grâce à l'implantation de la confrérie Tidiane autour de Tivaouane, Thiénaba et Pire mais aussi avec le pèlerinage de Popenguine et de Ndiassane.

I.6.4 Mines

Le sous-sol de la région offre une grande diversité de substances minérales comprenant des minéraux industriels (phosphates, calcaires industriels, barytine, etc.), des minéraux lourds (zircon, titane), des pierres ornementales et des matériaux de construction (basalte, calcaire, sable). A Pallo comme à Taïba, le phosphate s'est formé durant le Tertiaire, les roches-mères étant du phosphate de chaux et une argile riche en alumina. Les carrières se localisent surtout dans les réserves de Allou Kagne, Diogo et à Taïba.

Il existe aussi d'importantes réserves de phosphates alumino-calciques à Lam Lam (environ 80 millions de tonnes), valorisables par calcination dans les filières engrais et alimentation animale.

I.6.5 Art et culture

L'artisanat est caractérisé par le dynamisme et la créativité des artisans locaux, notamment dans la zone de Mékhé qui bénéficie de la proximité d'un important marché touristique et d'une promotion de plus en plus grande de l'utilisation de produits locaux. L'acquisition d'une certaine technicité et, surtout, le développement de la créativité locale sont des atouts réels de l'artisanat régional. La région est renommée pour la qualité de ses produits artisanaux (la chaussure, la ceinture, le panier de Meckhé ; la poterie de Pire ou Celko ; la sculpture ou le tableau d'art plastique du centre artisanal de Thiès ou de la Manufacture des Arts ; les colliers ou parures en or de la bijouterie sont des exemples qui intéressent le monde des collectionneurs). En outre, Thiès est connu comme la cité des œuvres théâtrales et artistiques du Sénégal.

Le centre artisanal de Thiès regorge d'artisans de divers métiers. Une quinzaine de corps de métiers peuvent être recensés dans la région : Maroquinerie; Art de la peinture; Sculpture; Vannerie; Bijouterie; Cordonnerie; Couture; Menuiserie métallique; Tissage; Menuiserie ébénisterie; Sculpture sur calebasse; Tôlerie; Mécanique auto; Coiffure; Electricité bâtiment. Le secteur bénéficie également de l'encadrement de la chambre d'Agriculture, d'industrie et du commerce de Thiès.

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal a élaboré et adopté en avril 1988, suite à de larges consultations, une déclaration de politique de population qui traduit entre autres objectifs sa volonté d'assurer une meilleure maîtrise des phénomènes et problèmes démographiques dans une approche intégrée du développement. La politique de population fixe sept objectifs à réaliser dans le cadre de Programmes d'Actions et d'Investissements Prioritaires (PAIP). Les objectifs généraux de cette déclaration ont porté, entre autres, sur l'amélioration de la qualité de la vie et l'instauration d'un bien-être pour toutes les catégories de la population, la réduction de la morbidité et de la mortalité, en particulier celle des mères et des enfants par la mise en œuvre de programmes de santé maternelle et infantile incluant la planification familiale, la réduction du taux de fécondité et le rythme de croissance démographique par l'adoption de mesures appropriées. Avec les données démographiques fournies par les projections effectuées à partir des données collectées lors du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) réalisé en 2013, l'Etat du Sénégal est à même de juger du niveau d'atteinte des objectifs de la politique nationale de la population et de pouvoir au besoin formuler de nouvelles politiques.

Dans ce chapitre, il s'agira de présenter les caractéristiques sociodémographiques de la population de la région de Thiès pour l'année 2016.

II.1 ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1 Niveau et évolution de la population

La région de Thiès connaît une croissance démographique importante depuis quelques années. Les données issues des projections démographiques[1] estiment la population résidente de la région de Thiès à 1.941.549 habitants en 2016 contre 1.889.318 habitants en 2015.

[1] Suite au Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE 2013)

Tableau 2.1: Evolution de la population de la région de Thiès entre 2013 et 2016

Désignation \ Année	2013	2014	2015	2016
Population résidente	1.788.864	1.838.366	1.889.318	1941549
Taux d'accroissement en %	2,5%	2,8%	2,8%	2,8%

Source : projections ANSD. RGPHAE 2013

II.1.2 Structure par âge et par sexe

II.1.2.1 Pyramide des âges

La pyramide des âges est caractérisée par une base large et un sommet qui se rétrécit, ce qui révèle une population régionale jeune. En effet, un peu plus de la moitié de la population (51,5%) est âgée de moins de 20 ans, dont 14,9% sont dans la tranche d'âge allant de zéro (0) à quatre (4 ans) et 13,3% dans la tranche d'âge 5 à 9 ans. Ceci est la conséquence d'une forte fécondité et d'un faible taux de mortalité infantile.

Graphique 2.1: Pyramide des âges de la population de la région de Thiès en 2016

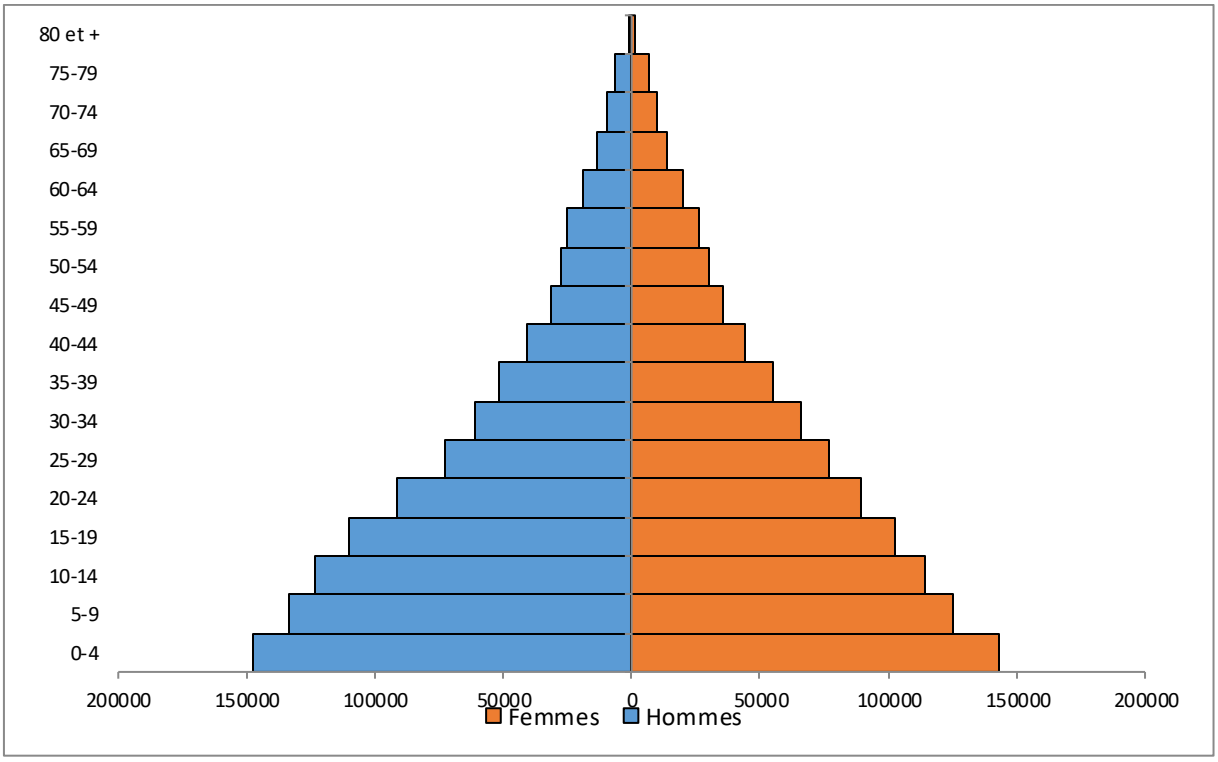

Source : projections ANSD. Projections

Cette jeunesse de la population de la région influe sur le rapport de dépendance démographique qui désigne le rapport du nombre d'individus supposés dépendre des autres pour leur vie quotidienne (moins de 15 ans et 65 ans et plus) au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans. En effet, les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 40,5% de la population de la région en 2016 et les plus de 65 ans représentent 4,2%. De ce fait, le ratio de dépendance démographique correspond à 81 personnes inactives pour 100 personnes potentiellement actives (15 à 64 ans).

II.1.2.2 Rapport de masculinité par groupe d'âges

Le rapport de masculinité permet de saisir le poids numérique des hommes par rapport à celui des femmes. Il donne une indication sur le niveau d'équilibre entre les effectifs des deux sexes. Dans la région de Thiès, le nombre d'hommes est un peu plus important que celui des femmes avec un rapport de masculinité qui est de 101 hommes pour 100 femmes. Ce rapport est plus important pour les individus âgés de moins de 23 ans. Par contre, au-delà de 24 ans, l'effectif des femmes dépasse celui des hommes (cf. graphique 2.2).

Graphique 2.2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Thiès en 2016

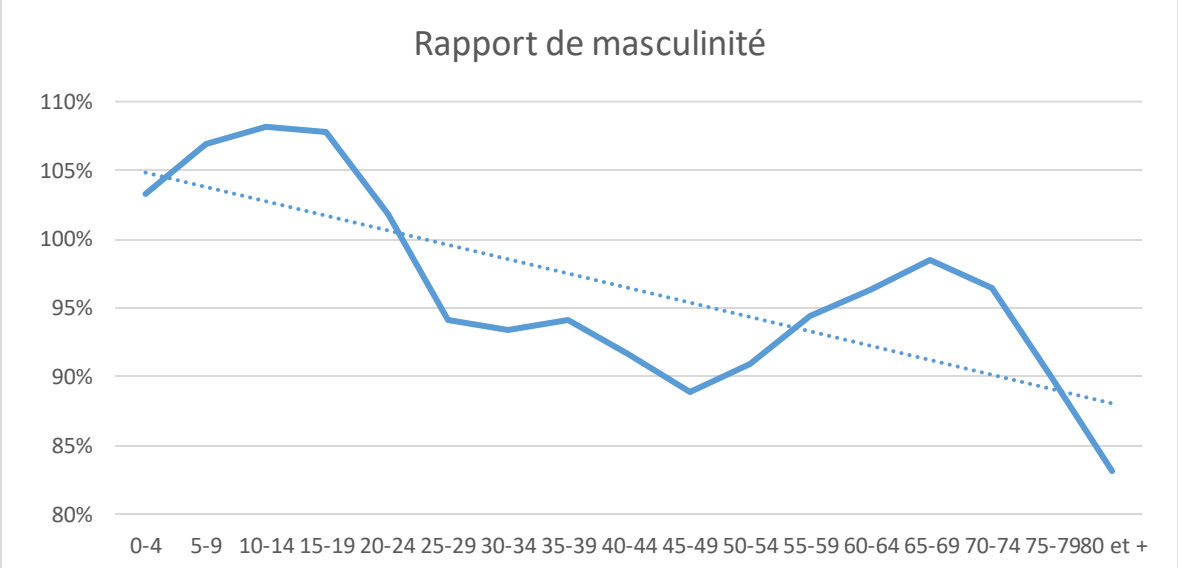

Source : ANSD. Projections de 2016

II.1.3 Répartition spatiale de la population et densité

II.1.3.1 Répartition spatiale

La population de la région de Thiès est inégalement répartie. Les départements de Thiès et de Mbour regroupent à eux seul 74,4% de la population tandis que le département de Tivaouane n'abrite que 25,3% de la population. Le département de Mbour (37,4%) concentre légèrement plus de population que le que celui de Thiès (37,3%).

Tableau 2.2: Répartition de la population de la région de Thiès selon le département

Départements	Année 2016		
	Homme	Femme	Ensemble
Département Mbour	367799	358170	725969
Département Thiès	359703	365111	724814
Département Tivaouane	245595	245171	490766
Région de Thiès	973049	968500	1941549

Source : ANSD, Projections de 2016

Cette inégale répartition de la population régionale en faveur des départements de Thiès et Mbour témoigne du caractère attractif de ces deux départements du fait de la concentration des services, des infrastructures, des industries et d'un tourisme très développé (particulièrement à Mbour).

Tableau 2.3: Répartition de la population de la région selon le milieu de résidence

Zones de résidence	Année 2016		
	Homme	Femme	Ensemble
Ensemble	973049	968500	1941549
Zone Urbaine	492363	490061	982424
Zone Rurale	480686	478439	959125

Source : ANSD, Projections de 2016

La répartition de la population selon le milieu de résidence indique un niveau de concentration en zone urbaine de 50,6% conférant ainsi à la région de Thiès le statut de deuxième région la plus urbanisée après celle de Dakar. Les départements de Thiès et de Mbour sont les plus urbanisés.

II.1.3.2 Densités de population

Avec une superficie de 6.601 km^2, Thiès est la troisième région la plus densément peuplée avec 294 hbts/km^2 après Dakar et Diourbel. Cependant, la densité diffère selon les départements. En 2016, Tivaouane qui est le département le plus vaste de la région (2 fois la superficie de Mbour) et le moins peuplé fait une densité de 157 habitants au km^2 tandis que les départements de Mbour et de Thiès concentrent plus de population au km^2 avec respectivement 452 et 387 habitants/km^2.

Tableau 2.4: Densités de population de la région de Thiès selon le département en 2016

Département	Superficie (km^2)	Population (hbts)	Densité (hbts/km^2)
Département de Mbour	1607	725969	452
Département de Thiès	1873	724814	387
Département de Tivaouane	3121	490766	157
Région de Thiès	6601	1941549	294

Source : ANSD, Projections de 2016

CONCLUSION :

La région de Thiès a connu une augmentation de sa population qui est passée de 1.331.916 habitants en 2002 à 1.941.549 habitants en 2016. Cette population est inégalement répartie sur l'étendue de la région avec les départements de Mbour et de Thiès, qui sont des pôles d'attraction (tourisme, pêche, transport et services) et qui concentrent près de 75% de la population de la région. Le département de Tivaouane qui fait un peu plus de la moitié du territoire de la région concentre le quart de la population. La population est majoritairement composée de jeunes et le rapport de dépendance démographique y est relativement élevé.

CHAPITRE III : EDUCATION

L'éducation est le socle du développement économique et social. L'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence des enseignements a été au cœur de la politique éducative de l'Etat du Sénégal à travers le Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Equité de l'Education de Base (PAQUEEB). A cet effet, 25,3% des dépenses gouvernementales en 2015 et 23,8% en 2016 ont été consacrées aux dépenses publiques en éducation et beaucoup d'infrastructures ont été construites ces dernières décennies pour répondre à la demande qui ne cesse d'augmenter d'année en année.
Ce chapitre abordera l'éducation dans la région de Thiès à travers une analyse des cycles préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire et de la situation dans l'enseignement supérieur.

III.1 LA PETITE ENFANCE

III.1.1 Les infrastructures

Dans la région de Thiès, le nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance s'élève en 2016 à 378 constitués de 86 établissements publics, 167 privés et 125 communautaires. Les garderies représentent un peu plus du tiers des établissements d'accueil (132). Les cases communautaires au nombre de 90, viennent en seconde position et s'ensuivent les écoles maternelles (76) et les cases des tout-petits (48). Les classes de type préscolaire à l'élémentaire (27) ne représentent que 7% des établissements d'accueil. La région affiche également une faible présence de garderies communautaires (5 structures).

Tableau 3.5 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par département

Type d'établissement	Statut	Mbour	Thiès	Tivaouane	Région de Thiès
Préscolaire à l'élémentaire	Public	0	11	3	14
	Privé	0	0	3	3
	Communautaire	10	0	0	10
	Total	10	11	6	27
Case communautaire	Public	1	0	0	1
	Privé	1	0	1	2
	Communautaire	78	9	0	87
	Total	80	9	1	90
Case des Tout Petits	Public	1	11	10	22
	Privé				
	Communautaire	19	7	0	26
	Total	20	18	10	48
Ecole maternelle	Public	36	9	2	47
	Privé	24	0	5	29
	Communautaire				
	Total	60	9	7	76
Garderie communautaire	Public				
	Privé	0	1	2	3
	Communautaire	0	1	1	2
	Total		2	3	5
Garderie	Public	0	0	2	2
	Privé	32	92	6	130
	Communautaire				
	Total	32	92	8	132
Total	Public	38	31	17	86
	Privé	57	93	17	167
	Communautaire	107	17	1	125
	Total	202	141	35	378

Source : Inspection d'académie de Thiès

L'analyse selon le département montre que plus de la moitié (53,4%) des établissements d'accueil de la petite enfance sont localisés à Mbour sous l'effet de la forte présence des écoles communautaires. Le département de Thiès regroupe 37,3% des établissements tandis que seuls 9,3% sont situés à Tivaouane. Le département de Thiès est cependant, mieux pourvu en établissements privés que les autres départements (49,0%).

III.1.2 Le Personnel

Le niveau de qualification du personnel est apprécié à partir des diplômes académiques et professionnels. Au Sénégal, le niveau académique exigé des enseignants du préscolaire est le BAC. La formation professionnelle des enseignants du préscolaire est sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP).

La répartition du personnel enseignant de la petite enfance selon le diplôme professionnel montre que sur les 1304 enseignants du préscolaire de la région, plus de la moitié (61,4%) n'ont pas de diplôme, 23,4% ont le CEAP et seulement 15,2% sont titulaires du CAP.

Les établissements publics emploient plus de personnel enseignant ayant le CAP (38,4%) et le CEAP (47,6%). Quant aux enseignants des établissements privés, 6,9% sont détenteurs du CAP et 10,1% du CEAP. Dans les établissements de type communautaire, 9,8% du personnel enseignant a le CAP et 28,2% le CEAP. Il faut également souligner que 83% du personnel enseignant des établissements privés et 62% du personnel enseignant des établissements communautaires, ne possèdent pas de diplôme.

Tableau 3.2 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par département

Circonscription administrative	Statut établissement	CAP	CEAP	Sans diplôme	Total
Département de Mbour	Public	58	67	20	145
	Privé	17	29	182	228
	Communautaire	22	68	162	252
	Total	97	164	364	625
Département de Thiès	Public	50	52	16	118
	Privé	27	33	346	406
	Communautaire	8	18	23	49
	Total	85	103	385	573
Département de Tivaoune	Public	13	31	8	52
	Privé	3	7	40	50
	Communautaire	0	0	4	4
	Total	16	38	52	106
Région de Thiès	Public	121	150	44	315
	Privé	47	69	568	684
	Communautaire	30	86	189	305
	Total	198	305	801	1304

Source : Inspection d'académie de Thiès

L'examen de la répartition du personnel enseignant par département montre que 47,9% du personnel enseigne dans le département de Mbour et 43,9% dans le département de Thiès. Dans le département de Tivaouane, seuls 106 enseignants (soit 8,1%) enseignent dans les 35 établissements préscolaires.

La répartition du personnel selon le diplôme montre que le département de Mbour compte dans le préscolaire 15,5% d'enseignants ayant le CAP, 26,2% le CEAP et 58,2% sans diplômes. Dans le département de Thiès, 14,8% des enseignants sont titulaires du CAP, 18,0% ont le CEAP et 67,2% ne sont pas diplômés. Le département de Tivaouane dénombre 15,1% d'enseignants titulaires du CEAP, 35,8% ayant le CEAP et 49,1% qui sont sans diplôme.

III.1.3 Les effectifs

L'effectif des élèves de la petite enfance s'élève à 28227 dont 14906 filles (soit 52,8% des apprenants). Le département de Mbour, en raison de la forte concentration des établissements du préscolaire par rapport aux autres départements compte plus de la moitié de l'effectif (56,5%). Les départements de Thiès et de Tivaouane enregistrent respectivement 36,2% et 7,3% de l'effectif de la région.

Tableau 3.3 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et le département

Type d'établissement	Sexe	Mbour	Thiès	Tivaouane	Région de Thiès
Petite section	Garçons	2791	1643	335	4769
	Filles	2948	1727	388	5063
	Ensemble	5739	3370	723	9832
Moyenne Section	Garçons	2405	1531	319	4255
	Filles	2692	1809	404	4905
	Ensemble	5097	3340	723	9160
Grande Section	Garçons	2435	1603	259	4297
	Filles	2672	1900	366	4938
	Ensemble	5107	3503	625	9235
Total	Garçons	7631	4777	913	13321
	Filles	8312	5436	1158	14906
	Ensemble	15943	10213	2071	28227

Source : Inspection d'académie de Thiès

La petite section représente 34,8% des effectifs de l'enseignement préscolaire, la moyenne section 32,5% et la grande section (32,7%). Il faut noter que l'effectif des filles au niveau de chaque section est supérieur à celui des garçons.

III.2 L'ELEMENTAIRE

L'enseignement élémentaire vise à accueillir les enfants de la tranche d'âge allant de 6 à 11 ans. La région de Thiès est caractérisée par un fort maillage d'établissements de l'enseignement primaire, dominé par l'enseignement dispensé dans les structures publiques.

III.2.1 Les infrastructures

Le nombre d'établissements dans l'élémentaire est passé de 1028 en 2015 à 1054 en 2016, soit 26 établissements supplémentaires construits dont 13 ont été ouverts dans le public et 13 autres dans le privé. Plus de huit (8) établissements sur dix (10) sont dans le public (86,4%). Le privé polarise seulement 13,6% des structures d'enseignement élémentaire de la région.

Tableau 3. ; Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le département et le statut

Circonscriptions administratives	Année 2014 /2015			Année 2015 / 2016			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Mbour	318	59	377	327	69	396	2,8%	16,9%	5,0%
Département de Thiès	279	53	332	280	56	336	0,4%	5,7%	1,2%
Département de Tivaouane	301	18	319	304	18	322	1,0%	0,0%	0,9%
Région de Thiès	898	130	1028	911	143	1054	1,4%	10,0%	2,5%

Source : Inspection d'académie de Thiès

L'analyse de la répartition des établissements dans les départements permet de relever que Mbour avec 396 établissements en 2016 est plus doté que Thiès et Tivaouane qui concentrent respectivement 31,8% et 30,5% des établissements élémentaires de la région. Sur les 26 établissements supplémentaires en 2016, 19 sont enregistrés dans le département de Mbour.

Tableau 3.4 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par département

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total général
		Simple	double flux	multigrade	
Département de Mbour	Public	488	0	18	506
	Privé	1669	611	84	2364
	Total	2157	611	102	2870
Département de Thiès	Public	353	0	38	391
	Privé	1803	248	187	2238
	Total	2156	248	225	2629
Département de Tivaoune	Public	110	0	0	110
	Privé	927	67	785	1779
	Total	1037	67	785	1889
Région de Thiès	Public	951	0	56	1007
	Privé	4399	926	1056	6381
	Total	5350	926	1112	7388

Source : Inspection d'académie de Thiès

Le département de Mbour compte 2870 classes dont 75,1% des classes sont type flux simple, 21,3% de type double flux et 5,6% de type classes multigrades. Le département de Thiès dénombre 2629 classes avec 82,0% des classes de type simple, 9,4 % de type double flux et 8,6% de type multigrade. Le département de Tivaouane enregistre 1889 classes dont 54,9% sont de type simple, 3,5% de type double flux et 41,6% de type multigrade.

III.2.2 Le Personnel

La plupart du personnel enseignant de l'élémentaire a soit le BAC (48,8%) soit le BFEM (43,3%) comme diplôme académique. Dans l'élémentaire, seuls 4,2% du personnel enseignant ont des diplômes de l'enseignement supérieur. Le personnel enseignant sans diplôme représente 2,7% et celui ayant seulement le CFEE 0,35%.

Tableau 3.5 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

Diplôme académique	Effectif	%
Maîtrise et +	42	0,50%
Licence	139	1,66%
DEUG	174	2,08%
BAC	4090	48,84%
BFEM	3624	43,28%
CFEE	29	0,35%
Autre	62	0,74%
Sans diplôme	214	2,56%
Total	8374	100,00%

Source : Inspection d'académie de Thiès

III.2.3 Les effectifs

L'effectif des élèves de l'élémentaire de la région de Thiès a varié de 4,66 point de pourcentage entre 2015 (292.855) et 2016 (306 488). La proportion de filles (51,2%) dépasse légèrement celle des garçons (48,8%) contrairement en 2015 ou l'on avait enregistré la situation inverse. Ceci est sans nul doute lié au fait que l'effectif des filles a augmenté de 7,6% alors celui des garçons n'a varié que de 1,7%. Suivant le statut, on observe que l'essentiel des élèves sont inscrits dans le public (87,2%). En effet, le public est accessible à toutes les couches de la population, même les plus défavorisées mais concentre également 86,4% des établissements d'enseignement élémentaire de la région.

Tableau 3.5 : Evolution des effectifs de l'élémentaire selon le sexe et le département

Circonscription administrative	Statut	Année 2014/2015			Année 2015/2016			Variation relative		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Département de Mbour	Public	51585	52776	104361	56214	53653	109867	9,0%	1,7%	5,3%
	Privé	8914	9336	18250	9887	9708	19595	10,9%	4,0%	7,4%
	Total	**60499**	**62112**	**122611**	**66101**	**63361**	**129462**	**9,3%**	2,0%	5,6%
Département de Thiès	Public	48669	47632	96301	**51487**	47996	99483	5,8%	0,8%	3,3%
	Privé	6599	6676	13275	**7364**	7160	14524	11,6%	7,2%	9,4%
	Total	**55268**	**54308**	**109576**	**58851**	**55156**	**114007**	**6,5%**	1,6%	4,0%
Département de Tivaouane	Public	27623	27921	55544	29586	28395	57981	7,1%	1,7%	4,4%
	Privé	2397	2727	5124	2346	2692	5038	-2,1%	-1,3%	-1,7%
	Total	**30020**	**30648**	**60668**	**31932**	**31087**	**63019**	**6,4%**	1,4%	3,9%
Région de Thiès	Public	127877	128329	256206	137287	130044	267331	7,4%	1,3%	4,3%
	Privé	17910	18739	36649	19597	19560	39157	9,4%	4,4%	6,8%
	Total	**145787**	**147068**	**292855**	**156884**	**149604**	**306488**	**7,6%**	**1,7%**	**4,7%**

Une analyse de la répartition des élèves selon la circonscription administrative met en évidence que Mbour concentre 42,2% de l'effectif régional avec 84,9% dans le public et 15,1% dans le privé. Le département de Thiès vient en seconde position avec 37,2% de l'effectif régional de l'élémentaire. Quant au département de Tivaouane, il n'absorbe que 20,6% de l'effectif dont 92% est inscrit dans le public. L'effectif des filles varie légèrement d'un département à l'autre contrairement à l'effectif des garçons qui a subi des variations moindres dans les 3 départements.

III.3 Le Moyen Secondaire Général

L'enseignement moyen est le cycle de prolongement de l'enseignement élémentaire avec une demande potentielle constituée de la population de la tranche d'âge allant de 12 à 15 ans. Il est dispensé dans les collèges d'enseignement moyen (CEM) dont le cycle dure quatre ans (de la Sixième à la Troisième). Quant à l'enseignement secondaire, c'est un prolongement de l'enseignement moyen avec un cycle qui dure trois ans (de la Seconde à la Terminale) et dont l'objectif est de renforcer le niveau des élèves afin de leur permettre de mener des études supérieures de qualité ou d'effectuer une formation professionnelle de cadre moyen. La demande potentielle pour le Secondaire se définit comme étant le nombre d'enfants âgées de 16 à 18 ans.

III.3.1 Les effectifs

L'effectif global des élèves de l'enseignement secondaire est estimé à 52074 apprenants dans la région de Thiès. Répartis suivant la série, plus des trois quarts (75,2%) des élèves de l'enseignement secondaire sont en séries littéraires. Les filles sont plus nombreuses dans les séries littéraires (53,0%) tandis que les garçons l'emportent dans les séries scientifiques (58,2%).

Tableau 3.6 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par département

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	Total
Département de Mbour										
Séries littéraires	**Seconde**	2186	1929	4115	756	625	1381	2942	2554	5496
	Première	1555	1518	3073	606	531	1137	2161	2049	4210
	Terminale	1557	1474	3031	996	848	1844	2553	2322	4875
Séries scientifiques	**Seconde**	900	1169	2069	70	76	146	970	1245	2215
	Première	345	529	874	52	77	129	397	606	1003
	Terminale	553	777	1330	149	187	336	702	964	1666
Département de Thiès										
Séries littéraires	**Seconde**	2513	2024	4537	919	879	1798	3432	2903	6335
	Première	1836	1502	3338	815	804	1619	2651	2306	4957
	Terminale	1885	1474	3359	1799	1558	3357	3684	3032	6716
Séries scientifiques	**Seconde**	754	921	1675	209	225	434	963	1146	2109
	Première	550	772	1322	118	154	272	668	926	1594
	Terminale	532	800	1332	289	425	714	821	1225	2046
Département de Tivaoune										
Séries littéraires	**Seconde**	1017	866	1883	227	229	456	1244	1095	2339
	Première	778	813	1591	231	250	481	1009	1063	2072

	Terminale	773	753	1526	302	327	629	1075	1080	2155
Séries scientifiques	**Seconde**	396	547	943	28	38	66	424	585	1009
	Première	205	360	565	12	13	25	217	373	590
	Terminale	181	376	557	51	79	130	232	455	687
Région de Thiès										
Séries littéraires	**Seconde**	5716	4819	10535	1902	1733	3635	7618	6552	14170
	Première	4169	3833	8002	1652	1585	3237	5821	5418	11239
	Terminale	4215	3701	7916	3097	2733	5830	7312	6434	13746
Séries scientifiques	**Seconde**	2050	2637	4687	307	339	646	2357	2976	5333
	Première	1100	1661	2761	182	244	426	1282	1905	3187
	Terminale	1266	1953	3219	489	691	1180	1755	2644	4399

Source : Inspection d'académie de Thiès

Toujours au secondaire, dans le public, 28,7% des élèves sont dans les séries scientifiques alors que dans le privé seulement 15,1% sont dans les séries scientifiques.

L'analyse suivant les départements fait ressortir qu'à Mbour il y a 19465 élèves (74,9% en séries littéraires), à Thiès 23757 élèves (75,8% en séries littéraires) et à Tivaoune 8852 (74,2% en séries littéraires).

Selon le niveau, les élèves de seconde sont au nombre de 7711 à Mbour, 8444 à Thiès et de 3348 à Tivaoune. Les élèves de première sont au nombre de 5213, 6551 et de 2662 respectivement dans les départements de Mbour, Thiès et de Tivaoune. Quand à aux élèves de terminale, ils sont au nombre de 6541, 8762 et de 2842 suivant le même ordre des départements.

CHAPITRE IV : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

Le Sénégal a institué dans la Constitution en son article 17 que « l'Etat et les collectivités publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille ». Cette importance accordée au secteur de la santé s'est également traduite par la ratification par les autorités sénégalaises des textes internationaux tels que la déclaration universelle des Droits de l'Homme, la charte de l'UA et la Convention des Droits de l'Enfant.

Les orientations de la politique de santé et d'appui social ont été déclinées à travers le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDS). La mise en œuvre de ce plan a permis d'enregistrer d'importants progrès dans différents domaines tels que la réduction de la mortalité maternelle, la réduction de la mortalité infanto juvénile et la maitrise de la fécondité ainsi que dans la lutte contre certaines endémies majeures, notamment le paludisme et le SIDA. L'amélioration de la santé et de la nutrition passera donc par la mise en œuvre adéquate du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) qui couvre la période 2009-2018. Ce plan s'inscrit dans la perspective d'accélération de l'exécution des différents programmes de prévention et d'offres de services de santé.

Dans ce chapitre, il sera abordé le secteur de la santé puis celui de l'hygiène publique.

IV.1 SANTE

Le système sanitaire peut être décliné en trois niveaux : l'échelon périphérique qui correspond au district sanitaire ; l'échelon régional qui correspond à la région médicale et l'échelon central. Le district sanitaire regroupe au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé. Il couvre une zone géographique pouvant épouser un département entier ou une partie d'un département. La région de Thiès compte actuellement 9 districts sanitaires. Les postes de santé sont implantés dans les communes, ou les villages relativement peuplés. La région médicale est la structure de coordination du niveau régional. Elle est dirigée par un médecin de santé publique et correspond à une région administrative.

IV.1.1 Les infrastructures

L'analyse de la carte sanitaire montre une légère extension de la couverture en termes d'infrastructures. En effet, le nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques a connu une augmentation de 0,4% en 2016 avec 541 infrastructures contre 531 en 2015.

La région de Thiès compte au total 5 hôpitaux constitués de 3 hôpitaux publics dont un dans chaque département et de 2 hôpitaux privés dans le département de Thiès. Par rapport à 2015 le nombre d'hôpitaux et de centres de santé n'a pas connu d'évolution.

Tableau 4.6 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département

Type de Structure de santé	Année	Département de Mbour	Département de Thiès	Département de Tivaouane	Région de THIES
Hôpital	Année 2015	01	03	01	05
	Année 2016	01	03	01	05
	Variation en %	0%	0%	0%	0%
Centre de santé	Année 2015	04	03	02	09
	Année 2016	04	03	02	09
	Variation en %	0%	0%	0%	0%
Poste de santé complet	Année 2015	49	58	41	148
	Année 2016	56	60	41	157
	Variation en %	14,28%	3,44%	0%	6,08%
Poste de santé sans maternité	Année 2015	0	01	0	01
	Année 2016	0	01	0	01
	Variation en %	nd	0%	nd	0%
Maternité isolée	Année 2015	0	0	01	01
	Année 2016	0	0	01	01
	Variation en %	nd	nd	0%	0%
Case de santé	Année 2015	162	111	96	369
	Année 2016	162	110	96	368
	Variation en %	0%	-0,9%	0%	-0,27%
Total	Année 2015	216	176	141	533
	Année 2016	223	177	141	541
	Variation en %	3,2%	0,6%	0,0%	1,5%

Sources : RMTH

Le nombre de postes de santé complets a connu une augmentation de 6,1% en 2016 consécutive à celles enregistrées dans les départements de Mbour et de Thiès respectivement de 7 et de 2 postes de santé complets supplémentaires.

Le poste de santé sans maternité enregistré, en 2016, dans la région se trouve dans le département de Thiès qui compte par ailleurs une case de santé de moins par rapport à 2015. Seul le département de Tivaouane dispose d'une maternité isolée.

La région dispose, en plus des établissements orientés dans la prise en charge des malades, de structures de soutien qui appuient l'action médicale. Il s'agit :

- de la brigade régionale d'Hygiène,
- du Service Régional de l'Action Sociale avec cinq (05) centres de Promotion et de Réinsertion sociale (CPRS)
- de la Pharmacie Régionale d'Approvisionnement,
- de l'UFR Santé de l'université de Thiès,
- du Centre Régional de Formation en Santé,
- des Ecoles privées de formation qui sont au nombre de neuf (09)
- de l'Institut de Pédiatrie Sociale et
- de la Section Hygiène de l'ENDSS à Khombole

Tableau 4.7 : Liste des EPSNH [2]rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
Service Régional de Transfusion Sanguine (SRTS)	Produits sanguins et dérivés
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Service de Lutte anti paludisme	Lutte contre le paludisme
Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé(BREIPS)	IEC, Sensibilisation
Service Régional de l'Action Sociale	Prise en charge des personnes vulnérables
Centre Régional de Formation en Santé	Formation continue en santé

Sources : RMTH

A côté du secteur public, le privé fournit également des prestations de santé. La région de Thiès compte deux (2) hôpitaux privés qui sont dans le département de Thiès. Le département de Mbour est doté de 7 cliniques en 2016 tandis que le département de Thiès en compte 4 et Tivaouane ne dispose que d'une clinique.

Concernant les officines de pharmacie, leur nombre est passé de 166 en 2015 à 176 en 2016. Cette augmentation est consécutive à la création de 10 nouvelles officines de pharmacie dans le département de Thiès.

Tableau 4.8 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Département de Mbour	Département de Thiès	Département de Tivaouane	Région de Thiès
Hôpital	**Année 2015**	0	2	0	2
	Année 2016	0	2	0	2
	Variation en %	nd	0	nd	0
Clinique	**Année 2015**	7	4	1	12
	Année 2016	7	4	1	12
	Variation en %	0	0	0	73
Poste de santé connu	**Année 2015**	47	27	6	80
	Année 2016	47	27	6	80

[2] EPSNH = Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

	Variation en %	0	0	0	0
Cabinet de spécialiste connu	**Année 2015**	4	3	1	8
	Année 2016	4	3	1	8
	Variation en %	0	0	0	0
Cabinet de généraliste connu	**Année 2015**	3	3	2	8
	Année 2016	4	3	2	9
	Variation en %	33,3%	0	0	0
Poste de santé d'entreprise	**Année 2015**	2	1	3	6
	Année 2016	2	1	3	6
	Variation en %	0	0	0	0
Total Structures sanitaires privées	**Année 2015**	63	40	13	116
	Année 2016	64	40	13	117
	Variation en %	1,6%	0	0	0,9%
Officine de Pharmacie	**Année 2015**	46	90	30	166
	Année 2016	46	100	30	176
	Variation en %	0	11,1%	0	6,0%

Sources : RMTH

S'agissant des indicateurs de couverture sanitaire des populations qui renseignent sur le degré d'atteinte des normes établies par l'organisation mondiale de la santé (OMS), leur niveau montre une insuffisance du nombre d'infrastructures pour les habitants de la région.

Tableau 4.9 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	Année 2015	Année 2016	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1PS/12 408	1PS/12 367	**1/10 000 hts**
Nombre d'habitants par centre de santé	1CS/209 560	1CS/215 727	**1/50 000 hts**
Nombre d'habitants par hôpital	1HP/377298	1HP/388 310	**1/150 000**
Nombre d'habitants par cabinet médical privé			
Nombre d'habitants par clinique privée			

Sources : RMTH

Par rapport à 2015, on note une amélioration du ratio nombre d'habitants par poste de santé dû entre autre à l'augmentation du nombre de postes de santé dans le secteur public. Par contre, une dégradation des indicateurs « nombre d'habitants par centre de santé » et « nombre d'habitants par hôpital » est notée en 2016. En effet, le nombre de centres de santé et d'hôpitaux, encore très insuffisant pour couvrir la demande en soins de santé de la région, est resté le même. Le nombre d'habitants pour ces infrastructures de santé est nettement supérieur aux normes de l'OMS.

En 2016, le nombre d'habitants par centre de santé est de 215727 et le nombre d'habitants par hôpital est de 388310, soit 4 fois plus élevé que les normes de l'OMS pour le nombre d'habitants par centre santé et 2 fois pour le nombre d'habitants par hôpital qui sont d'un centre de santé pour 50000 et d'un hôpital pour 150.000 habitants. Au vu de ces chiffres, des efforts restent à fournir pour assurer une bonne couverture sanitaire des populations de la région et être au niveau des normes de l'OMS.

IV.1.2 Le personnel de santé

L'effectif du personnel de santé (secteur public et privé confondu) de la région de Thiès, est passé de 773 en 2015 à 890 en 2016. La région compte 40 médecins généralistes, 42 médecins spécialistes, 5 pharmaciens biologistes, 6 chirurgiens-dentistes, 20 assistants sociaux, 228 sages-femmes et 271 infirmiers. Les départements de Thiès et de Mbour concentrent le plus de personnel avec respectivement 229 et 212 travailleurs alors que Tivaouane n'en compte que 146 composé essentiellement de sage-femme (37), d'infirmier (63) et d'assistant infirmier (27).

Tableau 4.10 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par département en 2016

Personnel	Région Médicale	Hôpitaux	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Total Département			Ensemble
			public	privé	total	public	Privé	total	public	privé	total	public	privé	total	
Administrateur	0	5	1	0	1	1	2	3	1	0	1	3	2	5	10
Médecin généraliste	1	17	8		8	12	0	12	2		2	22	0	22	40
Médecin spécialiste	1	35	2		2	2	0	2	2		2	6	0	6	42
Pharmacien-Biologiste	1	4	0		0			0			0	0	0	0	5
Chirurgien-Dentiste	0	2	4		4			0			0	4	0	4	6
Assistant social	2	7	4	0	4	5	0	5	2	0	2	11	0	11	20
Commis. Adm.	1				0			0			0	0	0	0	1
Tech. Sup. de santé	3	64	10		10	9		9	4		4	23	0	23	90
Sage-femme	2	57	62		62	70		70	37		37	169	0	169	228
Infirmier	1	59	87		87	61		61	63		63	211	0	211	271
Agent Hygiène	0	1			0			0			0	0	0	0	1
Assistant infirmier	0	28	39		39	40		40	27		27	106	0	106	134
Secrétaire	2	2	4	0	4	3	0	3	4		4	11	0	11	15
Chauffeur	2	3	8	0	8	7	0	7	4		4	19	0	19	24
Autres	3				0			0			0	0	0	0	3
Total	**19**	**284**	**229**	**0**	**229**	**210**	**2**	**212**	**146**	**0**	**146**	**585**	**2**	**587**	**890**

Sources : RMTH

Le taux de couverture de médecin apprécié à travers le ratio habitants par médecin est sensiblement resté le même entre 2015 et 2016. Quant aux taux de couverture de sages-femmes et d'infirmiers, ils ont connu une détérioration due à des baisses d'effectifs mais aussi à l'accroissement de la population. Ainsi, d'une sage-femme pour

8731 habitants en 2015, la région se retrouve à une pour 9517 habitants en 2016, soit une charge de 786 habitants de plus par sage-femme.

Le niveau de ces indicateurs montre que les effectifs du personnel pour les habitants de la région sont insuffisants par rapport aux normes de l'OMS ce qui est de nature à influer sur la qualité de l'assistance aux patients.

Tableau 4.11 : Répartition et évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Structures de santé	Couverture	Normes OMS
		Publiques		
Médecins	**Année 2015**	82	1 médecin/23 040 hbts	**1 méd. pour 10 000 hbts**
	Année 2016	82	1 médecin/23 678 hbts	
Sages femmes	**Année 2015**	226	1 SFE/8.731 FAR	**1 SF pour 6 000 FAR**
	Année 2016	228	1 SFE/ 9.517 FAR	
Infirmiers	**Année 2015**	270	1 IDE/6997 hbts	**1 INF/AS pour 3 000 hbts**
	Année 2016	271	1 IDE/7164 hbts	
Tech. Sup. de Santé.	**Année 2015**	90	ND	Normes non disponibles
	Année 2016	90	ND	
Agents d'hygiène et assimilés	**Année 2015**	1		
	Année 2016	1		
Assistants et aides sociaux	**Année 2015**	20		
	Année 2016	20		
Total	**Année 2015**	**689**		
	Année 2016	**692**		

Sources : RMTH

IV.1.3 Bilan des programmes de santé

IV.1.3.1 Santé de la reproduction

L'Organisation Mondiale de la Santé préconise d'effectuer au moins quatre visites prénatales à intervalles réguliers durant la grossesse, afin de rendre efficaces les soins prénatals. Entre 2015 et 2016, le nombre de consultations prénatales a augmenté. En effet, en 2016, la région a enregistré au total 179203 consultations prénatales alors qu'en 2015 ce nombre était de 161742 consultations, soit une augmentation de 10,8%.

Le taux de consultations prénatales correctes effectuées par les femmes a augmenté entre 2015 et 2016 de 16,7% tandis qu'il était en baisse entre 2014 et 2015 de 26%.

Tableau 4.12 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région

Indicateurs	Année	Total Région
Nombre de premiers contacts	Année 2015	58215
	Année 2016	64384
	Variation en %	10,5
CPN1	Année 2015	35460
	Année 2016	41107
	Variation en %	15,9
CPN2	Année 2015	49570
	Année 2016	53692
	Variation en %	8,3
CPN3	Année 2015	44312
	Année 2016	48017
	Variation en %	8,4
CPN4	Année 2015	32400
	Année 2016	36387
	Variation en %	12,3
CPN4 correctes	Année 2015	18702
	Année 2016	21823
	Variation en %	16,7
CPON1	Année 2015	41106
	Année 2016	40103
	Variation en %	-2,5
SCPON2	Année 2015	30960
	Année 2016	36282
	Variation en %	17,2
CPON3	Année 2015	15018
	Année 2016	10767
	Variation en %	-28,3
SP1	Année 2015	81,5
	Année 2016	76,4
	Variation en %	-6,2
SP2	Année 2015	23
	Année 2016	66 ,9
	Variation en %	191,1
Taux de consultations prénatales (CPN 1 contact)	Année 2015	83.35
	Année 2016	89,14
	Variation en %	6,9
Taux d'achèvement en CPN4	Année 2015	51.76
	Année 2016	53,23
	Variation en %	2,8
Taux d'accouchement dans les structures sanitaires	Année 2015	64.02
	Année 2016	71,24
	Variation en %	11,3

Sources : données de routine DHIS2 (2015 et 2016)

Le nombre total d'accouchements est passé de 48147 en 2015 à 55004 en 2016, soit une augmentation de 14,2%. La plupart des accouchements ont lieu à la maternité. En effet 93,5% des accouchements sont effectués à la maternité contre 6,4% à domicile.

Tableau 4.13 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type

Désignation	Année	Total
Accouchements à la maternité	**Année 2015**	44718
	Année 2016	51461
	Variation en %	15,1%
Accouchements à domicile vus	**Année 2015**	3429
	Année 2016	3543
	Variation en %	3,3%
Total accouchements	**Année 2015**	48147
	Année 2016	55004
	Variation en %	14,2%
Accouchements Assistés par un personnel qualifié	**Année 2015**	42879
	Année 2016	44145
	Variation en %	2,9%
Accouchements réalisés avec partogramme	**Année 2015**	32570
	Année 2016	37474
	Variation en %	15,1%
Accouchement réalisés avec GATPA	**Année 2015**	38124
	Année 2016	37474
	Variation en %	-1,7%
Césarienne	**Année 2015**	3830
	Année 2016	2031
	Variation en %	-47,0%

Sources : données de routine DHIS2 (2015 et 2016)

Les accouchements assistés par un personnel qualifié et les accouchements réalisés avec partogramme ont connu des hausses respectives de 3,0% et de 15,1%. Quant aux accouchements réalisés avec GATPA, ils ont baissé de 1,7%. La baisse notoire est surtout enregistrée pour les accouchements par césarienne (-47,0%).

IV.1.3.2 Programme élargi de vaccination

En 2016, la région de Thiès a affiché une baisse du taux de couverture vaccinale pour certains antigènes. En effet pour la fièvre jaune, le VOP2 et le VOP3, le taux est repassé en dessous de l'objectif fixé à savoir les 90%. Par contre pour le PENTA 2, l'objectif est atteint en 2016 avec le taux qui est passé de 89% à 90%. Pour ce qui est de l'ECV, du VAT1, du VAT2 et du VAT3 même si on note une amélioration des taux de couverture, ceux-ci restent en dessous des objectifs.

Concernant les taux d'abandon du BCG et du P1/P3, ils ont augmenté en 2016 passant tous les deux à 5% contre respectivement 4% et 2% en 2015.

Tableau 4.14 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène et les objectifs fixés en années 2015 et2016

Antigène	Année	Région de Thiès	Objectifs
Taux de couverture vaccinale			
BCG	**Année 2015**	94%	90%
	Année 2016	94%	90%
PENTA 1	**Année 2015**	92%	90%
	Année 2016	94%	90%
PENTA 2	**Année 2015**	89%	90%
	Année 2016	90%	90%
PENTA 3	**Année 2015**	90%	90%
	Année 2016	90%	90%
Rougeole	**Année 2015**	92%	90%
	Année 2016	91%	90%
ECV	**Année 2015**	81%	90%
	Année 2016	84%	90%
VAR	**Année 2015**	91%	90%
	Année 2016	91%	90%
Fièvre Jaune	**Année 2015**	92%	90%
	Année 2016	87%	90%
VPO 1	**Année 2015**	94%	90%
	Année 2016	90%	90%
VPO 2	**Année 2015**	91%	90%
	Année 2016	87%	90%
VPO 3	**Année 2015**	92%	90%
	Année 2016	86%	90%
VAT1	**Année 2015**	26%	90%
	Année 2016	28%	90%
VAT2	**Année 2015**	65%	90%
	Année 2016	72%	90%
VAT3	**Année 2015**	65%	90%
	Année 2016	72%	90%
Taux d'abandon			
BCG	**Année 2015**	4%	
	Année 2016	5%	
P1/P3	**Année 2015**	2%	
	Année 2016	5%	

Sources : RMTH

IV.1.3.3 Programme national de lutte contre le paludisme

La morbidité proportionnelle palustre a augmenté en passant de 2,15% en 2015 à de 2,23% en 2016. Pour qui est du nombre de décès par paludisme, il a diminué de deux unités (de 9 en 2015 à 7 en 2016). Quant au pourcentage de femmes sous TPI 3, il a également diminué (51,87% en 2015 contre 50,94% en 2016).

Tableau 5.15 : Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme

Indicateurs	Année 2015	Année 2016
Morbidité proportionnelle palustre	2,15%	2,23%
Nombre de décès par paludisme	9	7
Pourcentage des femmes sous TPI 3	51,9%	50,9%

Sources : RMTH

IV.1.3.4 Programme de lutte contre la tuberculose et du vih/sida

En 2016, les estimations prévoyaient 1941 cas de tuberculose. Le nombre de dépistage effectif représente 78% du total des attendus. Parmi les cas dépistés, un taux de guérison de 89% est noté. En 2015, le taux de guérison était de 83% et les cas dépistés représentaient 71% des cas attendus. Le taux d'interruption de traitement a diminué entre les deux années, passant de 5% en 2015 à 4% en 2016.

Tableau 4.10 : Evolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district

Districts	Année	Population	Cas attendus	Cas dépistés	Taux détection(%)	Taux de guérison des malades TPM+	Taux d'interruption de traitement (perdus de vue ou abandons)
Total Région	Année 2015	1886040	1886	1337	71%	83%	5%
	Année 2016	1 941 549	1941	1513	78%	89%	4%

Sources : RMTH

Le nombre de PVVIH bénéficiant d'un diagnostic et d'un traitement des infections opportunistes est passé de 766 en 2015 à 1721 en 2016, soit plus que le double. Par contre le nombre de personnes avec une infection VIH au stade avancé qui reçoivent une combinaison d'ARV a baissé de 2,61% (de 344 en 2015 à 335 en 2016). Le nombre de nouveaux cas de décès a augmenté (de 19,1%) de même que le nombre de cas perdus (de 86 en 2015 à 261 en 2016).

Tableau 4.11 : Evolution des indicateurs VIH/sida

Indicateurs	Année	Région
Nombre de femmes enceintes qui ont fait le test de dépistage VIH	Année 2015	51194
	Année 2016	47788
Nombre de femmes enceintes séropositives	Année 2015	90
	Année 2016	61
Nombre de femmes enceintes vues en CPN pour la première fois au niveau du site	Année 2015	60805
	Année 2016	64389
Nombre de femmes enceintes chez qui le test de dépistage VIH a été proposé	Année 2015	60197
	Année 2016	61756
	Année 2015	81

Nombre de femmes enceintes infectées par le VIH bénéficiant d'une prophylaxie ARV pour réduire la transmission mère enfant du VIH	**Année 2016**	66
Nombre de personnes testées pour le VIH	**Année 2015**	39564
	Année 2016	81076
Nombre de structures appuyées en réactifs, consommables et équipements pour le diagnostic et le suivi des patients infectés par le VIH	**Année 2015**	14
	Année 2016	14
Nombre de PVVIH bénéficiant d'un diagnostic et d'un traitement des infections opportunistes	**Année 2015**	766
	Année 2016	1721
Nombre de patients VIH diagnostiqué et suivi pour TB qui ont débuté ou qui continue un traitement ARV au cours ou à la suite d'un traitement	**Année 2015**	54
	Année 2016	68
Nombre de personnes avec une infection VIH au stade avancé qui reçoivent une combinaison d'ARV	**Année 2015**	344
	Année 2016	335
Nombre de nouveaux cas de décès	**Année 2015**	68
	Année 2016	81
Nombre de cas perdus de vue	**Année 2015**	86
	Année 2016	261

Sources : RMTH

IV.2 HYGIENE PUBLIQUE

La brigade régionale de l'hygiène publique est chargée de faire respecter la législation et la réglementation en matière d'hygiène dans les agglomérations urbaines et en zones rurales. Elle est composée de huit (8) sous brigades d'hygiène installées dans les communes de Tivaouane, Mbour, Thiadiaye, Joal Fadiouth, Popenguine, Thiès, Mekhe, et Khombole. Le personnel des sous brigades est formé de 58 agents. Le matériel d'intervention fonctionnel est composé de 17 appareils pulvérisateurs moteurs, de 57 appareils pulvérisateurs manuels et de 3 kits d'analyses. Dans le cadre des activités de surveillance de l'application des règles d'hygiène, des visites domiciliaires sont effectués, ainsi que des opérations d'inspection des établissements recevant du public.

IV.2.1 Visite des lieux

IV.2.1.1 Visites domiciliaires

Dans le souci de lutter contre l'apparition de certaines maladies, la Brigade Régionale d'Hygiène effectue des visites domiciliaires régulièrement pour vérifier si les règles d'hygiènes sont respectées et appliquées. Le non-respect des règles conduit à la délivrance d'une amande à la personne responsable de l'infraction.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la situation des visites domiciliaires effectuées dans toute la région. En 2016, 21 6223 concessions ont été visitées pour un contrôle de salubrité et de respect des normes d'hygiènes par la Brigade d'hygiène contre 19 715 domiciles visités en 2015, soit une évolution de 9,7%.

Tableau 4.12 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Circonscription administrative	Année 2015		Année 2016		Variation en %
	Nb	%	Nb	%	
Département de Mbour	10480	53%	12765	59%	21,8%
Département de Thiès	5637	29%	5585	26%	-0,9%
Département de Tivaouane	3598	18%	3273	15%	-9,0%
Région de Thiès	19715	100%	21623	100%	9,7%

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Thiès (BRH Thiès)

C'est dans le département de Mbour que l'on dénombre le plus de concessions visitées (12 765), soient 59% du total des visites effectuées dans la région ; s'en suivent dans l'ordre le département de Thiès avec 5585 domiciles visités et le département de Tivaouane (3273 domiciles) qui représentent respectivement 26% et 15% du total régional des visites effectuées par la Brigade d'hygiène.

Par ailleurs, entre 2015 et 2016, le département de Mbour a enregistré une augmentation de 21,8% du nombre de visites domiciliaires tandis que les départements de Thiès et de Tivaouane affichent une diminution respective de 0,9% et de 9,0% du nombre de visites effectuées.

Lors de ces visites domiciliaires, différentes infractions par rapport aux règles d'hygiène sont relevées par les agents de la Brigade d'hygiène ; le graphique ci-après renseigne sur les principales infractions notées par la Brigade d'hygiène.

Graphique 4.3 : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2016

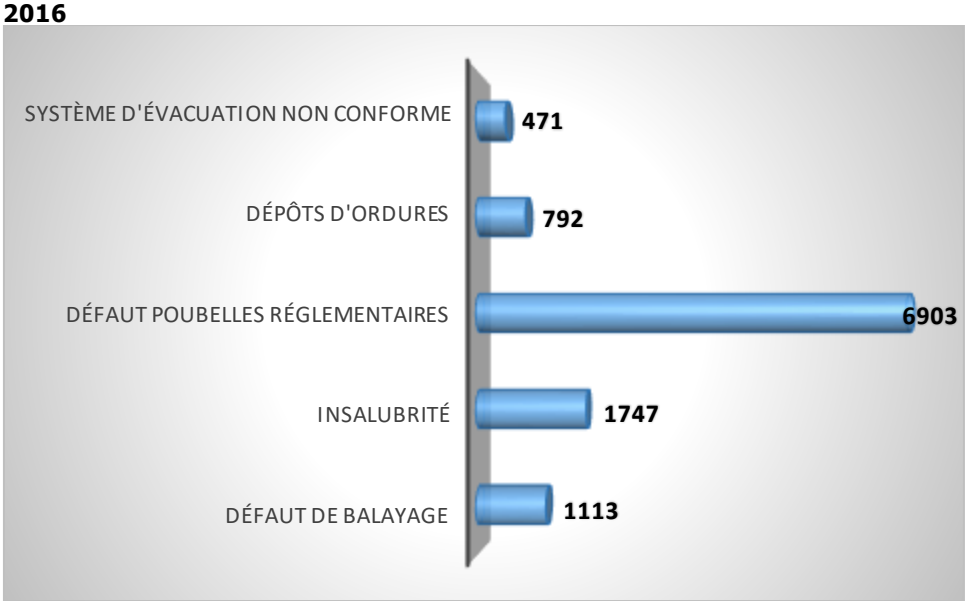

Source : BRH THIES

L'infraction la plus récurrente que les agents de l'hygiène ont relevé lors des visites domiciliaires est le défaut de poubelles réglementaires avec 6903 cas notés sur l'ensemble du territoire régional ; ensuite viennent les cas d'insalubrité (1747 cas), de

défaut de balayage (1113 cas), les cas relevant des dépôts d'ordures (792 cas) et ceux liés à un système d'évacuation (défaut d'assainissement ou branchement à l'égout) non conforme (471 cas).

IV.2.1.2 Inspections des Etablissements Recevant du Public (ERP)

En plus des visites domiciliaires, les agents de la Brigade Régionale d'Hygiène inspectent aussi les Etablissement Recevant du Public (c'est-à-dire les locaux de préparation, de vente, de stockage et de manipulation de denrées alimentaires) afin de contrôler si ces derniers respectent les normes d'hygiène imposées par la loi.

L'analyse du tableau ci-dessous permet de remarquer qu'en 2016 les inspections menées dans les ERP ont diminué de 7,8% par rapport à 2015 où 10 983 prospections ont été réalisées contre 10 124 en 2016.

Tableau 4.13 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département.

Nature ERP / Année	Mbour			Thiès			Tivaouane			Région de Thiès		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
BOUTIQUES	3136	2901	-7,5%	1134	1011	-10,8%	1013	1141	12,6%	5283	5053	-4,3%
RESTAURANTS/CANTINES/GARGOTES/REFECTOIRES	1302	706	-45,8%	483	514	6,4%	539	445	-17,4%	2324	1665	-28,4%
CAFETARIATS/BARS/BUVETTES/BISTROTS/CAFE/TANGANA	487	447	-8,2%	293	317	8,2%	313	263	-16,0%	1093	1027	-6,0%
DIBITERIES	201	116	-42,3%	78	119	52,6%	109	70	-35,8%	388	305	-21,4%
BOULANGERIES	162	86	-46,9%	53	84	58,5%	87	59	-32,2%	302	229	-24,2%
KIOSQUES PAIN	44	214	386,4%	64	99	54,7%	11	2	-81,8%	119	315	164,7%
KIOSQUES A LAIT	65	85	30,8%	67	99	47,8%	68	29	-57,4%	200	213	6,5%
BOUCHERIES, CHARCUTERIES	116	75	-35,3%	57	130	128,1%	74	80	8,1%	247	285	15,4%
LOUMAS	13	15	15,4%	24	38	58,3%	27	18	-33,3%	64	71	10,9%
ETABLISSEMENTS PRODUCTION EAU DE TABLE	53	8	-84,9%	4	8	100,0%	43	11	-74,4%	100	27	-73,0%
HOTELS/CAMPEMENTS/AUBERGES	240	22	-90,8%	3	7	133,3%	20	1	-95,0%	263	30	-88,6%
ATELERS MEUNIERS	79	74	-6,3%	7	47	571,4%	80	70	-12,5%	166	191	15,1%
FAST FOOD	25	9	-64,0%	0	54	100,0%	3	7	133,3%	28	70	150,0%
EPICERIE	46	91	97,8%	0	15	100,0%	14	11	-21,4%	60	117	95,0%
POISSONNERIE	27	41	51,8%	0	0	100,0%	5	11	120,0%	32	52	62,5%
USINES DE GLACES	11	5	-54,5%	0	0	0,0%	1	46	4500,0 %	12	51	325,0%
USINES DE TRANSFORMATI	46	2	-95,6%	8	2	-75,0%	18	2	-88,9%	72	6	-91,7%

ON PRODUITS ALIMENTAIRES												
AUTRES	160	172	7,5%	20	135	575,0%	50	110	120,0%	230	417	81,3%
Total	**6213**	**5069**	**-18,4%**	**2295**	**2679**	**16,7%**	**2475**	**2376**	**-4,0%**	**10983**	**10124**	**-7,8%**

Source : BRH THIES

La baisse du nombre d'inspections a surtout concerné les départements de Mbour (18,4%) et de Tivaouane (4%) ; quant au département de Thiès, il a enregistré une augmentation de 16,7%, par rapport à 2015, du nombre d'inspections qui est passé de 2295 visites en 2015 à 2679 visites en 2016.

L'essentiel des inspections ont été effectuées, aussi bien au niveau régional que départemental, dans les boutiques (49,9% des visites) loin devant les restaurants (et / ou cantines, gargote, réfectoires) avec 16,4% des visites, les cafétérias (bars, bistrots, buvettes, etc.) avec 10,1 %.

Les nombres d'inspections est relativement faible au niveau des dibiteries, boulangeries, kiosques à pain, boucheries, etc., soit environ 3% du total des inspections.

De nombreuses et diverses infractions ont été notées lors des inspections de la Brigade Régionale d'Hygiène dans les ERP comme l'illustre le graphique ci-dessous

L'infraction la plus récurrente relevée par les agents de la BRH lors de leurs inspections en 2016 est le défaut de visite médicale (3820 cas). Viennent ensuite l'absence de poubelles réglementaires (1128 cas), les aliments non protégés (1067), la mise en vente de denrées alimentaires avariées (854) ; de nombreux cas de défaut de balayage et de dépôts d'ordures sur la voie publique ont aussi été notés. En ce qui concerne les jets d'eaux usées seul 10 cas ont été relevés sur l'ensemble de la région.

Graphique 4.14 : Répartition des infractions commises lors des visites des ERP selon le type en 2016

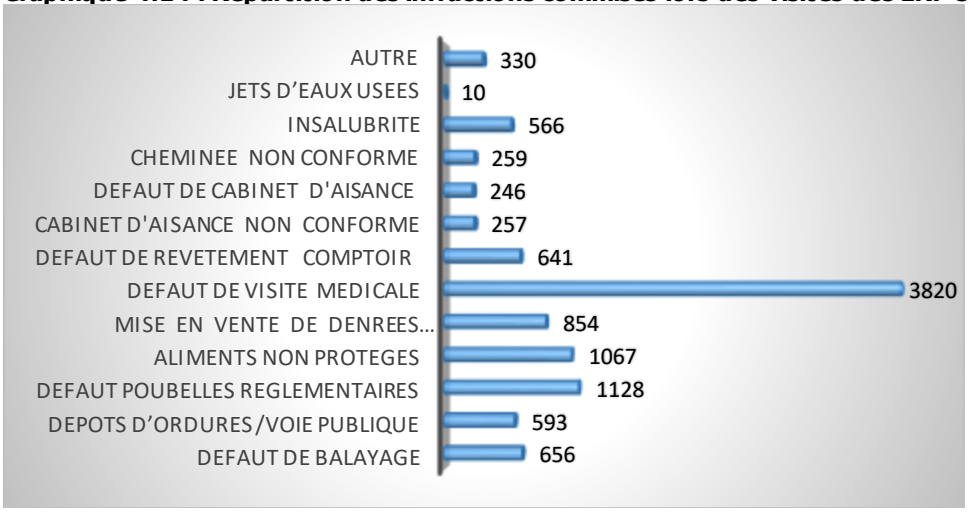

Source : BRH THIES

Conclusion

L'analyse de la carte sanitaire fournit par la région médicale, la structure de coordination du niveau régional, a montré une légère augmentation du nombre de postes de santé complets enregistrées dans les départements de Mbour (7) et de Thiès (2). L'effectif du personnel de santé a également connu une augmentation de 15% en 2016. En outre, le privé joue un rôle important dans la fourniture des prestations de santé dans la région avec deux (2) hôpitaux et 12 cliniques. Cet important dispositif sanitaire a permis d'enregistrer en 2016, une augmentation du nombre de consultations prénatales de 10,8% et du nombre total d'accouchements effectués à la maternité (93,5%). Concernant la vaccination, l'objectif est atteint pour le PENTA 2 (90%) et une amélioration des taux de couverture a été constatée pour l'ECV, le VAT1, le VAT2 et le VAT3. La morbidité proportionnelle palustre a légèrement augmenté et le pourcentage de femmes sous TPI 3 a sensiblement diminué. En 2016, le nombre de dépistage cas de tuberculose effectif représentait 78% du total des attendus avec un taux de guérison de 89% et une diminution d'un point du taux d'interruption de traitement.

A côté du secteur de la santé, la Brigade Régionale d'Hygiène qui a pour tâche de lutter contre l'apparition de certaines maladies a effectué des contrôles de salubrité dans 21 6223 concessions et 10 983 prospections dans les établissements recevant du public (ERP). Les infractions les plus récurrentes concernent le défaut de poubelles réglementaires et les cas d'insalubrité dans les domiciles et dans les ERP, le défaut de visite médicale, l'absence de poubelles réglementaires, et l'absence de protection des aliments.

CHAPITRE V: ASSISTANCE

L'assistance regroupe toutes les actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens. Dans ce domaine, la région de Thiès abrite les deux plus grandes agglomérations de personnes affectées par la lèpre/ les villages de reclassement social (VRS de Touba Peycouck et de Mballing)

L'unique Institut d'éducation et de formation des jeunes aveugles (INEFJA) du Sénégal se trouve à Thiès. La région abrite de nombreuses autres structures spécifiques comme SOS sourds pour les sourds muets, le SERFA pour les déficients de motricité cérébrale, le Centre robinson house pour les albinos etc.

V.1 PROGRAMMES DE PRISE EN CHARGE DES GROUPES VULNERABLES

La politique de prise en charge des groupes vulnérables et des personnes souffrant d'un handicap s'inscrit dans le cadre global de la politique nationale de protection sociale initiée par le gouvernement du Sénégal et exécutée par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (**MSAS**), à travers la Direction Générale de l'Action Sociale (**DGAS**).

Cette politique sociale s'articule autour des programmes suivants :

- le Programme national de Réadaptation à Base Communautaire(**PNRBC**) qui vise la promotion sociale des personnes en situation de handicap ;
- le Programme d'Appui à la Promotion des Ainés (**PAPA**) visant la promotion sociale des personnes âgées ;
- le Programme Enfance Déshéritée (PED)
- le Programme d'Autonomisation des Personnes affectées par la Lèpre Et Famille(PAPALF)

Les différents acteurs intervenant dans ce secteur sont le personnel en service dans les structures de la DGAS (SRAS, SDAS, CPRS), des services de la santé, de la justice, des ONG, des structures privées et des centres socio-professionnels pour personnes handicapées.

Au niveau des villages de reclassement social, on retrouve l'ONG DAHW, divers donateurs et des bonnes volontés.

Les structures d'action sociale présentes dans la région sont **:**

- les services déconcentrés de l'Action Sociale (SRAS, SDAS, CPRS) ;
- les Centres pour personnes handicapées et institutions sanitaires tels que :
    - CPRS pour personnes à mobilité réduite de Thiès, Mbour et Tivaouane ;
    - Centre communal des Aveugles de Mbour ;
    - Centre communautaire des Albinos de Thiès ;
    - Ecole des Sourds-Muets de Thiès ;
    - Institut nationale d'éducation et de formation des jeunes aveugles du
    - Sénégal(INEFJA) ;
    - Centre Handicap de Ndiaganiao ;
- les Villages de reclassement social de Touba Peycouck et de Mballing ;
- les services sociaux des collectivités locales ;
- les services sociaux des structures médicosociales de la santé, de la justice, des forces armées, de la Maison d'arrêt et de correction etc.

V.2 PROGRAMMES D'APPUI-CONSEIL-ORIENTATION

En 2016, le SRAS a été sollicité 1519 fois pour des services divers relatifs à des secours, des prises en charge médicales, des demandes d'appareillages, aux médiations familiales, de l'appui assistance aux « daara », des bourses de formation ou d'aides scolaires et à des financements de projets ; toutefois seuls 1165 cas ont été traités soit un ratio (demandes traitées/demandes reçues) de 76,7%.

Par rapport à 2015, les demandes de consultations sociales ont augmenté de 6,9% passant de 1421 demandes en 2015 à 1519 en 2016.

Tableau 5.16 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS [3]dans la région de Thiès selon le type de demande

Type de demande de consultation sociale	Année	Demandes reçues		Consultations effectuées	
		Nb	%	Nb	%
Secours	Année 2015	983	100	810	88,11
	Année 2016	1050	106,81	830	79,04
	Variation en %	6,82%	6,81%	2,47%	-10,29%
Prise en charge médicale	Année 2015	41	100	7	17,07
	Année 2016	75	182,92	50	66,66
	Variation en %	82,93%	82,92%	614,29%	290,51%
Demande d'appareillage	Année 2015	41	100	29	70,73

[3] SRAS = Service Régional de l'Action Sociale

	Année 2016	60	146,34	0	0
	Variation en %	46,34%	46,34%	-100,00%	-100,00%
Appui et assistance aux "daara[4]"	Année 2015	12	100	2	16,66
	Année 2016	20	166,66	15	75
	Variation en %	66,67%	66,66%	650,00%	350,18%
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	Année 2015	184	100	142	77,17
	Année 2016	194	105,43	190	97,93
	Variation en %	5,43%	5,43%	33,80%	26,90%
Demande de financement de projet	Année 2015	78	100	25	32,05
	Année 2016	120	153,84	80	66,66
	Variation en %	53,85%	53,84%	220,00%	107,99%
Total	Année 2015	1421	100	1095	77,05
	Année 2016	1519	106,89	1165	76,69
	Variation en %	6,90%	6,89%	6,39%	-0,47%

Source : SRAS

Il faut noter que 69,1% des demandes de consultations en 2016 sont de types « secours ». Ceux-ci ont enregistré une augmentation, par rapport à 2015, de 6,82% passant de 983 à 1050 demandes de secours.

S'en suivent les demandes de type « bourse de formation ou d'aide scolaire » représentant 12,8% du total des demandes de consultations sociales; et tout comme celles de type « secours », une augmentation de 5,4% est notée pour le nombre de demandes de ce genre en 2015.

Une augmentation de 53,8% par rapport à 2015 (de 78 en 2015 à 120 en 2016) est enregistrée pour les demandes sociales de type « financement de projet » qui représentent 7,9% de la demande totale. Les sollicitations relatives à la prise en charge médicale, aux demandes d'appareillage et d'appui et assistance au daara sont moins récurrentes en considérant l'ensemble des demandes enregistrées par le service de l'action social, respectivement 4,9%, 3,95% et 1,3% du total des demandes.

Corrélativement à l'augmentation du nombre de demandes de consultation sociale entre 2015 et 2016, le nombre de consultation effectuée a évolué de 6,4% passant de 1095 en 1015 à 1165 cas en 2016.

Sur l'ensemble des demandes enregistrées, seules les demandes en appareillage n'ont pas été traitées tout le contraire de 2015 où un taux de réalisation de 70,73% (29 cas traités sur un total de 41 demandes) a été enregistré.

[4] Daara = école coranique en langue Wolof

Conclusion

La politique de prise en charge des groupes vulnérables et des personnes souffrant d'un handicap s'articule autour de plusieurs programmes notamment le Programme national de Réadaptation à Base Communautaire(**PNRBC**), le Programme d'Appui à la Promotion des Ainés (**PAPA**) et le Programme d'Autonomisation des Personnes affectées par la Lèpre Et Famille(PAPALF). Au niveau régional, le service régional de l'action sociale intervient auprès des groupes vulnérables à travers les prises en charge médicales, les demandes d'appareillages, les médiations familiales, l'appui assistance aux « daara », l'octroi des bourses de formation ou d'aides scolaires et à des financements de projets. sur les 1519 sollicitations seules 1165 cas ont été traités soit un ratio de 76,7%. En plus de ces programmes sociaux, le Sénégal a mis en place en 2015 Système National de Filets Sociaux et à mettre en œuvre le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale à travers deux composantes: le soutien au développement du système national de filets sociaux et le soutien au programme national de transferts monétaires ciblant les ménages pauvres et vulnérables.

CHAPITRE VI: JUSTICE

INTRODUCTION

Le système judiciaire régional s'inscrit dans le sillage de celui de toute l'administration pénitentiaire dont la mission s'articule autour de la sécurité et de la réinsertion sociale des détenus, conformément aux dispositions de l'article premier de la loi n^0 72 – 23 du 19 avril 1972 relative au statut du personnel de l'administration pénitentiaire et des articles 685 et 698 du code pénal. L'incarnation de cette double mission découle d'un long processus de maturation qui remonte à l'époque coloniale.

L'effectif de la population carcérale demeure encore élevé aussi bien au niveau national que régional. Leurs motifs de détention s'expliquent par les affaires observées qui sont de quatre types :

- les affaires de simple police qui sont des contraventions de la police portées auprès des tribunaux :;
- les affaires autres que de simple police et qui sont des crimes et délits pour lesquelles la justice est saisie pour les juger ;
- les affaires à l'instruction : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire on ne parvient pas à prendre une décision. C'est le cas des affaires complexes ;
- les affaires jugées : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis ; le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

La population pénale (ou population carcérale) est composée des écroués, des détenus provisoires, et des condamnés. La région de Thiès compte 3 maisons d'arrêt et de correction (MAC) classées, selon la nouvelle réforme pénitentiaire, en établissement hors classe (MAC de Thiès), de première classe (MAC de Mbour) et de deuxième classe (MAC de Tivaouane).

Dans ce présent chapitre, en l'absence de données complètes, il sera mis en relief, la situation des détenus, des écroués et des sorties des MAC de Thiès et de Mbour.

VI.1 LES ECROUES

Un écroué est un condamné ou détenu provisoire pris en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). Entre 2015 et 2016, une baisse de 12,6% du nombre d'écroués a été enregistrée à la MAC de Mbour. Le nombre est passé ainsi de 723 écroués en 2015 à 632 en 2016. La même tendance baissière est observée dans le département de Thiès avec une baisse de 0,6% du nombre d'écroués. La majeure partie de ces écroués des départements de Mbour et de Thiès sont des hommes (94%) avec un effectif de 3450 en 2016 ; l'effectif des femmes étant de 209 écrouées.

Par rapport à 2015, le nombre d'hommes écroués a baissé de 4,3% tandis que celui des femmes écrouées a enregistré une hausse de 26,7% passant ainsi de 165 en 2015 à 209 écrouées en 2016.

Tableau 6.17 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et le département

Département	Année	Homme	Femme	Total
		Eff.	Eff.	Eff.
Département de Mbour	**2015**	674	49	**723**
	2016	534	98	**632**
	Variation %	-20,8%	100,0%	**-12,6%**
Département de Thiès	**2015**	2930	116	**3046**
	2016	2916	111	**3027**
	Variation %	-0,5%	-4,3%	**-0,6%**
Département de Tivaouane	**2015**	**-**	**-**	**-**
	2016	**-**	**-**	**-**
	Variation %	**-**	**-**	**-**
Région de Thiès[5]	**2015**	3604	165	**3769**
	2016	3450	209	**3659**
	Variation %	**-4,3%**	**26,7%**	**-2,9%**

Source : Registre d'écroués des M.A.C. de Thiès et de Mbour

VI.2 LES DETENUS

Parmi les détenus, on distingue les détenus provisoires qui sont placés sous mandat de dépôt (Prévenus) et qui ne sont pas encore jugés et les condamnés qui ont fait l'objet d'une décision de justice les obligeant à purger une peine.

[5] Non compris le département de Tivaoune

Sur un total de 632 détenus en 2016 à la MAC de Mbour, 67,7% sont en situation de détention provisoire (dont 97 femmes) tandis que 32,3% purgent une peine (204 détenus dont une seule femme). Pour le département de Thiès, 367 détenus dont 12 femmes purgent une peine alors que 713 détenus dont 33 femmes sont en détention provisoire. Par rapport à 2015 pour le département de Mbour, le nombre de détenus hommes a baissé aussi bien pour ceux en détention provisoire que pour ceux déjà condamnés respectivement de 26% et de 11%. Concernant les femmes en détention provisoire, leur nombre est passé de 49 en 2015 à 97 en 2016, soit une augmentation de 98%. Par contre, le nombre d'écroués hommes dans le département de Thiès a connu une hausse de 5% parmi les détenus provisoires et de 3% parmi les condamnés. Pour ce qui est des détenues femmes, une augmentation de 65% est notée pour les détenues provisoires tandis le nombre de détenues condamnées a quadruplé.

Tableau 6.18 : Répartition des détenus selon le sexe et le département

Département	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Département de Mbour	2015	446	49	495	228	0	228	674	49	**723**
	2016	330	97	427	203	1	204	533	98	**631**
	Variation %	-26%	98%	-14%	-11%		-11%	-21%	100%	-13%
Département de Thiès	2015	650	20	670	344	3	347	994	23	1017
	2016	680	33	713	355	12	367	1035	45	1080
	Variation %	5%	65%	6%	3%	300%	6%	4%	96%	6%
Région de Thiès	2015	1096	69	1165	572	3	575	1668	72	1740
	2016	1010	130	1138	558	13	571	1568	143	1712
	Variation %	-8%	88%	-2%	-2%	333%	-1%	-6%	99%	-2%

Source : Registre d'écroués des M.A.C. de Thiès et de Mbour

En 2016, les motifs d'emprisonnement les plus récurrents à la MAC de Thiès sont les vols et tentatives de vol (1124). Ils sont suivis des cas de détention, trafic et usage de chanvre indien (1044 cas notés), d'escroquerie, d'abus, de faux et usage de faux (319), et de coups et blessures volontaires (241).

Avec la diminution du nombre de détenus constaté en 2016, tous les types d'infractions ont connu une baisse sauf pour les cas de détention, usage et trafic de chanvre indien et les outrages, injures et rebellions qui ont respectivement de 19% et de 31%.

Tableau 6.19 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	Année 2015			Année 2016			variation (%)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Meurtre, assassinat, parricide	23	1	24	15	3	18	-35%	200%	-25%
Coups et blessures volontaire	282	65	342	209	32	241	-26%	-51%	-30%
homicide volontaire	13	0	13	8	0	8	-38%	-	-38%
Menaces de mort	3	0	3	2	0	2	-33%	-	-33%
Vol et tentative	1218	27	1245	1023	101	1124	-16%	274%	-10%
Recel	121	8	129	84	2	86	-31%	-75%	-33%
Détention, trafic, usage de chanvre indien	866	9	875	1032	12	1044	19%	33%	19%
Prostitution, attentat à la pudeur	45	14	59	7	1	8	-84%	-93%	-86%
Outrage, injure, rébellion	34	1	35	44	2	46	29%	100%	31%
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	379	14	393	308	11	319	-19%	-21%	-19%
Vagabondage, vérification d'identité	21	2	23	3	0	3	-86%	-100%	-87%
détournement de deniers publics	0	0	0	1	0	1	-	-	-
Infanticide, abandon	0	0	0	1	0	1	-	-	-
Viol, enlèvement mineur	5	0	0	16	0	16	220%	-	-
Trafic et détention d'armes	2	0	2	2	0	2	0%	-	0%
Infraction débits de boisson	3	3	6	0	4	4	-100%	33%	-33%
Infraction au code de la route	1	0	1	1	0	1	0%	-	0%
Autres	57	6	63	55	3	58	-4%	-50%	-8%
Total	**3073**	**150**	**3213**	**2811**	**171**	**2982**	-9%	14%	-7%

Source : Registre d'écrou des M.A.C. de Thiès et de Mbour

VI.3 LES SORTIES

Dans le département de Mbour, le nombre de détenus libérés en 2016 a baissé de 23,9% par rapport à 2015 où 721 sorties (dont deux évasions) ont été enregistrées contre 549 en 2016. Par contre pour le département de Thiès, le nombre de détenus libérés a connu une hausse de 4,7% passant de 2213 détenus sortis en 2015 à 2318 en 2016.

Tableau 7.20 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Motifs de sortie						Total
		Expiration de peine	Liberté provisoire	Sursis	Acquittement et relaxe	Evasion	Décès	Effectifs
Département de Mbour	Année 2015	503	3	105	108	2	-	**721**
	Année 2016	406	1	65	76	1	-	**549**
	Variation %	**-19,3%**	**-66,7%**	**-38,1%**	**-29,6%**	**-50,0%**	-	**-23,9%**
Département de Thiès	Année 2015	1237	65	522	488		1	2213
	Année 2016	1320	104	402	489	1	2	2318
	Variation %	**6,7%**	**60,0%**	**-22,9%**	**0,2%**	-	**100**	**4,7%**
Région de Thiès	Année 2015	1740	68	627	596	2	1	2934
	Année 2016	1726	105	467	565	2	2	2867
	Variation %	**-0,80%**	**54,41%**	**-25,52%**	**-5,20%**	**0,00%**	-	**-2,28%**

Source : Registre des M.A.C. de Thiès et de Mbour

L'analyse des motifs de sortie des détenus montre que 73,95% des sorties enregistrées à la MAC de Mbour sont consécutives à des expirations de peine, 13,8% représentent des acquittements et relaxe et 11,8% concernent des sursis. Pour le département de Thiès, 56,9% des sorties enregistrées sont liées à des expirations de peine, 21,1% sont constituées de cas d'acquittement et relaxe. Les sursis et les cas de liberté provisoire représentent respectivement 17,3% et 4,5%.

CONCLUSION

Le nombre d'écroués a connu une baisse entre 2015 et 2016 dans les MAC de Mbour et de Thiès. Par rapport au genre, le nombre d'écroués hommes a baissé tandis des femmes est ressorti en hausse.

Par ailleurs, les détenus sont majoritairement constitués d'hommes. De plus, les motifs d'emprisonnement les plus récurrents, chez les détenus des MAC de Thiès et de Mbour, sont le vol et tentative de vol, la détention, trafic et usage de chanvre indien, l'escroquerie, l'abus, le faux et usage de faux et les coups et blessures volontaires.

CHAPITRE VII : EAU ET ASSAINISSEMENT

L'eau est un élément vital pour l'homme et contribue au bien-être sanitaire de ce dernier. L'accès à l'eau figure parmi les axes prioritaires des ODD. Au Sénégal la politique de l'alimentation en eau potable et d'accès à l'assainissement s'appuie sur le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM). Celui-ci a permis au Sénégal d'enregistrer le taux d'accès amélioré global à l'eau potable en milieu rural à 87,2% et le taux national d'accès par adduction d'eau potable (personnes desservies par le biais des bornes fontaines et branchements particuliers à partir de foragesmotorisés ou de stations de traitement d'eau) à 74,0% en 2015.

Par contre pour le sous-secteur de l'assainissement, même si une amélioration non négligeable est enregistrée pour le milieu rural (38,7%), une tendance à la dégradation de l'indicateur est notée en milieu urbain (61,7%). En vue de rattraper ce gap, l'alignement aux Objectifs du Développement Durable (ODD) se révèle être une nouvelle opportunité pour assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats. L'axe 2 « Capital humain, Protection Sociale et Développement Durable » du Plan Sénégal Emergent s'insère dans cette vision mondiale pour l'amélioration des conditions d'assainissement. Il vise à développer l'assainissement aussi bien en milieu urbain par la mise en œuvre d'une réforme du sous-secteur qu'en milieu urbain et péri urbain par la construction et la réhabilitation des systèmes d'égouts.

Dans la région de Thiès, le taux d'accès à l'eau potable en zone rurale était de 88,9% en 2014 et le taux d'accès à l'eau potable par adduction d'eau se chiffre à 86,0%. Quant au sous-secteur de l'assainissement, surtout sa composante rurale, contrairement à l'eau potable est en retard par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement. Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est de 62,2% en 2015. Il convient de préciser que le secteur de l'eau n'ayant pas tenue sa revue conjointe annuelle depuis 2015, les données du secteur ne sont toujours pas actualisées.

Dans ce chapitre, nous aborderons d'abord le sous-secteur de l'eau puis celui de l'assainissement.

VII. 1 L'EAU

Les usages multiples de l'eau montrent avec acuité les enjeux qui existent autour de sa gestion en termes de production mais également de préservation. L'approvisionnement en eau de la région de Thiès se fait principalement à travers les eaux souterraines, les eaux de surfaces étant presque inexistantes.

VII.1.1 Les services techniques, autres intervenants et infrastructures

VII.1.1.1 Les services techniques

La question de l'eau est gérée au niveau régional par la division régionale de l'hydraulique qui relève directement de la direction de l'hydraulique rurale du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement. Elle a en charge, en plus de la mise en œuvre de la composante hydraulique rurale du PEPAM, la réalisation et le contrôle des travaux neufs d'alimentation en eau potable en milieu rural notamment les forages, les puits, les superstructures, les adductions d'eau potable et les matériels d'exhaure. Elle assure le suivi de la progression des indicateurs de suivi-évaluation de l'hydraulique rurale et en particulier celui du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural. La division est appuyée par les subdivisions de maintenance, les brigades des puits et forages et les brigades hydrologiques.

VII.1.1.2 Les autres intervenants

A côté des structures techniques, d'autres acteurs s'ajoutent au dispositif de mise en œuvre de la composante hydraulique rurale du PEPAM. Il s'agit des acteurs opérationnels tels que les collectivités locales, les usagers regroupés en associations, les ONGs et les opérateurs privés qui jouent un rôle majeur dans l'exploitation des systèmes d'AEP en milieu rural.

A cela s'ajoute l'Office des forages ruraux (OFOR) créé en 2014 et qui a pour mission la gestion du service public de l'eau potable et du patrimoine de l'hydraulique en milieu rural.

VII.1.1.3 Les infrastructures

Les infrastructures hydrauliques comprennent d'une part, les réseaux d'adduction d'eau potable multi villages ou villageoises (AEMV et AEV) à partir de forages motorisés

(thermique, électrique, solaire, éolien) et d'autre part, les puits modernes et forages d'hydraulique villageoise équipés de pompe à motricité humaine.

Le nombre de forages électrifiés se chiffre à 44 tandis que les forages avec groupe électrogène (GE) sont au nombre de 67 et les forages solaires au nombre de 06. On compte également 22 forages électrifiés avec groupe électrogène (GE) de secours et 09 forages avec moteur thermique et pompe à axe vertical.

Concernant l'approvisionnement en eau par adduction d'eau, le nombre de réseaux qui existent dans la région se chiffre à 82, couvrant 709 villages. Quant à l'approvisionnement en eau par puits modernes et/ou forage à motricité humaine, 582 ouvrages desservent 487 villages de la région.

VII.1.2 Les ressources en eau

VII.1.2.1 Les eaux de surface

La région de Thiès ne dispose d'aucun réseau hydrographique à écoulement permanent ou sous forme de bassins organisés. Cependant, elle compte des eaux de surface réparties en lacs, qui se sont asséchés avec les déficits pluviométriques cumulés, en lagunes, en mares temporaires pendant l'hivernage qui se localisent dans des bas-fonds, en vallées fossiles et en bassins de rétention. Le réseau hydrographique du plateau de Thiès est composé essentiellement de marigots constitués de mares temporaires et de thalweg qui rassemblent les ruissellements lors des fortes pluies.

VII.1.2.2 Les eaux souterraines

Les ressources en eau mobilisables dans la région sont essentiellement souterraines. Les différents aquifères captés dans la région de Thiès sont les suivants :

- la nappe du Quaternaire ou des sables du littoral nord qui est alimentée par les pluies. Son niveau varie entre 1 à 10 mètres dans les dépressions et 10 à 35 mètres à certains endroits ;
- la nappe du Paléocène qui est une nappe surexploitée. Le niveau de l'eau a baissé de 12 mètres par rapport à 1960. La qualité de l'eau est très variable et la salinité est parfois trop élevée selon les zones. Les forages ont une profondeur de 150 mètres et un débit de 300 m3/h ;

- la nappe de l'Eocène moyen qui fournit des débits entre 200 et 250 m3/h. Elle est localisée à l'Ouest du horst de Ndiass et les profondeurs varient de 2 à 50 mètres à Allou Kagne ;
- la nappe du Continental Terminal alimentée par les pluies et les nappes contiguës. La profondeur de l'eau varie selon les endroits. Elle est captée par des forages ayant un débit de 100 m3/h ;
- la nappe de Maastrichtien s'étendant sur la quasi-totalité du bassin sédimentaire sénégalais.

La présence de fer et de fluor dans ces eaux souterraines, à des teneurs supérieures à celles admises par l'OMS, constituent des facteurs de risque pour la population.

VII. L'accès à l'eau

VIII.1.1.1 En milieu urbain

En milieu urbain, la longueur du réseau d'adduction à l'eau potable (AEP) de la région est passée de 2934189 m en 2015 à 1 937 634 m en 2016. Concernant la production d'eau, elle est passée de 22533222 m3 en 2015 à 9 716 717 m3 en 2016, soit une diminution de 56,9%.

Le nombre d'abonnés au réseau d'AEP de la SDE a augmenté de 3,3% passant de 92 897 abonnés en 2015 à 95 990 abonnés en 2016. Leur consommation totale en eau s'est chiffrée à 20 254 433 m3 en 2016 contre 20 150 487 m3 en 2015, soit une augmentation de la consommation en eau de 0,5 %. Le département de Thiès avec ses 42,5% des abonnés de la région a la consommation d'eau la plus élevée en 2016 avec 9 403 589 m3. Les départements de Mbour et de Tivaouane concentrent respectivement 40% et 17,5% des abonnés au réseau SDE de la région. L'augmentation de la consommation en eau est plus importante dans le département de Thiès (14%) en raison principalement de l'augmentation plus marquée du nombre d'abonnés (7%) dans ce département en 2015.

Tableau 8.21 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par département
Source : SDE Thiès

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m³)	Nb abonnés	Cons. (en m³)	Nb abonnés	Cons. (en m³)	Nb abonnés	Cons. (en m³)
Département de Mbour	**Année 2015**	**600,0**	**1 077 409,0**	**154,0**	**247 954,0**	**34 706,0**	**5 993 234,0**	**35 460,0**	**7 318 597,0**
	Année 2016	617,0	983 633,0	188,0	236 389,0	37 561,0	6 399 934,0	38 366,0	7 619 956,0
	Variation %	**2,8%**	**-8,7%**	**22,1%**	**-4,7%**	**8,2%**	**6,8%**	**8,2%**	**4,1%**
Département de Thiès	**Année 2015**	**928,0**	**1 467 494,0**	**316,0**	**1 996 994,0**	**40 151,0**	**6 171 173,0**	**41 395,0**	**9 635 661,0**
	Année 2016	918,0	1 826 285,0	344,0	1 373 782,0	39 552,0	6 203 522,0	40 814,0	9 403 589,0
	Variation %	**-1,1%**	**24,4%**	**8,9%**	**-31,2%**	**-1,5%**	**0,5%**	**-1,4%**	**-2,4%**
Département de Tivaouane	**Année 2015**	**460,0**	**455 451,0**	**97,0**	**192 298,0**	**15 485,0**	**2 548 480,0**	**16 042,0**	**3 196 229,0**
	Année 2016	447,0	480 819,0	95,0	181 752,0	16 268,0	2 568 317,0	16 810,0	3 230 888,0
	Variation %	-2,8%	5,6%	-2,1%	-5,5%	5,1%	0,8%	4,8%	1,1%
Région de Thiès	**Année 2015**	**1 988,0**	**3 000 354,0**	**567,0**	**2 437 246,0**	**90 342,0**	**14 712 887,0**	**92 897,0**	**20 150 487,0**
	Année 2016	1 982,0	3 290 737,0	627,0	1 791 923,0	93 381,0	15 171 773,0	95 990,0	20 254 433,0
	Variation %	-0,3%	9,7%	10,6%	-26,5%	3,4%	3,1%	3,3%	0,5%

Les abonnés sont répartis selon trois catégories : les abonnés « affaires », les abonnés « officiels » et les abonnés dits « privés ». Les abonnés dits « privés » constituent 97% des abonnés tandis que les abonnés « affaires » représentent 2% et les abonnés « officiels » 1%. La consommation en eau des abonnés « affaires » a diminué de 8,7% dans le département de Mbour. Dans le département de Thiès, malgré l'augmentation du nombre d'abonnés « officiels » de 8,9%, leur consommation en eau a diminué de 31,2 % entre 2015 et 2016.

VIII.1.1.2 milieu rural

Le taux d'accès à l'eau potable s'est nettement amélioré dans la région de 2005 à 2015. Il est passé de 61,2% en 2005 à un peu plus de 70% entre 2007 et 2010. A partir de 2011, la région a enregistré un taux d'accès de 90,% largement en supérieur aux objectifs fixés à l'horizon 2015 de 82%.

En termes d'ouvrages hydrauliques, la région de Thiès compte 148 forages, 2988 bornes fontaines et 1780 villages raccordés à l'eau en 2014. Ce nombre est inégalement répartit entre les trois départements.

Avec 73% de la population qui vit en milieu rural, le département de Tivaouane compte en 2014, le plus grand nombre de forages (69) et de villages raccordés (862) en 2014. Le département de Thiès, du fait de la forte urbanisation compte moins de bornes fontaines (784), de forages et de villages raccordés comparé aux autres départements.

En termes d'évolution, le nombre de forages équipés gérés directement par la DEM est passé de 85 à 148 unités de décembre 2004 à décembre 2013. Dans la même période, le nombre de villages raccordés aux réseaux est passé d'environ 600 à près de 1420 en 2013 et à 1780 en 2014.

Le taux d'accès global en 2014, y compris par puits moderne et pompe à motricité humaine, est de 88,9% dans la région de Thiès alors que la moyenne nationale est de 84,1%. Le défi majeur d'atteindre la couverture universelle en milieu rural passe par la création de points d'eau dans les poches où il n'y a pas encore d'adduction mais également par l'amélioration de la desserte en eau

VIII.1.2 La qualité de l'eau

La région dispose de ressources en eau utilisées pour l'alimentation en eau des populations, pour l'agriculture et le cheptel ainsi que pour les industries. L'essentiel de la production en eau est assuré par des puits, des forages avec systèmes d'adduction d'eau multivillages. Ces ouvrages hydrauliques captent les aquifères du quaternaire, du maestrichien, du paléocène et de l'éocène.

Dans la partie Sud-est de Thiès, la nappe profonde du Maastrichtien renferme de l'eau salée et/ou fluorée. Les teneurs en chlorures varient entre 750 et 3500mg/l et les fluorures entre 1,5 et 7,5 mg/l alors que la norme de l'OMS est de 600mg/l pour les chlorures et de 1,5 mg/l pour les fluorures. Un taux de fer élevé est noté également dans la zone des Niayes gênant le système d'irrigation goutte à goutte.

Il faut noter des efforts sont consentis pour la couverture quantitative des besoins en eau mais aussi pour l'amélioration de la qualité de l'eau à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de la qualité de l'eau tenant compte des exigences normatives en matière de qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau.

VIII.3 L'ASSAINISSEMENT

La politique en matière d'assainissement a fixé, en milieu urbain, comme objectif que 1730000 personnes supplémentaires au plan national aient accès à l'assainissement à l'horizon 2015 pour que le taux d'accès à l'assainissement qui était de 56,7% en 2002 atteigne 78% en 2015. Les financements mobilisés et exécutés (86,4 Milliards) sur cette décennie n'ont pas permis d'atteindre le taux escompté qui se situe à 62,2%, en 2015, soit un gap de 15,8 points.

Le Sénégal, à travers l'axe 3 du PSE et dans la dynamique mondiale des ODD, s'est fixé des objectifs pour résorber le gap en matière d'assainissement.

VIII.3.1 Les services techniques, autres intervenants et infrastructures

VIII.3.1.1 Les services techniques

Dans le domaine de l'assainissement interviennent les projets, les programmes, les ONG, les collectivités locales et, entre autres, les partenaires au développement. L'Etat y est représenté par ses services déconcentrés à savoir les services régionaux de l'assainissement (SRA) et les services départementaux de l'assainissement (SDA).

VIII.3.1.2 Les autres intervenants

Dans la région de Thiès plusieurs projets accompagnent l'Etat dans le travail. Il s'agit du mécanisme communautaire décentralisé de développement de l'assainissement rural qui émane du budget consolidé d'investissement de l'Etat du Sénégal (MCDAR), du SEN030 Tome 2 du LUXDEV, du projet d'amélioration du service de l'eau potable et de l'assainissement rural (PASEPAR).

VIII.3.1.3 Les infrastructures

Le patrimoine de la région de Thies est partagé entre différentes communes de la région à savoir : Thies, Tivaouane, Mbour et Saly. Le réseau d'assainissement de la ville de Thiès est de type séparatif avec 23 quartiers assainis. Il existe un réseau de drainage des eaux pluviales géré par la mairie et un réseau d'eaux usées domestique géré par l'ONAS. . Le réseau d'eaux usées s'étend sur 76 795 Km et 5 204 branchements, dont 350 ml d'extension et 28 branchements réalisés en version classique au courant de l'année 2016. Le réseau de Thiès est divisé en deux bassins :

La zone Nord : Il s'agit d'un réseau ancien (1970) en amiante ciment sur 15 km avec une plage de diamètre compris entre 250 et 700mm, un réseau neuf (2007) en PVC DN250 mm sur 25 km. Cette zone Nord compte aujourd'hui plus de 2324 branchements domiciliaires.

La zone Sud : Ce réseau s'étend sur 35 km en PVC DN 250mm connecté à la station de pompage de Sampathé. Cette zone compte aussi plus de 2880 branchements.

Quant à la ville de Mbour, son réseau est composé de 50 960 ml de réseau gravitaire (dont 28 902 mètres linéaires) de réseau principal divisé en 2 bassins : le bassin N° 1 et le bassin N° 2.

Le bassin N°1 : Il est constitué de collecteur en PVC d'eaux usées venant des quartiers Thiocé Ouest. Onze Novembre, et Escale avec des diamètres de 200 mm, 250mm et 315mm. Le nombre de branchement dans ce bassin est de 1135 branchements pour une longueur de 21.344 mètres linéaires.

Le bassin N°2 : Ce bassin concerne uniquement le quartier Tefess situé dans un bas fond. Il est composé de 7.557mètres linéaires de collecteurs en PVC d'eaux usées de diamètres respectifs de 200mm, 250mm et 315mm.

Enfin, la commune de Saly dispose d'un réseau d'égout d'un linéaire de 7 km avec cinq stations de pompage.

Le tableau ci-après dresse la répartition du réseau dans la région de Thiès.

Ouvrages	**Eaux Usées**						**Eaux Pluviales**	
VILLES	*Linéaire Réseaux (ml)*	*Linéaire Refoulement (ml)*	*Nbre de STAP*	*Nbre de STEP*	*Nbre de STBV*	*Nbre de branchements*	*Linéaire Réseaux (ml)*	*Nbre de Stations pompage*
THIES	76795	1500	01	01	00	5204	7 000 m	Néant
SALY	7000		05	01	00		Néant	Néant
TIVAOUANE	Néant	Néant	00	00	01	00	880	Néant
MBOUR	28 902	5068	03	01	01	1513	10 000	Néant
TOTAL EFFECTIF	**112 697**	**6568**	09	03	02	6717	___	___

VIII.3.2 L'accès

La région de Thiès a bénéficié d'importants projets d'assainissement notamment le projet des eaux usées de Mbour (eaux usées, boues de vidange) et celui de Tivaouane (boues de vidange) qui sont déjà terminés et d'autres en préparation comme le projet d'assainissement des eaux usées de Joal (eaux usées), Pointe Sarène (eaux usées) et Tivaouane (eaux usées).

En matière de planification du développement de l'assainissement, la région de Thiés est prise en compte à travers l'élaboration ou l'actualisation des plans directeurs d'assainissement des villes suivantes : Thiès, Tivaouane, Saly Portudal et Joal.

L'essentiel de ces réalisations, de l'ONAS, sont inscrites dans le cadre du contrat de performance ETAT/ONAS pour la période 2016-2018 qui assigne à l'ONAS des objectifs pour la période spécifiée et définit, en contrepartie, les moyens à mobiliser par l'Etat et mettre à la disposition pour l'atteinte des objectifs fixés.

Les résultats de l'EDS continue de 2014 montrent que 18,3% des ménages de la région de Thiès utilisent des toilettes améliorées non partagées, 20,4% utilisent des toilettes partagées et 24,1 % utilisent des toilettes non améliorées.

VIII.3.2.1 En milieu urbain

Le taux d'accès à l'assainissement urbain par réseau d'égout dans la région de Thiès est passé de 5,8% en 2014 à 7,7% en 2015 soit une légère progression (+1,9) due à la finalisation des travaux de Mbour et au projet d'extensions et de branchements sociaux à Thiès. Toutefois une large disparité est observée dans la région avec le département de Thiès qui enregistre un taux de 13,6% suivi du département de Mbour avec son taux de 4,2% et enfin le département deTivaouane qui ne dispose pas de réseau d'égout, soit 0%.

Le taux d'accès par réseau d'égout de la région de Thiès est largement en dessous de la moyenne nationale qui se situe à 26,3% mais tout de même comparé aux nombreuses capitales régionales qui n'en disposent même pas.

Département	Année	Longueur réseaux d'assainissement	Nombre d'abonnés	Taux d'accès	Taux de traitement des eaux	Taux de dépollution de l'eau
Département de Mbour	**Année 2014**	7	34	0,01%	100%	81%
	Année 2015	52	1547	4,2%	100%	86%
Département de Thiès	**Année 2014**	75	5030	13,2%	100%	94%
	Année 2015	76,445	5176	13,6%	100%	94%
Département de Tivaouane	**Année 2014**	00	00	0%	100%	50%
	Année 2015	00	00	0%	100%	50%
Région de Thiès	**Année 2014**	82	5064	5,8%	100%	75%
	Année 2015	128,445	6723	7,7%	100%	76%

Il faut noter que les taux de traitement indiqués pour Tivaouane font référence à l'existence de la station de boue de vidange dans laquelle toutes les eaux collectées par camion de vidange sont traitées. Un curage en guise d'entretien préventif a été effectué sur 8220 ml de réseau sur un total de 76209 ml soit 10,78%, ce qui reste en deçà de la valeur cible de 15%.

A côté de ces interventions, l'ONAS a aussi largement participé à la gestion des cérémonies religieuses, notamment à l'occasion du Maouloud, dans les villes de Tivaouane, Thiénaba, Thiès et Ndiassane, Popenguine et bien d'autres événements sur toute la région de Thiés. Ces interventions ont porté essentiellement sur la mise à disposition de camions de vidange et le déploiement de toilettes mobiles pour les différents comités d'organisation.

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, il faut noter que le service régional de Thiès ne gère pas le réseau des eaux pluviales de la ville, mais participe activement à la gestion des points bas, à la lutte contre les inondations et la recherche de solution durable contre le phénomène des inondations à Thiès avec les acteurs concernés (gouvernance, mairie, communes, urbanisme, la brigade des Sapeurs-pompiers). Toutefois à Tivaouane, l'ONAS a effectué des travaux de curage des canaux destinés à l'évacuation des eaux pluviales de la cité religieuse de TIVAOUANE. Ces travaux ont consisté au curage de petits collecteurs d'eaux pluviales ou collecteurs unitaire DN≤ 600mm sur un linéaire de 252ml, au nettoyage de 93 grilles et de 04 batteries de grilles, leurs conduites de raccordement et regard de visite, a concerné 93 grilles.

En milieu rural

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural est de 17% selon le PEPAM. Ce taux est de loin inférieur à la norme OMD qui a fixé une cible de 63% de taux d'accès en milieu rural. Le taux d'accès national se situe à 39%, d'où la nécessité d'augmenter les réalisations d'ouvrages d'assainissement individuel améliorés.

Il faut tout de même souligner les résultats obtenus en 2014 avec le MCDAR (quelques 640 ouvrages ont été réceptionnés dans la région de Thiès). Cependant, leur niveau d'évolution ne permet pas de résorber un gap énorme par rapport aux cibles de 2015 année de référence des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Pourtant le secteur bénéficie de projets et programmes importants. Outre le MCDAR (Mécanisme Communautaire Décentralisé de développement de l'Assainissement Rural) issu du Budget Consolidé d'Investissement de l'Etat, il faut noter le SEN 030 ou LUX-DEV, le PASEPAR (Projet d'Amélioration du Service de l'Eau Potable et de l'Assainissement Rural, de l'Agence coréenne de coopération internationale(KOIKA). A ceux-là on peut ajouter :

- le projet d'assainissement des eaux usées de Mbour ;
- le projet d'assainissement des eaux de Tivaouane ;
- le projet d'assainissement des eaux usées de JoalFadiouth ;
- le projet d'extension de réseau et réalisation de branchements sociaux à Thiès.

VIII.4 DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

VIII.4.1 Atouts et potentialités

1. En matière d'eau

En termes d'hydraulique rurale, le secteur bénéficie de deux forages identifiés pour être réalisés dans la commune de Malicounda par la coopération Sénégalo coréenne. Ces forages sont prévus pour être implantés dans les villages de Takhoum et M'Boulème.

2. En matière d'assainissement

Au niveau de l'assainissement rural, la région bénéficie du MCDAR (Mécanisme Communautaire Décentralisé de Développement de l'Assainissement Rural) issu du Budget Consolidé d'Investissement de l'Etat, du SEN 030 ou LUX-DEV, du PASEPAR

(Projet d'Amélioration du Service de l'Eau Potable et de l'Assainissement Rural). A ceux-là, on peut ajouter :
-le projet d'assainissement des eaux usées de Mbour ;
-le projet d'assainissement des eaux de Tivaouane ;
-le projet d'assainissement des eaux usées de Joal Fadiouth ;
-le projet d'extension de réseau et réalisation de branchements sociaux à Thiès.

VIII.4.2 Contraintes

1. en matière d'eau

Pour le secteur eau, on peut retenir les contraintes suivantes :

- ✓ le déséquilibre dans la répartition spatiale des ressources en eau ;
- ✓ la vétusté de certains ouvrages hydrauliques ;
- ✓ la mauvaise planification du renouvellement des forages et des ouvrages annexes ;
- ✓ la mauvaise qualité de l'eau dans certaines zones ;
- ✓ le manque de moyens de fonçage et prospection géophysique pour les puits et les forages.

2. en matière d'assainissement

Les difficultés rencontrées dans la gestion du réseau d'assainissement sont entre autres :

- la faible couverture du réseau d'égout. En effet, plusieurs populations manifestent le désir de se raccorder, ce qui nécessite extension qu'elles ne peuvent prendre en charge toutes seules ;
- le coût élevé des branchements au réseau de l'ONAS par rapport au revenu des populations;
- le vol récurrent de plaques (aussi bien les plaques de décanteurs que les grosses plaques de visites) ;
- l'ouverture de regards au niveau des points bas pour drainer les eaux de pluie qui entraine l'intrusion du sable et d'objets grossiers dans le réseau, ce qui obstrue et empêche l'écoulement normal ;
- la destruction du réseau par les travaux d'autres concessionnaires du sous-sol ;
- les branchements clandestins : mauvaise connexion entrainant des désagréments aux populations ; déversements d'eau toxiques nuisibles (cas des industries de métal, industries chimiques, stations d'essence) ;
- les dépotages clandestins des camions de vidange de fosses septiques ;
- l'ouverture des boites de branchements par les propriétaires non raccordés, soit pour effectuer des déversements directs temporaires et volontaires, soit pour drainer les eaux pluviales qui ruissellent devant chez eux ;

- la majorité des maisons au niveau de Thiès Sud ont bénéficié de regards de branchement (décanteurs), mais qui ne sont pas connectés au réseau par faute de moyens financiers pour la prise en charge de l'aménagement intérieur.

Les contraintes en milieu urbain porte surtout sur la mauvaise utilisation du réseau d'assainissement de la ville avec l'occurrence des branchements ne respectant pas les normes de rejet et l'utilisation du réseau pour l'évacuation des eaux pluviales.
En milieu rural, la pauvreté des ménages, le manque de solidarité et l'analphabétisme des populations sont autant de goulots d'étranglement pour l'accès à l'assainissement.

1. En matière d'eau

- De renforcer les moyens d'intervention du service sur les plans du personnel (techniciens et gestionnaire), matériel et financier.
- D'équiper les divisions régionales en instruments de mesure pour le suivi piézométrique et hydro chimique des nappes surtout dans les zones à risques (sonde, kit d'analyse d'eau in situ, GPS, etc.).
- Procéder à des transferts d'eau dans les zones où la nappe est profonde, les débits faibles et, ou la qualité de l'eau n'est pas bonne ;
- Accélérer la mise en place de la délégation du service public de l'eau potable des forages ruraux motorisés.
- intensifier les interventions des projets et programmes afin d'appuyer l'Etat dans sa mission régalienne

2. En matière d'assainissement

- En zone urbaine, il est prévu une extension du réseau d'assainissement de la ville de Thiès, ainsi que la mise en œuvre d'un réseau d'assainissement dans la commune de Tivaouane.
- En zone rurale, la recherche des fonds et des financements innovants est un impératif afin de mieux prendre en charge l'assainissement afin de combler le retard de l'assainissement sur l'hydraulique.

CHAPITRE VIII : AGRICULTURE

La région de Thiès tient une position très importante dans le secteur agricole du Sénégal. L'agriculture est pratiquée par 51,9% des ménages de la région, soit 97 097 ménages représentant près de 13% des ménages agricoles sénégalais (RGPHAE 2013). Du point de vue de la production, elle occupe la première place pour l'horticulture (avec un tiers de la production nationale) et le manioc, la deuxième place pour la culture de mangue. Le secteur s'appuie sur divers acteurs qui mettent en œuvre des programmes spéciaux pour promouvoir davantage le développement de l'agriculture. Au nombre de ces programmes, il faut noter le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR). Celui-ci concerne pour l'instant uniquement le département de Mbour qui constitue la zone rizicole de la région. Dans le cadre de ce programme, trente (30) tonnes de riz ont été mises à la disposition des organisations de producteurs de la vallée de Fadial située dans la Commune de Nguéniéne durant la campagne 2015/2016. Il y a aussi le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) qui a procédé à la distribution de semences de mil (35,5 tonnes), de niébé (0,928 tonnes) et de Sorgho (1,4 tonnes) en 2015. A côté de ces programmes, il y a le Programme Manioc dont les opérations de mise en place ont été effectuées en 2015. Avec ce programme, une prévision de mise en place de boutures sur *2 363 Ha* a été allouée à la région, et répartie entre les départements de Mbour (450 Ha), Thiès (825 Ha) et Tivaouane (1087,5 Ha). De l'engrais a également été mis en place dans le département de Mbour soit 30 tonnes d'urée et 15 tonnes de formules 10.10.20. On note aussi l'existence d'un Programme de Multiplication de Semences de la région.

VII.1 LES PRINCIPALES CULTURES PRATIQUEES DANS LA REGION

Les principales céréales cultivées dans la région de Thiès sont : le mil, le sorgho, le maïs. Elles représentent l'essentiel des surfaces cultivées. Les céréales représentent la base de l'alimentation des populations aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Les superficies emblavées s'élèvent, en moyenne, à 126.806 ha dont 91% pour le mil ; 8% pour le sorgho et 1% pour le maïs. Les rendements moyens sont très faibles et sont respectivement de 474 kg/ha pour le mil, 442 kg/ha pour le sorgho et 500 kg/ha pour le maïs.

Les productions moyennes annuelles en céréales s'élèvent à 61.615 tonnes soit environ 6% de la production nationale dont 89% sont obtenus avec le mil ; 10 % avec le

sorgho et 1% avec le maïs. La production régionale est très variable et généralement autoconsommée.

En dehors du mil qui est cultivé sur de grandes superficies dans l'ensemble de la région, le maïs et le sorgho sont localisés surtout dans le département de Mbour.

L'arachide constitue la plus importante culture de rente dans la région de Thiès; sa culture absorbe environ 33% de la superficie totale emblavée.
L'arachide d'huilerie est cultivée en moyenne sur 81.695 ha avec une production moyenne de 47.836 tonnes (soit 99% de la production totale). L'arachide de bouche occupe une superficie de 727 ha avec une production de 438 tonnes (soit 1% de la production totale). Selon les conditions de cultures et de la configuration des hivernages, les rendements tournent autour de 650 kg/ha.
La région de Thiès est considérée comme la première région maraîchère du Sénégal. Elle regroupe en moyenne près du tiers des superficies maraîchères nationales exploitées. Les productions maraîchères représentent le tiers des productions nationales. Le maraichage est pratiqué, principalement, dans les Niayes (vallées de Yadjine, Diobass, etc.) et autour de forages et des bassins de rétention (cas d'Allou Kagne).
La production des légumes est l'activité qui génère plus d'emploi et de revenus dans la région. Les cultures maraîchères se libéralisent et se distinguent par l'implication des privés dans la production, la commercialisation et la transformation.

VII.2 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

Le développement agricole et rural de la région interpelle plusieurs catégories d'acteurs. On note d'une part les autorités administratives (Gouverneur, Préfets et Sous-préfets), les collectivités locales (Région, Communautés rurales), et l'Agence Régionale de Développement (ARD), les services techniques régionaux et leurs démembrements (Direction Régionale du Développement Rural, Direction Régionale de l'ANCAR, Inspection Régionale des Services Vétérinaires, services régionaux des Eaux et Forêts, de la Planification, de l'Aménagement du territoire, de l'Expansion Rurale, du Développement Communautaire, de l'Hydraulique, du Commerce et de l'Artisanat et, entre autres, de la Pêche) et d'autre part les projets/programmes, les ONG et les institutions financières.
La DRDR est la représentation du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural dans la région de Thiès. Elle est composée des divisions que sont la DAPSA (Division de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles), la DPV (Division des

productions végétales), la DPA (Division des Productions Animales) et la DGR (Division du Génie Rural), du BAF (Bureau Administratif et Financier) et des Services Départementaux du Développement Rural (SDDR).

La région compte aussi un nombre important d'organisations de producteurs (OP). Leur prolifération a suscité la nécessité de mettre sur pied des cadres de concertation des acteurs de développement à tous les échelons, de la région au niveau des villages. Ces cadres viennent élargir et renforcer la concertation déjà engagée dans le cadre des Comités régionaux, départementaux et locaux de développement (CRD, CDD, CLD) convoqués et présidés par les autorités administratives, ainsi qu'au sein des unions et fédérations d'OP à tous les niveaux. On peut citer :

- la Cellule Régionale de Concertation des Acteurs de Développement (CERCAD) ;
- le Conseil Régional de Concertation et de Coopération des Ruraux (CRCR) ;
- la Cellule Régionale du Conseil des ONG d'Appui au Développement (CR/CONGAD) ;
- le Cadre de Concertation des OP et structures d'appui de Mékhé et environs (Cadre de Mékhé) ;
- le Cadre de Concertation des Acteurs du Développement Local (CACOADEL) ;
- la Coordination des Acteurs du Développement (CAD) de Fissel ;
- les Cadres Locaux de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP) ;
- le Cadre de Concertation des Organisations Paysannes de la CR de Tassette ;
- le Cadre de Concertation et de Gestion du PNIR et les comités villageois de développement.

La région comporte aussi de nombreuses structures de prestation de services et de centres de formation qui peuvent apporter leur expertise aux OP particulièrement en matière de renforcement des capacités.

La campagne agricole 2015/2016 a été marquée, d'une part, par la poursuite des mesures de soutien interne avec la politique de subvention des intrants agricoles, du matériel et des équipements agricoles pour intensifier et moderniser l'agriculture et, d'autre part, par une bonne pluviométrie.

VII.3 LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

Pour assurer la bonne marche et la réussite de la campagne agricole de 2015/2016, le Gouvernement du Sénégal a pris un certain nombre de mesures d'accompagnement incitatives. Au niveau régional, ces mesures se sont traduites par la mise à la

disposition des paysans du matériel agricole, d'importantes quantités de semences, d'engrais et de fertilisants.

VII.3.1 La mise en place des semences

La quantité totale de semences reçue lors de la campagne agricole 2015/2016 (2.869 tonnes) a connu une baisse de 5% par rapport à celle de 2014/2015 (3019,5 tonnes). Le niveau de baisse varie selon les spéculations et suivant le département. La quantité de semences d'arachide a baissé de 2% entre les deux campagnes, dans la région de Thiès, avec une baisse plus importante dans le département de Tivaouane qui a reçu un plus de la moitié de ces semences (53%). La quantité de semences de sorgho local reçue a diminué d'un peu plus de la moitié par rapport à la précédente campagne de même que celle du niébé (baisse de 29%). Les quantités des semences de Maïs, de sorgho et de niébé prévues ont été intégralement mises en place. Dans le cadre du Programme Nationale d'Autosuffisance en riz (PNAR), 30 tonnes de riz ont été mises à la disposition des producteurs du département de Mbour. La totalité des semences d'arachide reçues ont été entièrement vendues (soit un taux de cession de 100%). Les taux de cession du riz (département de Mbour) n'a pas dépassé les 80%.

Tableau 7.22: Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Thiès.

Semences		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
		Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %
Arachide	**Reçu (T)**	619	621	0,3%	543,5	538	-1,0%	1358	1308	-3,7%	2520,5	2467	-2%
	Vendu (T)	611	621	1,6%	542,5	538	-0,8%	1358	1308	-3,7%	2511,5	2467	-1,77 %
	Reliquat (T)	8	0	-100%	1	0	-100%	0	0		9	0	-100 %
Maïs local	**Reçu (T)**	8	15	87,5%	2	10	400,0%	28	25	-10,7%	38	50	32%
	Vendu (T)	8	15	87,5%	2	10	400,0%	6	25	316,7 %	16	50	213 %
	Reliquat (T)	0	0		0	0		22	0	-100%	22	0	-100 %
Sorgho local	**Reçu (T)**	15	15	0,0%	30	10	-66,7%	20	5	-75,0%	65	30	-54%
	Vendu (T)	4	15	275,0%	1,7	10	488,2%	3	5	66,7%	8,7	30	245 %

	Reliquat (T)	11	0	-100%	28,3	0	-100,0%	17	0	-100%	56,3	0	-100 %
Riz	**Reçu (T)**		30									30	
	Vendu (T)		23,8									23,8	
	Reliquat (T)		6,2									6,2	
Niébé	**Reçu (T)**	130	74	-43,1%	113	41	-63,7%	153	180	17,6%	396	280	-29%
	Vendu (T)	130	73,75	-43,3%	113	40,9	-63,8%	148	180	21,6%	391	279,95	-28%
	Reliquat (T)	0	0,25		0	0,05		5	0	-100%	5	0,05	-99%
Sésame	**Reçu (T)**	0	5		0	7		0	0		0	12	100 %
	Vendu (T)	0	0		0	3		0	0		0	3	100 %
	Reliquat (T)	0	5		0	4		0	0		0	9	100 %

Source : DRDR Thiès/MAER

Contrairement à la campagne précédente, 12 tonnes de semences de sésame, réparties entre les départements de Mbour (5 tonnes) et Thiès (7 tonnes) ont été reçues dans la région avec un taux de cession faible (25%). Il faut signaler que la répartition des quantités de semences reçues selon le département reste en faveur de Tivaouane et de Mbour. Le premier a concentré 50% de la quantité de Maïs reçue, 53% de la quantité d'arachide et 64,3% de la quantité de niébé et le second la moitié des semences de sorgho local.

A cours de la campagne agricole 2015/2016, 30 tonnes de riz ont été mises à la disposition des producteurs pour le compte du PNAR et seules 23,8 tonnes ont été finalement distribuées, soit un taux de cession de 79,3%. La mise en place des semences de ce programme est portée, à hauteur de 17 % (Nerica 4), sur le riz de plateau contre 83 % sur le riz de bas-fonds (Nerica 19 et Sahel 108).

Tableau 7.23 : Situation de la distribution de semences de riz du PNAR

Variétés	Quantité mise en plaœ (T)	Quantité distribuée (T)	Reliquat (T)	Opérateur
Nerica 4	5	5	0	SEDAB
Sahel 108	20	18	2	SEDAB
Nerica 19	5	0,8	4,2	SEDAB
TOTAL TV*	**30**	**23,8**	**6,2**	

Source : DRDR Thiès/MAER

VII.3.2 La mise en place des engrais et autres fertilisants

Comme à chaque campagne, les autorités et acteurs de l'agriculture, en plus de faciliter la distribution des semences, mettent à la disposition des producteurs des engrais et produits phytopharmaceutiques pour améliorer les rendements. Au niveau de la région de Thiès, un Comité Régional (CR) et des Comités Départementaux (CD) de contrôle

et de suivi des opérations de cession des intrants ont été mis en place. Un Comité (CL) est institué pour chaque collectivité locale (commune rurale) et a pour mission de réceptionner les intrants, d'assurer la régularité, la traçabilité, la transparence et l'équité dans les opérations de mise en place et de cession des intrants.

La quantité totale d'engrais reçue dans la région a connu une légère hausse (0,6%) entre les campagnes 2014/2015 (2.967,6 tonnes) et 2015/2016 (2.986,5 tonnes). Cette quantité totale est composée principalement d'urée (42%) et d'engrais de formule 6.20.10 (30,2%) et dans une moindre mesure d'engrais de type 15.10.10 (25%). Il faut noter que cette légère hausse est portée par la quantité d'urée reçue qui est passée de 1053,9 tonnes en 2014 à 1252 tonnes en 2015, soit une augmentation de 18,8%.

Concernant l'engrais de formule 10.10.20, aucune quantité n'a été enregistrée dans la région en 2016.

Tableau 7.24: Situation et évolution des quantités d'engrais et d'autres fertilisants distribuées dans la région de Thiès

Engrais et autres fertilisants		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
		Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015 2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %
Engrais 6.20.10	**Reçu (T)**	439,1	310	-29,4%	279,1	314,5	12,7 %	623	275	-55,9 %	1341,20	899,5	-32,9 %
	Vendu (T)	439,1	310	-29,4%	263,5	242,4	-8,0%	91	187	105,5 %	793,6	739,4	-6,8%
	Reliquat (T)	0	0		15,6	72,1	362,2 %	532	88	-83,5 %	547,6	160,1	-70,8 %
Engrais 15.10.10	**Reçu (T)**	143	229	60,1%	78,5	265	237,6 %	303	247	-18,5 %	524,5	741	41,3 %
	Vendu (T)	143	168	17,6%	61,8	163,8	165,0 %	23	247	973,9 %	227,8	578,9	154,1%
	Reliquat (T)	0	60,9		16,7	101,2	506,0 %	280	0	-100%	296,7	162,1	-45,4 %
Engrais 15.15.15	**Reçu (T)**	28	45	60,7%	13	4	-69,2 %	7	45	542,9 %	48	94	95,8 %
	Vendu (T)	28	42,5	51,8%	12,3	3,15	-74,4 %	0	18		40,3	63,65	57,9 %
	Reliquat (T)	0	2,5		0,7	0,85	21,4 %	7	27	285,7 %	7,7	30,35	294,2%
Engrais 10.10.20	**Reçu (T)**	NP	NP[6]		NP	NP		NP	NP		NP	NP	
	Vendu (T)	NP	NP		NP	NP		NP	NP		NP	NP	
	Reliquat (T)	NP	NP		NP	NP		NP	NP		NP	NP	
Urée	**Reçu (T)**	419,9	452	7,6%	390	260	-33,3 %	244	540	121,3 %	1053,9	1252	18,8 %

[6] NP : non parvenu

	Vendu (T)	385,9	428	10,8%	387,8	260	-33,0 %	61	151	147,5 %	834,8	838,75	0,5%
	Reliquat (T)	34	24,2	-28,7%	2,2	0	-100%	183	389	112,6 %	219,2	413,25	88,5 %

Source : DRDR Thiès/MAER

Une analyse suivant le département révèle que 35% de la quantité d'engrais de la région a été réceptionnée à Mbour, 28% à Thiès et le reste (37%) l'a été à Tivaouane. L'urée est plus présente dans les départements de Tivaouane (43%), où la quantité reçue a plus que doublé par rapport à la précédente campagne, et de Mbour (36%) qu'au département de Thiès (21%) qui a enregistré une baisse de 33,3% de la quantité réceptionnée

Des baisses considérables sont notées sur la quantité d'engrais de formule 6.20.10 reçue dans les départements de Mbour (29,4%) et de Tivaouane (55,9%).

L'urée enregistre le taux de mise en place le plus élevé au niveau de la région (97,8%) contre 73,9% pour la formule 6.20.10, 69,3% pour la formule 15.10.10 et 59,5% pour le 15.15.15. Quant aux taux de cession, ils sont sont de l'ordre de 82,2% pour la formule 6.20.10, de 78,1% pour la formule 15.10.10, de 67,7% l'engrais de type 15.15.15 et de 67,0% pour l'urée.

VII.3.3 La mise en place du matériel agricole

Une commission régionale de supervision, de contrôle et de distribution du matériel agricole motorisé a été instaurée pour plus d'équité dans la mise en place du matériel agricole. La distribution des quotas par départements a obéi à quatre critères : superficie totale emblavée, production obtenue, quantité de semences distribuées lors de la précédente campagne (2014/2015) et le nombre de ménages qui pratiquent l'agriculture pluviale.

La région n'a pas bénéficié de matériels agricoles d'envergure tels que les distributeurs semoirs, le matériel de transport attelé, le matériel de traitement et de transformation de récolte, le matériel de récolte de riz, etc. La mise en place a concerné seulement le matériel de culture attelé (semoirs, houes) et les tracteurs.

La totalité des semoirs (800 unités) et des Houes occidentales (74 unités) prévus pour la région ont été entièrement réceptionnés, soit un taux de mise en place de 100%. Toutefois, la région a enregistré de faibles taux de cession des semoirs (21,9%) et des Houes occidentales (10,8%).

Tableau 7.25: répartition du matériel agricole léger prévue et reçu selon le département

DEPARTEMENTS	**TYPE DE MATERIEL**							
	Semoir				**Houe occidentale**			
	Prévu	**Reçu**	**Vendu**	**Reliquat**	**Prévu**	**Reçu**	**Vendu**	**Reliquat**

THIES	200	200	75	125	19	19	0	19
MBOUR	250	250	100	150	22	22	8	14
TIVAOUNE	350	350	0	350	33	33	0	33
REGION (2015-2016)	800	800	175	625	74	74	8	66
Taux de mise en place (%)	**100%**				**100%**			
Taux de cession (%)	**21,88%**				**10,81%**			

Source : DRDR Thiès/MAER

L'absence de Houe sine 9 3 dents est notée dans la région en 2015 alors que ce matériel a été réceptionné la campagne précédente. On note aussi une baisse considérable du nombre de houes occidentales à 3 dents qui passe 450 en 2014/2015 à 74 en 2015/2016. Concernant les semoirs super-éco à 3 dents reçues, la région en a enregistré 800 unités, soit 485 unités de plus par rapport à 2014. Egalement, la région a bénéficié d'un lot de 25 tracteurs réparti entre les départements : Mbour (6), Thiès (9) et Tivaouane (10).

Tableau 7.26:Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région de Thiès

Matériels et équipements agricoles	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
	Campagne 2014/2015	Campagne 2015 2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/ 2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/ 2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/ 2016	Variation %
Houe sine 9 3 dents	35	0	-100%	37	0	-100,0 %	36	0	-100%	108	0	-100%
Houe occidentale à 3 dents	134	22	-83,6%	116	19	-83,6%	200	33	-83,5 %	450	74	-83,6%
Semoir Super-éco + 3 disques	94	250	166,0 %	81	200	146,9 %	140	350	150%	315	800	154,0 %
Tracteur	0	6		0	9		0	10		0	25	

Source : DRDR Thiès/MAER

VII.4 RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

VII.4.1 Les cultures vivrières

La quantité de céréales produite dans la région de Thiès lors de la campagne 2015/2016 est estimée à 96.614 tonnes contre 36.809 tonnes en 2014/5015, soit une hausse 59.805 tonnes (plus du double de la production précédente). Cette production a été obtenue sur une superficie emblavée de 123.038 Ha contre 90.242 Ha en 2014/2015, soit 32.796 Ha de plus correspondant à une hausse de 36,3%. Quant au

rendement obtenu à l'issue de la campagne 2015/2016, il se situe à 784,8 Kg/Ha et est largement supérieur à celui de la précédente campagne (407,9 Kg/Ha).

En dehors de hausse des emblavures, la forte hausse de la quantité de cultures vivrières pourrait être liée à l'abondance et à la régularité des pluies enregistrées sur toute l'étendue de la région, aux différentes mesures incitatives prises par les autorités, notamment la mise en place des engrais, des produits phytosanitaires (une tonne de Chlorpyriphos-éthyl 5% PP destinée aux petits producteurs) et du matériel agricole.

L'analyse suivant les spéculations permet de mettre en évidence que l'augmentation de la production céréalière est portée par le mil qui représente 83,5% de la quantité de céréales produite au niveau régional et dont la production a plus que doublé, soit 2,5 fois celle de campagne précédente.

Tableau 7.27:Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par département

Spéculations		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
		Campagne 2014 /2015	Campagne 2015/ 2016	Variation %	Campagne 2014 /2015	Campagne 2015/ 2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/ 2016	Variation %	Campagne 2014 /2015	Campagne 2015/ 2016	Variation %
Mil	Sup (Ha)	33332	45551	37	16922	23500	39	31228	35700	14	81482	104751	29
	Rdt (Kg/Ha)	400	926	132	350	896	156	400	488	22	383	770	101
	Prod(T)	13333	42196	216	5923	21057	256	12491	17418	39	31747	80672	154
Sorgho	Sup (Ha)	6704	11970	79	640	2712	324	575	1133	97	7919	15815	99
	Rdt (Kg/Ha)	600	950	58	500	950	90	500	500	0	533	918	72
	Prod(T)	4022	11372	183	320	2576	705	288	566	97	4630	14514	213
Maïs	Sup (Ha)	157	213	36	224	735	228	459	1524	232	840	2472	194
	Rdt (Kg/Ha)	650	500	-23	550	689	25	450	500	11	550	556	1
	Prod(T)	102	107	5	123	506	311	207	762	268	432	1375	218
Riz	Sup (Ha)	-	52	-	-	18	-	-	-	-	-	70	-
	Rdt (Kg/Ha)	-	655	-	-	1097	-	-	-	-	-	771	-
	Prod(T)	-	34	-	-	20	-	-	-	-	-	54	-

Source : DRDR Thiès/MAER

Une analyse de la situation suivant les départements révèle que Mbour, avec 47% de la superficie régionale emblavée (57.786 Ha) pour la culture des céréales, concentre 55% de la production (soit 53.709 tonnes), ce qui correspond à un rendement de 929,4 Kg/ha. Quant aux départements de Thiès et de Tivaouane, avec des superficies emblavées respectives de 26.965 Ha et 38.287 Ha, ils contribuent respectivement à hauteur de 25% et de 19,4% de la production céréalière dans la région. Ils affichent des rendements respectifs de 859,9 et de 489,6 kilogrammes à l'hectare.
Le département de Mbour assure 52,3% de la production de mil (soit 42.196 tonnes) et 78,3% de la quantité de sorgho produite (11.372 tonnes).
La production céréalière de la région de Thiès, lors de la campagne agricole 2015/2016, a plus que doublé comparativement aux campagnes de 2014/2015 et de 2013/2014. Les rendements ont été multipliés par 2 dans les départements de Mbour et de Thiès.

VII.4.2 Les cultures industrielles

Les cultures industrielles occupent une place importante dans le secteur agricole de la région. Elles sont utilisées principalement comme matières premières pour les industries de transformation surtout celles évoluant dans le secteur de l'agro-alimentaire. Elles permettent de répondre aux besoins alimentaires des populations et de substituer des produits importés. Dans la région de Thiès, elles sont composées essentiellement de l'arachide huilerie, qui est utilisé pour produire de l'huile, du savon et du chocolat, du manioc, de la pastèque, de la tomate, du bissap et du niébé.

La quantité de cultures industrielles produite dans a région est estimée à 424.594 tonnes en 2015/2016 contre 237.273 tonnes en 2014/2015 alors qu'elle avoisinait les 196.000 tonnes en 2013/2014, soit une hausse de 78,9% par rapport à la campagne précédente.
La production industrielle est composée en majorité de manioc (72% de la production régionale, soit 305.969 tonnes), suivi de l'arachide huilerie (24%). Ces deux principales cultures industrielles ont vu leur production augmenter considérablement. La production de l'arachide d'huilerie (100.641 tonnes) a été multipliée par trois entre les deux campagnes et a augmenté de 65,7% par rapport à la moyenne des cinq dernières années ; celle du manioc a augmenté de 74% avec des rendements respectifs 10863 Kg/Ha (contre 8184 Kr/Ha en 2014/2015 et 718 Kg/Ha en moyenne au cours des cinq dernières années). L'augmentation de la production peut être attribuée à la bonne pluviométrie mais aussi à l'augmentation des emblavures de ces deux spéculations : de 36% (et de 29,5% par rapport à la moyenne des cinq dernières années) pour l'arachide d'huilerie et de 166% pour le manioc.

Cependant, le Bissap et le niébé ont connu des baisses de quantités produites de l'ordre respectivement de 40% et de 24% à la suite d'une diminution respective de 52% et 68% de leurs superficies emblavées.

Tableau 7.28: Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par département

Spéculations		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
		Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014 /2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	18668	25363	36	35647	33964	-5	25450	53170	109	79765	112497	41
	Rdt (Kg/Ha)	200	855	328	400	1003	151	400	844	111	353	895	154
	Prod(T)	3734	21685	481	14259	34081	139	10180	44875	341	28172	100641	257
Manioc	Sup (Ha)	2592	6901	166	7200	5666	-21	11682	15600	34	21474	28167	31
	Rdt (Kg/Ha)	9000	9000	0	9000	10000	11	7500	12000	60	8184	10863	33
	Prod(T)	23325	62109	166	64800	56660	13	87614	187200	114	175740	305969	74
Pastèque	Sup (Ha)	1445	772	-47	506	167	67				12628	939	-93
	Rdt (Kg/Ha)	10000	10000	0	9000	10000	11	ND	ND		24642	10000	-59
	Prod(T)	14454	7720	47	10188	1668	84	ND	ND		24642	9388	62
Tomate industrielle	Sup (Ha)	16	ND		20	ND		91	45	-51	127	45	-65
	Rdt (Kg/Ha)	8000	ND		8000			8000	8000	0	8000	8000	0
	Prod(T)	127	ND		160			728	360	-51	1015	360	-65
Bissap	Sup (Ha)	65	31	-52	1008	1253	24		106		1073	1390	30
	Rdt (Kg/Ha)	300	400	33	300	400	33		400		200	400	100
	Prod(T)	20	12	-40	302	501	66		42		322	556	73
Niébé	Sup (Ha)	5880	1909	-68	5285	2880	-46	8804	8773	0,3	19969	13561	-32
	Rdt (Kg/Ha)	300	700	133	400	559	40	400	540	35	367	566	54
	Prod(T)	1764	1336	-24	2114	1609	-24	3522	4735	34	7400	7680	4
	Prod(T)												

Source : DRDR Thiès/MAER

Suivant les départements, celui de Tivaouane assure 61% de la production de manioc et 45% de la quantité d'arachide produite. Quant aux départements de Mbour et de

Thiès, ils assurent respectivement 20% et 19% de la production de manioc et 22% et 34% de quantité d'arachide d'huilerie produite dans la région en 2015/2016. Les quantités produites de bissap et de niébé ont chuté dans les départements de Mbour et de Thiès dans des proportions qui varient entre 24 et 46% alors que la quantité de niébé produite dans e département de Tivaouane a connu une hausse de 34%.

VII.5 LES RESULTATS DES PROJETS, PROGRAMMES ET AGENCES

Durant la campagne agricole 2015/2016, les différents projets et programmes déroulés dans la région ont produit les résultats ci-dessous.

VII.5.1 Projet de Bassins de Rétention et de Valorisation de Forages (BARVAFOR)

En 2015, ce projet a réalisé dans la région :

- urois digues de recharge dans la commune de Notto précisément à Ndioungane péléo, Tattène Teup Dal, Notto Ndioukhane, qui vont permettre l'exploitation de 37 ha de terre en maraichage ;
- une digue de retenue à Hanéne dans la commune de Notto qui, à terme, permettra l'exploitation de 28 ha (3 ha en riz et 25 ha en maraichage) ;
- le rééquipement d'un forage à Ndoyène dans la commune de Tassete offrant la possibilité d'exploitation de 15 ha de terre en maraichage.

Le total des investissements dans la région s'élève à 563.929.259 F CFA (coût des études et travaux).

VII.5.2 Agence Nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA)

La Région de Thiès a été la principale bénéficiaire des réalisations de l'Agence. Les réalisations sont réparties comme suit :

- sept (07) fermes villageoises Naatangué: Ngomène, Djilakh, Kirène, Darou Ndoye, Ndieuguène, Keur Gallo, Aga Babou, Taîba Ndiaye, Yadjine, Ndiné ;
- cinq (05) fermes familiales Naatangué **:** Mbodiène, Keur Mbaye Maty, Ndianda, Daya et Ndiaganio ;
- deux (02) Aires Agricoles Emergentes (AAE) appuyées **:** Diender - Keur Moussa et Nguekhokh ;
- production totale de 12.250 tonnes sur 650 ha superficie dans les fermes Agricoles Naatangué et les AAE. Les spéculations qui sont produites sont :

Oignon, Tomate, Melon, Pastèque, Haricot vert, Piment, Aubergine, Carotte, Diakhatou, Gombo, Poivron, Chou, Concombre, Maïs, arachide, Sorgho, Niébé fourrager ;

- Signature de contrats de production des fermes de Djilakh, Ngomène, Ndieuguène, Kirène avec des opérateurs privés pour le marché européen en 2015. Ainsi, 462 tonnes de haricot vert ont été exportés vers l'Italie, 500 tonnes de melon exportés vers l'Espagne ;
- production de 50 313 litres de lait, dans la ferme d'Aga BABOU avec 10 vaches jersiaises, pour des recettes issues de cette production estimées à 16.515.352 FCFA **;**
- 319.537.770 FCFA de recettes tirées –uniquement- des fermes Naatangué.

VII.5.3 Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)

Les réalisations en 2015 sont :

- la diffusion à grande échelle de nouvelles variétés de mil et sorgho touchant 5861 producteurs dans 900 villages des régions de Thiès, Dakar, Saint-Louis , Louga, Diourbel, Kaolack et de Kaffrine ;
- la diffusion à grande échelle de trois variétés améliorées de niébé auprès de 3685 producteurs dans 475 Villages des régions de Thiès, Louga, Diourbel, Kaolack et de Kaffrine ;
- la diffusion à grande échelle de quatre technologies de lutte contre les mouches des mangues touchant 2061 producteurs et 1940 Ha de superficies répartis dans 208 villages des régions de Dakar, Thiès et de Ziguinchor ;
- une augmentation des rendements moyens du mil qui sont passés de 607 Kg/Ha à 987 Kg/Ha (soit 62,6%) et du sorgho qui sont passés de 800Kg à 1544 Kg/Ha (Soit 93%) ;
- la production de 28,8 tonnes de semence de nouvelles variétés de mil et 14,07 tonnes de semence de nouvelles variétés de sorgho ;
- la réduction du taux moyen de pertes dues aux mouches des mangues de 35 - 40% dans les Niayes à 6,8% ;
- le géo référencement de 1846 vergers de la zone des Niayes et la production de carte ;
- le renforcement des capacités de 2032 producteurs sur différentes thématiques d'ordre technique et organisationnel ;
- l'accompagnement des producteurs dans la production de 3787 tonnes d'oignon de qualité ;

- l'accompagnement des petits producteurs de mangues à s'organiser autour d'une coopérative dénommée COOPROMAN (Coopérative des Producteurs de Mangue) qui regroupe 17 comités locaux de 17 communes des régions de Thiès et de Dakar ;
- le démarrage du processus de mise en place de la plateforme d'innovation sur la mangue ;
- et les diverses activités de conseil de base (intermédiation, commission de distribution des intrants et matériels).

VII.6 DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE

VII.6.1 Les atouts

L'agriculture occupe une place importante dans la région. Elle est pratiquée sous pluie et en irrigation. Elle dispose d'importants atouts que sont, entre autres, une assez bonne maîtrise des techniques culturales, la proximité des Niayes avec les grands centres urbains, le climat côtier favorable à l'horticulture et à l'arboriculture, l'existence d'une dynamique organisationnelle et de réseaux de producteurs.

VII.6.2 Les contraintes

Dans la région, le secteur de l'agriculture fait face à certaines contraintes au nombre desquelles :

-
- les déficits pluviométriques, parfois sévères, et/ou une mauvaise répartition des pluies dans l'espace et le temps ;
- la faible capacité des services d'appui au monde rural, ce qui ne favorise pas un transfert rapide des technologies utiles à l'accroissement de la productivité,
- l'insuffisance des semences sélectionnées (problème de la disponibilité et de l'accès) ;
- le non-respect de l'itinéraire technique et des doses d'engrais qui affecte négativement la production;
- le mode d'attribution des terres qui entrave toute possibilité d'investissements durables ;
- la vétusté du matériel agricole et le sous équipement agricole dans certaines zones ;
- la sous valorisation des produits agricoles ;
- la baisse de fertilité des sols ;
- le manque de formation des producteurs et le fort taux d'analphabètes

- ;
- la forte pression des ravageurs des cultures ;
- Les difficultés d'accès aux semences de qualité ;
- l'insuffisance des infrastructures de transformation ;
- l'insuffisance des infrastructures de conservation ;
- l'enclavement des zones de production ;
- les difficultés d'accès au crédit équipement ;
- l'inorganisation des circuits de commercialisation.

VII.6.3 Perspectives

- L'objectif régional est d'atteindre une hausse annuelle de la production agricole d'au moins 5% pour faire face aux exigences liées à la croissance démographique et assurer un surplus suffisant pour, à terme, contribuer à combler le déficit national en matière de produits agricoles. Pour ce faire, les perspectives dans le secteur tournent autour de :l'intensification, la diversification et la modernisation de l'agriculture pluviale et irriguée ;
- l'augmentation des superficies emblavées ;
- la régénération du capital semencier dont dépend très fortement la productivité agricole ;
- la mise en place d'unités de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles ;
- l'équipement du monde rural ;
- la réhabilitation des milieux favorables à l'agriculture (bassins versants, allées mortes, mares asséchées) et la restauration des zones fragilisées par l'industrie extractive (zones de Taïba, Mboro, Pambal, Mont-Rolland, Notto, Fandène).

CHAPITRE IX : ELEVAGE

La pratique de l'élevage constitue l'une des principales activités créatrices de revenus et contribue à la satisfaction des besoins alimentaires des populations surtout en milieu rural. Le secteur est en plein dynamisme au Sénégal lié à l'implication massive des organisations de producteurs, à l'urbanisation galopante et aux changements climatiques. Cette dernière décennie a été marquée par la mise en œuvre d'un éventail de politiques et programmes visant à réduire les contraintes et booster ce sous-secteur. C'est ainsi que dans le cadre de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale, le Gouvernement du Sénégal a décidé de mette sur pied un Plan National de Développement de l'Elevage (PNE) qui vise la modernisation et l'intensification du sous-secteur. A côté de ce plan, il y a le Projet d'Appui à l'Elevage phase II (PAPEL II) dont l'objectif est de contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté à travers le développement des systèmes de production de l'élevage, l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles, le financement du sous-secteur et la restructuration et le renforcement de capacité des organisations des professionnels de l'élevage (OPE). Il faut aussi citer le Programme d'Appui au Développement Villageois (PADV), l'Initiative pour des Politiques d'Elevage en Faveur des Pauvres (IPEFP) lancée par la FAO, le Projet d'Appui au Développement de l'Apiculture et, entre autres, le Projet d'amélioration de la qualité des produits de la filière « cuirs et peaux ».

La région de Thiès dispose d'énormes potentialités aussi bien sur le plan physique, technique qu'humain lui permettant d'amorcer le sous-secteur de l'élevage. A ce titre, il faut citer l'implantation des grandes écoles en sciences d'enseignement animales (ENSA, ISFAR) dans la région et la décentralisation des services techniques d'élevage qui constituent des atouts pour le rayonnement du secteur. Par ailleurs, les conditions climatiques sont favorables à l'intensification de certaines espèces ; il y a aussi l'existence de forêts classées constituant un potentiel fourrager important, de grands marchés de bétail ruraux (Touba Toul, Pékesse, Sandiara), d'organisations et de GIE d'éleveurs et la proximité de centres urbains pour l'écoulement des produits de l'élevage.

LES PERSONNEL DE SERVICES TECHNIQUES ET LES INFRASTRUCTURES

Le personnel des services techniques

Le personnel des services déconcentrés de l'élevage est réparti entre l'Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV) située dans la ville de Thiès et les Inspections départementales de Mbour Thiès et Tivaouane. L'effectif de ce personnel n'a pas varié entre 2015 et 2016. L'effectif des hommes (19) dépasse largement celui des femmes (7). Six agents de l'élevage sur dix sont des agents techniques. Les ingénieurs des travaux d'élevage représentent 11% de l'effectif. La région compte seulement deux docteurs vétérinaires qui servent à l'IRSV de Thiès. Les vétérinaires et ceux non classés dans les catégories précités représentent respectivement 7% et 19% de l'effectif du personnel des services déconcentrés.

Graphique 10.4: Répartition du personnel selon le diplôme

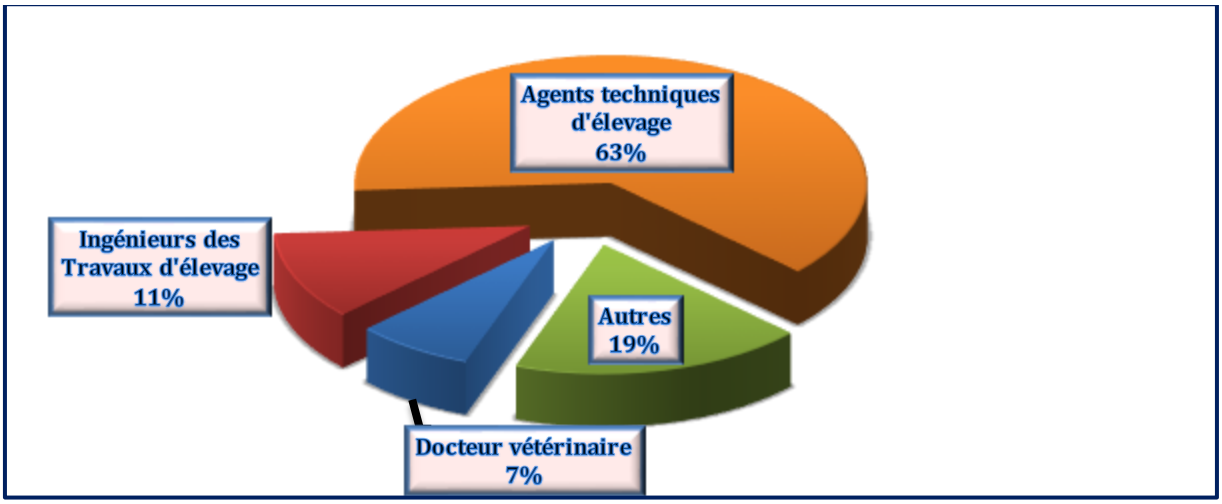

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2015)

Le nombre d'agents techniques en 2016 est de 17 agents et est réparti comme suit : un (1) à l'IRSV, six (6) à Mbour, cinq (5) à Thiès et cinq (5) à Tivaouane. Les trois (3) Ingénieurs des Travaux d'Elevage gèrent chacun un département.

Tableau 10.1: Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
IRSV[7]	Année 2015	1	0	1	0	0	0	2	0	1	2	1	3	5	1	6
	Année 2016	1	1	2	0	0	0	1	0	1	2	1	3	4	2	6
IDSV[8] de Mbour	Année 2015	0	0	0	1	0	1	5	1	6	1	0	1	7	1	8
	Année 2016	0	0	0	1	0	1	5	1	6	1	0	1	7	1	8
IDSV de Thiès	Année 2015	0	0	0	0	1	1	3	2	5	1	0	1	3	4	7
	Année 2016	0	0	0	0	1	1	3	2	5	1	0	1	3	4	7
IDSV de Tivaouane	Année 2015	0	0	0	1	0	1	4	1	5	0	0	0	5	1	6
	Année 2016	0	0	0	1	0	1	4	1	5	0	0	0	5	1	6
Total	**Année 2015**	**1**	**0**	**1**	**2**	**1**	**3**	**14**	**4**	**18**	**4**	**1**	**5**	**20**	**7**	**27**
	Année 2016	**1**	**1**	**2**	**2**	**1**	**3**	**13**	**4**	**17**	**4**	**1**	**5**	**19**	**8**	**27**
	Variation %	**0**		**100**	**0**	**0**	**0**	**-7**	**0**	**-5,6**	**0**	**0**	**0**	**-5**	**14,3**	**0**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2015)

I.1.1 Les infrastructures et équipements

La région de Thiès compte peu d'infrastructure d'élevage. Sur toute son étendue, on note la présence d'un unique centre zootechnique situé dans le département de Tivaouane. Les deux unités de transformations de produits laitiers de la région sont implantées dans le département de Thiès. Seuls deux abattoirs modernes sont dénombrés dans la région : l'un est une nouvelle création(2015) dans le département de Mbour et l'autre qui existe depuis plusieurs années, est dans le département de

[77] IRSV = Inspection Régionale des Services Vétérinaires
[8] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires

Thiès. On dénombre douze (12) pharmacies et cliniques vétérinaires répartis entre Mbour (6), Thiès (4) et Tivaouane (2).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**.29: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par département**

Infrastructures	Département Mbour		Département Thiès		Département Tivaouane		Région		
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation %
Centres zootechniques	0	0	0	0	1	1	1	1	0
Unités de transformation de produits laitiers	**0**	**0**	**2**	**2**	**0**	**0**	**2**	**2**	**0**
Abattoirs modernes	0	1	1	1	0	0	1	2	100
Pharmacies et cliniques vétérinaires	7	6	4	4	2	2	13	12	-8

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2015)

VIII.1 LES PRODUCTIONS

VIII.1.1 La production de viande et d'œufs

En 2016, dans la région de Thiès, le poids des abattages contrôlés de viande s'élève à 4260 tonnes, soit une baisse de 3% par rapport à 2015 (4373 tonnes). Cette baisse de la quantité de viande est à lier avec celle du nombre d'animaux abattus qui est passé de 75131 têtes en 2015 à 67832 têtes en 2016 correspondant à une diminution de 10%.

L'analyse de la production par espèce, au niveau régional, montre une augmentation de 5% du poids de la viande de taureaux (1908 tonnes en 2015 et 2007 tonnes en 2016) et une augmentation de 38% de la viande de bœuf (306 tonnes en 2015 et 421 tonnes en 2016). La production de viande contrôlée des autres espèces à savoir les caprins, ovins, veaux, vaches et caméliens a enregistré des baisses. En effet, la production en viande de caprin est passée de 220 tonnes en 2015 à 214 tonnes en 2016 (soit -3%), celle de la viande d'ovins s'est repliée de 12% (de 317 en 2015 à 280 en 2016) et la production de viande de vaches respectivement de veaux a chuté de 19% respectivement de 10%. La baisse dans la production de viande de caméliens est la plus marquante

Tableau 10.30: Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Thiès selon les espèces, par département

Espèces		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
		Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %
Taureaux	Nb	2121	3076	45,0%	5722	6821	19,0%	3987	2690	-33,0%	11830	12587	6,0%
	Poids (T)	323	458	42,0%	880	1002	14,0%	704	547	-22,0%	1907	2007	5,0%
Bœufs	Nb	258	562	118,0%	1602	1659	4,0%	604	398	-34,0%	2464	2619	6,0%
	Poids (T)	48	65	35,0%	245	271	11,0%	13	85	554,0%	306	421	38,0%
Vaches	Nb	4993	4444	-11,0%	4073	2993	-27,0%	2085	1674	-20,0%	11151	9111	-18,0%
	Poids (T)	552	458	-17,0%	506	417	-18,0%	290	221	-24,0%	1348	1096	-19,0%
Veaux/vêles	Nb	749	1120	50,0%	1299	1281	-1,0%	907	416	-54,0%	2955	2817	-5,0%
	Poids (T)	59	80	36,0%	120	121	1,0%	89	38	-57,0%	268	239	-11,0%
Ovins	Nb	3783	2980	-21,0%	12591	10741	-15,0%	6052	6989	15,0%	22426	20710	-8,0%
	Poids (T)	46	39	-15,0%	172	158	-8,0%	99	83	-16,0%	317	280	-12,0%
Caprins	Nb	3669	3730	2,0%	12733	12555	-1,0%	4323	3649	-16,0%	20725	19934	-4,0%
	Poids (T)	44	41	-7,0%	119	125	5,0%	58	49	-16,0%	221	215	-3,0%
Porcins	Nb	57	45	-21,0%	0	0					57	45	-21,0%
	Poids (T)	1	1	0%	0	0					1	1	0,0%
Caméliens	Nb	0	0		15	0	-100,0%	21	9	-57,0%	36	9	-75,0%
	Poids (T)	0	0		3	0	-100,0%	4	1	-75,0%	7	1	-85,7%
Total	Nb	15630	15957	2,0%	41522	36050	-13,0%	17979	15825	-12,0%	75131	67832	-10,0%
	Poids (T)	1073	1143	7,0%	2044	2094	2,0%	1256	1023	-19,0%	4373	4260	-3,0%

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2016)

Au niveau départemental, le département de Thiès est le principal pourvoyeur de la production de viande contrôlée (49,15%). Le département de Mbour et celui de Tivaouane fournissent respectivement 26,83% et 24,01% de la production de viande contrôlée.
Par ailleurs, Tivaouane est le seul département à avoir enregistré une baisse (19%) de la quantité de viande contrôlée, laquelle quantité est passée de 1256 tonnes en 2015 à 1023 tonnes en 2016. Les départements de Mbour et de Thiès ont connu des augmentations respectives de 6% (1073 tonnes en 2015 à 1143 tonnes en 2016) et de 2% (2044 tonnes en 2015 à 2094 tonnes en 2016).

Quant à la production de viande de volaille et d'œufs, la région affiche un nombre d'œufs recueilli et un nombre de têtes de poulets de chair et de pondeuses réformées abattues en hausse respectivement de 2,8% (95000000 œufs en 2015 contre 97660000 œufs en 2016) et de 12,7% (2500236 poulets de chair en 2015 contre 2850269 en 2016 et 380000 pondeuses reformées en 2015 contre 390640).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**.31: Répartition et évolution de la production de viande de volaille et d'œufs selon l'espèce**

Espèces		Région		
		2014-2015	2015-2016	Variation %
Poulets de chair	Nb	2500236	2850269	14,0%
	Poids (T.)	3500	3990	14,0%
Pondeuses réformées	Nb	380000	390640	2,8%
	Poids (T.)	456	469	2,9%
Total poulets	Nb	2880236	3240909	12,5%
	Poids (T.)	3956	4459	12,7%
Œufs	Nb	95000000	97660000	2,8%

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2016)

La production en viande des poulets de chair est estimée à 3990 tonnes en 2016 contre 3500 tonnes en 2015 soit une hausse de 14%. La production des pondeuses reformées est passée de 456 tonnes en 2015 à 469 tonnes en 2016.

VIII.1.2 La production contrôlée de lait

Globalement la production de lait a connu une hausse de 2,5% passant de 1947500 litres en 2015 à 1995822 litres en 2016 dans la région. Tous les départements ont enregistré une hausse de leur production de lait. La hausse est ainsi passée, entre 2015 et 2016, de 520600 litres à 527888 litre pour le département de Thiès. La production de lait du département de Mbour est passée de 983400 litres à 997168 litres en 2016 et celle du département de Tivaouane de 443700 litres à 470766 litres.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**.32: Evolution de la production de lait par département**

Circonscription administrative	Année 2015	Année 2016	Variation des quantités en %
	Quantité (litres)	Quantité (litres)	
Département Mbour	983400	997168	1,4%
Département Thiès	520600	527888	1,4%
Département Tivaouane	443700	470766	6,1%
Région	1 947 500	1995822	2,5%

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2016)

VIII.1.3 La production de peaux et cuirs

La quantité de peaux et de cuirs est, en nombre, respectivement estimée à 40644 unités et à 27134 unités en 2016 avec des poids respectifs de 32,5 tonnes et 139 tonnes dans la région de Thiès.
Le département de Thiès produit le plus grand nombre de peaux et de cuirs (23296 et 12754) avec des poids respectifs de 18 tonnes et de 60 tonnes. Il est suivi par le département de Mbour (33,91%) dans la production de cuir. Le département de Tivaouane qui participe à hauteur de 19,1% à la production de cuir est le deuxième contributeur dans la production de peaux, soit 26,2% en termes de nombre.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**.33: Production de peaux et cuirs**

Département	Cuirs		Peaux	
	Nombre	Poids*	Nombre	Poids
Thiès	12754	60	23296	18
Tivaouane	5178	28	10638	9
Mbour	9202	51	6710	5,5
Total	**27134**	**139**	**40644**	**32,5**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2016)

Conclusion

L'année 2016 est marquée par la baisse des abattages contrôlés de viande dans la région de Thiès par rapport à l'année précédente. Néanmoins, une hausse de la production de viande de volaille, d'œufs et de lait est observée.
La région est confrontée à de nombreux abattages clandestins effectués sur certaines espèces telles que les porcins, les caméliens et les équins et qui échappent au contrôle des autorités compétentes.

CHAPITRE X : PECHE

INTRODUCTION

Le secteur de la pêche joue un rôle clé dans le fonctionnement de l'économie nationale par la diversité et l'importance de sa contribution aux indicateurs macroéconomiques et sociaux tels que le PIB, la balance commerciale, l'emploi, la sécurité alimentaire etc. La pêche joue un rôle capital dans l'alimentation des populations avec une contribution moyenne de près de 70% aux apports nutritionnels en protéines d'origine animale.

La région de Thiès avec le département de Mbour occupe le premier rang en matière de production et d'exploitation de produits halieutiques. Cette position qu'occupe la région de Thiès dans le secteur de la pêche est liée au fait qu'elle dispose d'énormes atouts. D'une part, elle bénéficie d'une bonne protection des côtes avec l'implantation de quatre stations de surveillance. D'autre part, les conditions hydrologiques de la région sont favorables avec le phénomène de la montée des eaux profondes riches en éléments nécessaires au développement du phytoplancton et du zooplancton indispensables à la pérennisation de la ressource. Il faut noter aussi que la largeur de son plateau continental lui confère une surabondance et une diversité des espèces pélagiques côtières sans oublier que la région dispose aussi de 200 km de côtes et plus d'une dizaine de sites de pêche répartis entre Joal et Fass Boye.

I.1. *LES SERVICES TECNIQUES, LES INFRASTRUCTURES ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS*

I.1.1 Les services techniques

L'effectif du personnel des services techniques de la pêche de la région de Thiès en 2016 est estimé à 25 en 2015. Sur les 25 agents des services techniques de la pêche que compte la région en 2016, plus de la moitié (56%) est classée dans la catégorie des personnes ne disposant pas d'un diplôme reconnus des services de pêche (autres). Les agents techniques de la pêche représentent 20% du personnel et les techniciens supérieurs des pêches constituent 16% du personnel. La région dispose de deux inspecteurs des pêches et ne bénéficie d'aucun docteur vétérinaire dans ce secteur.
La répartition du personnel suivant le genre est très inégalitaire. En effet huit (8) individus sur dix (10) sont des hommes, les femmes représentent seulement 20%. La baisse de l'effectif des femmes (-64%) est plus importante que celle de l'effectif des hommes (-41%).

Tableau 341.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP	Département Mbour	Département Thiès	Département Tivaouane	Région
Inspecteur des pêches	Masc.	1	1	0	0	2
	Fem.	0	0	0	0	0
	Tot.	1	1	0	0	2
Docteur vétérinaire	Masc.	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	0	0
Technicien supérieur des pêches	Masc.	0	1	1	0	2
	Fem.	1	0		1	2
	Tot.	1	1	1	1	4
Agent technique des pêches	Masc.	0	0	4	1	5
	Fem.	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	4	1	5
Autres	Masc.	4	1	2	4	11
	Fem.	2	0	1	0	3
	Tot.	6	1	3	4	14
Ensemble	Masc.	5	3	7	5	20
	Fem.	3	0	1	1	5
	Tot.	8	3	8	6	25

Source : Service Régional des Pêches Maritimes

Une analyse de la répartition du personnel selon le département permet de mettre en évidence que Mbour qui détient la première place en matière de production de produits de la pêche dispose de trois (3) agents en 2016. Cela est dû au fait que ce département ne dispose plus de ses six (6) agents techniques en 2015, de sa technicienne supérieur de la pêche et de onze (11) individus classés dans la catégorie autres. Les départements de Thiès et Tivaouane concentrent respectivement 32% et 24% du personnel des services techniques en charge de la pêche dans la région. Contrairement au département de Mbour qui bénéficie de la présence d'un inspecteur des pêches, les départements de Thiès et Tivaouane n'ont pas ce privilège. Par ailleurs, le département de Thiès dispose d'un technicien supérieur des pêches contrairement au département de Tivaouane qui n'en dispose pas. Toutefois, il faut préciser que le Service Régional des Pêche (SRP), situé dans le département de Mbour, absorbe 32% du personnel dont un (1) Inspecteur des pêches, une Technicienne des pêches et six (6) autres individus.

I.2. Les partenaires techniques et financiers, et autres intervenants

La région de Thiès compte plusieurs organismes intervenant dans le secteur de la pêche La plupart de ces organismes intervient sous forme de projet. On peut en citer entre autres USAID COMFISH et PRAO qui opèrent dans le domaine de la gestion de la ressource à Mbour et à Cayar ; ADUPES qui intervient dans l'aménagement des pêcheries à Mbour et à Cayar; le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime qui intervient dans le domaine de l'aménagement d'un site de transformation artisanale des produits halieutiques à FassBoye. La région compte aussi des ONG opérant dans le secteur de la pêche. Parmi eux, WWF qui intervient dans le domaine du réseautage des CLPA dans le département de Mbour, dans la finance et la communication à Cayar ; FRAO qui intervient dans l'adaptation aux changements climatiques à Nianing et Pointe Sarene.

Tableau 11.2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
USAID/COMFISH	Projet	Gestion des pêches	Petite côte, cayar
PRAO	Projet	Gestion des pêches	Sénégal
GO-WAMMER	Projet	Gestion des pêches	Thies et fatick
PROCOVAL	Projet	Promotion chaine de valeur pêche + infrastructures	Ngaparou , Pointe sarene
ADUPES	Projet	Aménagement pêcheries	Petite cote, cayar, mboro, fassboye
APTE	ONG	Transformation artisanale	CAYAR

Source : Service Régional des Pêches Maritimes

L'unique syndicat intervenant dans la pêche est le syndicat UNSAS qui opère dans le domaine de la transformation artisanale à Mballing. Les autres organismes opérant dans la région sont :

* PROCOVAL (projet) intervient pour promouvoir la cogestion par développement de la chaine de valeur dans le département de Mbour ;

*ENDA (projet) intervient dans le domaine de l'environnement à Joal;

*APTE (Association) intervient dans le domaine de la transformation artisanale à

Fadiouth et à Cayar ;

*JICA et AFD (Agences de coopération) interviennent à Cayar dans les quais de pêche et site de transformation.

I.2.1 Les infrastructures

Le nombre de quais de pêche (7) et de complexes frigorifiques (2) que compte la région de Thiès n'a pas évolué en 2016 (cf. tableau ci-dessous). A l'opposé, on note une baisse de 38% du nombre de fabriques de glace (de 21 à 13) et une usine de transformation de produits halieutiques de moins (de 16 à 15). Il faut signaler aussi le manque criard de marchés modernes aux poissons dans la région.

Tableau11.3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Département Mbour	Département Thiès	Département Tivaouane	Région
Quais de pêche	2	4	1	7
Complexes frigorifiques	2	0	0	2
Fabriques de glace	13	0	0	13
Marchés modernes aux poissons	0	0	0	0
Usines de transf de produits halieutiques	10	5	0	15

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2015)

Suivant le département, il a été constaté que Mbour est beaucoup plus doté en infrastructure de pêche que Thiès et Tivaouane. En effet, hormis les quais de pêche dont quatre (4) sur les sept (7) que dispose la région sont dans le département de Thiès, celui de Mbour dispose de la totalité des complexes frigorifiques, tous les fabriques de glace et dix (10) des quinze (15) fabrique de glace dont dispose la région. Cette forte concentration des infrastructures dans le département de Mbour peut être liée au fait que ce dernier est leader dans la région en matière de production et de transformation des produits halieutiques (il assure environ 90% des mises à terre de la région).

IX.1 LA PECHE ARTISANALE

IX.1.1 Les sites et l'armement de pêche

La région de Thiès compte au total 8655 pirogues dont 5204 de type local et 3451 saisonnières. Une répartition suivant le département montre que plus de la moitié des pirogues dénombrés la région se trouvent à Mbour (soit 4643 pirogues dont 3444 locales et 1199 saisonnières), 2519 (1032 locales et 1487 saisonnières) à Thiès et 1493 (728 locales et 765 saisonnières) à Tivaouane.

Tableau11.35 : L'armement piroguier par département

DEPARTEMENT	MBOUR	THIES	TIVAOUNE	REGION
ARMEMEENT PIROGUIER				
PIROGUE LOCALES	3444	1032	728	5204
PIROGUES SAISONNIIERES	1199	1487	765	3451
TOTAL	4643	2519	1493	8655

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2016)

Le nombre de pirogues a baissé de 3,4%, passant de 8958 pirogues en 2015 à 8655 en 2016.
Concernant le carburant sous douane, le volume débité est de 32 658 328 litres pour une valeur commerciale de 18 360 568 267 FCFA. , les parts des départements de Mbour, Thiès et Tivaouane sont respectivement de 67,3% (soit 12 352 310 151),de 13,2% (soit 2 421 907 651) et de 19,5% (soit 3 586 350 465 FCFA).

Tableau11.5: Carburant sous-douane par département

DEPARTEMENT	MBOUR	THIES	TIVAOUNE	REGION
CARBURANT SOUS DOUANE				
VOLUME DEBITE (Litre)	23 567 827	5 567 853	3 522 648	32 658 328
Valeur commerciale	12 352 310 151	2 421 907 651	3 586 350 465	18 360 568 267

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2016)

S'agissant des permis de pêche, un total de 3221 permis est dénombré dans la région de Thiès. Ils sont répartis, entre les départements, ainsi qu'il suit : 1994 à Mbour, 667 à Thiès et 590 à Tivaouane.

Tableau11.6 : Permis de pêche selon le poste de contrôle, par département

DEPARTEMENT	Poste	Permis de pêche
MBOUR	Joal	499
	Mbour	891
	Pointe Sarene	126
	Ngaparou	197
	Popenguine	125

	Nianing	156
	SOUS TOTAL	1994
THIES	Kayar	637
TIVAOUNE	Fass Boye	428
	Mboro	162
	SOUS TOTAL	590
REGION DE THIES	TOTAL	3221

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2016)

Concernant les moteurs, le quota prévu pour la région de Thiès est de 1332 dont 876 pour le département de Mbour (315 moteurs livrés et 120 en cours), 265 pour celui de Thiès (112 moteurs livrés et 11 en cours) et 191 pour Tivaouane (100 moteurs livrés et 33 en cours). Au total, 691 moteurs ont été livrés (527) ou sont en cours de livraison (164). Le taux de livraison est de 40% pour la région et respectivement de 36%, 42% et de 52% pour Mbour, Thiès et pour Tivaouane.

Tableau11.7 : Répartition des moteurs par site de pêche

DEPARTEMENT	POSTE DE CONTRÔLE	QUOTA/ SITE	NBRE ACQUIS	MOTEURS LIVRES/SITE	MOTEURS EN COURS	TAUX DE LIVRAISON
MBOUR	JOAL	267	134	104	30	39%
	MBOUR	323	156	116	40	36%
	POINTE SARENE	121	43	27	16	22%
	NGAPAROU	110	90	64	26	58%
	POPENGUINE	55	12	4	8	7%
	TOTAL	876	435	315	120	36%
THIES	CAYAR	265	123	112	11	42%
TIVAOUANE	MBORO	60	60	33	27	55%
	FASS BOY	131	73	67	6	51%
	TOTAL	191	133	100	33	52%
REGION DE THIES		1332	691	527	164	40%

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2016)

IX.1.2 La production

En 2016, le tonnage débarqué dans la région de Thiès est estimé à 194 363 950 Kg avec une valeur commerciale de 76 750 025 202 FCFA. Le département de Mbour enregistre 69,9% du tonnage (soit 135 827 515 Kg). Il est suivi du département de Thiès dont sa production évaluée à 34 643 340 Kg représente 17,8% du total régional.

Tableau 11.8 : Production de la pêche artisanale, par département

DEPARTEMENT	MBOUR	THIES	TIVAOUNE	REGION
TONNAGE DEBARQUE (Kg)	135 827 515	34 643 340	23 893 095	194 363 950
VALEUR COMMERCIALE ESTIME (FCFA)	49 273 357 902	16 421 136 000	11 055 531 300	76 750 025 202

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2016)

Par rapport à 2015, les mises à terres ont connu une hausse de 7% (194 363 950 kg en 2016 contre 181 426 677 kg en 2015). L'augmentation de la valeur commerciale est, quant elle, estimée à 13 848 052 272 FCFA (la valeur commerciale en 2015 est de 62.901.972.930 FCFA).

IX.1.3 La ventilation de la production

Sur la totalité du tonnage débarqué, le mareyage représente 36% (69 095 987 Kg) et la part destinée à la transformation artisanale est de 34% (66 553 020 Kg). La quantité transformée industriellement constitue 24% (47 305 294 Kg) de la production et celle utilisée pour la consommation locale fait seulement 6%.

Tableau 11.9 : Ventilation de la production artisanale par département

Destinations	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Consommation locale	7266	6995	-3,7%	2513	2345	-6,7%	3557,64	2070	-42%	13337	11410	-14,4%
Mareyage	45533	43628	-4,9%	9819	12268	24,9%	31635,5	13199,5	-58%	86987	69096	-20,6%
Transformation industrielle	31583	24565	-22,2%	14654	17769	21,3%	ND	49701	ND	46237	47305	2,3%
Transformation artisanale	51557	60639	17,6%	2487	2261	-9,1%	9234,76	3653	-60%	63279	66553	5,2%
Total	135939	135827	-0,1%	29473	34643	17,5%	44428	68623,5	54%	209840	194364	-7,4%

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2016)

De 2015 à 2016, la production destinée pour des transformations a augmenté de 2,3% pour les transformations industrielles et de 5,2% pour les transformations artisanales. Pour ce qui est de la production destinée à la consommation locale et au mareyage, les quantités ont baissé respectivement de 14,4% et de 20,6%.
Au niveau départemental, Mbour qui assure la majeure partie de la production a enregistré des baisses de quantité de la production destinée à la consommation locale (3,7%), au mareyage (4,2%) et à la transformation industrielle (22,2%).

IX.1.4 La transformation des produits de la pêche artisanale

Sur les 113 858 314 Kg réservés à la transformation, le tonnage sec obtenu est de 22 375 798 Kg avec une valeur commerciale de 7 969 488 440 FCFA. Une part importante du tonnage sec, soit 65%, est expédiée à l'étranger. Le tiers est expédié

dans les autres régions et la quantité destinée à la consommation locale représente seulement 1%.

Tableau 11.10 : Répartition et évolution des quantités et valeurs des produits transformés selon le type

DEPARTEMENT	MBOUR	THIES	TIVAOUNE	REGION
TRANSFORMATION TONNAGE Sec (Kg)	20 231 818	753 550	1 390 430	22 375 798
VALEUR COMMERCIALE E st	7 262 267 690	242 614 000	464 606 750	7 969 488 440
CONSOMMATION LOCALE (Kg)	117 624	28 600	172 000	318 224
EXPEDITION (Régions) (Kg)	5 974 587	416 850	1 083 430	7 474 867
EXPEDITION A L'ETRANGER (Kg)	14 139 607	308 100	135 000	14 582 707

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2015)

EN 2016, la transformation concernait plus le Guedj (2 210 769 Kg), le Kétiakh (18 333 182 Kg), le tambadiag (1 844 255 Kg) et le salé séché (744 219 Kg). La production des autres produits se situe entre 100 000 et 200 000 Kg à l'exception des Ailerons et de la farine qui représentent respectivement 20 931 Kg et 14 000 kg en termes de quantité.

Tableau 11.11 : Répartition et évolution des produits de la pêche artisanale (en Kg) selon la destination finale, par département

DESTINATAIRES	MARCHES LOCAUX	REGIONS (2)	PAYS ETRANGER (3)	(2) + (3)	TOTAL GENERAL
Guedj	336 915	1 852 554	21300	1 873 854	2 210 769
Kétiakh	712 725	4207005	13413452	17 620 457	18 333 182
Tambadiang	179 690	1221765	442800	1 664 565	1 844 255
Métorah	500	75840	26990	102 830	103 330
Salé séché	29 535	307070	407614	714 684	744 219
Pagne	11 215	110115	11100	121 215	132 430
Yet	37 432	124240	-	124 240	161 672
Toupha	20 165	118572	1500	120 072	140 237
Ailerons	50	20881	-	20 881	20 931
Farine	-	-	14000	14 000	14 000
TOTAL	1 328 227	8 038 042	14 338 756	22 376 798	23 705 025

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2016)

CONCLUSION

Le secteur de la pêche fait partie des créneaux économiques dans lesquels la région occupe une place importante. Il contribue à plus de 40% à la production nationale. C'est l'un des secteurs à forte capacité de création de richesses, d'emplois et de valeur ajoutée. Il contribue à la satisfaction des besoins alimentaires des ménages. Entre 2015 et 2016, on note une hausse des mises à terre accompagnée d'une augmentation de la transformation industrielle et artisanale

Cependant avec la dégradation de l'environnement marin, due surtout aux changements climatiques et à la surexploitation des ressources, le secteur rencontre d'énormes difficultés.

CHAPITRE XI: RESSOURCES NATURELLES

Les ressources naturelles occupent une place importante au Sénégal. L'exploitation forestière contribue grandement à l'économie du pays grâce à l'emploi qu'elle génère et à la valeur des exportations de produits.

La région de Thiès dispose d'un important domaine forestier avec treize (13) forêts classées couvrant une superficie de 94473,565 ha. En plus de ces forêts classées, il existe une importante formation végétale (avec une densité variant d'une zone à une autre) contenant des ligneux sur tout le territoire régional et un système d'agroforesterie dynamique. Toutefois, la multiplicité des carrières et mines qui se trouvent en grande partie au niveau des forêts classées participe à la dégradation des ressources naturelles.

Ce chapitre met l'accent sur le domaine forestier de la région et sur l'exploitation forestière.

X.1 LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

X.1.1 Les services techniques

La mission du service forestier régional consiste, d'une part, à la conservation du potentiel forestier existant et des équilibres socio-écologiques, la satisfaction des besoins des populations en bois, produits et services non ligneux et, d'autre part, à l'appui conseil des collectivités locales en matière de gestion rationnelle du capital productif (eau, forêt et sol). Pour accomplir sa mission sur l'étendue du territoire régional, le service forestier régional a mis en harmonie son organigramme avec celui de l'administration territoriale qui s'étend sur la région, le département et l'arrondissement. Ainsi, dans chaque chef-lieu de circonscription administrative, il existe une structure forestière. Il s'agit de l'Inspection régionale des eaux et Forêts (IREF) pour la région, du Secteur forestier pour le Département, de la Brigade forestière pour l'arrondissement. En outre, il convient de noter l'existence de cantonnements forestiers dénommés Triages forestiers qui couvrent certains terroirs communautaires compte-tenu de leur importance singulière en matière forestière. Toutes les structures ont une relation verticale de subordination : depuis l'IREF jusqu'au Triage.

En termes de personnel des services des eaux et forêts, la région compte 51 agents dont 9 femmes et 42 hommes en 2016 contre 39 en 2015 soit une évolution de 30,8%.

Le nombre d'agents femmes a plus que quadruplé entre 2015 et 2016 en passant de deux (2) à neuf (9) agents ; le nombre d'agents hommes a également enregistré une augmentation de 13,5% entre 2015 et 2016. Le personnel se répartit en cinq (5) catégories selon le diplôme.

Le service forestier compte trois (3) ingénieurs des eaux et forêts pour toute la région en 2016 contre deux (2) l'année précédente ; sur les trois ingénieurs, deux (2) sont basés au niveau de l'inspection régionale des eaux et forêts et le troisième ingénieur couvre le département de Thiès en tant que chef de secteur.

Quant aux ingénieurs des travaux des eaux et forêts (ITEF), ils sont au nombre de cinq (5) en 2016 soit une un agent de plus par rapport à l'effectif de 2015. Cependant, ils officient tous dans le département de Tivaouane.

Tableau 10.36 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	IREF [1]			Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Ingénieur des Eaux et Forêts	Masc.	1	2	100	0	0	0	1	1	0,0	0	0	0	2	3	50,0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	1	2	100	0	0	0	1	1	0,0	0	0	0	2	3	50,0
ITEF[2]	Masc.	2	2	0%	1	0	-100	0	0	0	1	1	0,00%	4	3	-25,0
	Fem.	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	2
	Total	2	3	50	1	0	-100	0	0	0	1	2	100,0	4	5	25,0
ITPN[3]	Masc.	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Agent technique des Eaux et Forêts	Masc.	8	4	-50,0	7	6	-14,2	6	7	16,6	6	5	-16,6	27	22	-18,5
	Fem.	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2
	Total	8	4	-50,0	7	8	14,29	6	7	16,6	6	5	-16,6	27	24	-11,1
Autres	Masc.	0	1	100	2	3	50,0	1	2	100,0	1	7	600,0	4	13	225
	Fem.	2	2	0,0	0	1	1	0	2	2	0	0	0	2	5	150,0
	Total	2	3	50	2	4	100	1	4	300,0	1	7	600,0	6	18	200,0
Ensemble	Masc.	11	9	-18,18	10	10	0,00	8	10	25,00%	8	13	62 ,5	37	42	13,5
	Fem.	2	3	50,00	0	3	3	0	2	2	0	1	1	2	9	350,0
	Total	13	12	-7,69	10	13	30,0	8	12	50,00%	8	14	75,0	39	51	30,7

Source : IREF/Thiès

S'agissant de la catégorie des Ingénieurs des Travaux de la Protection de la Nature (ITPN), la région n'en compte qu'un seul en 2016.

Les Agents Techniques des Eaux et Forêts (ATEF) qui représentent 47,1 de l'effectif total des agents forestiers de la région en 2016 ont vu leur nombre baisser de 18,5%

par rapport à 2015 (de 27 à 24 ATEF en 2016). Toutefois, l'effectif des ATEF, composé que d'hommes en 2015, s'est diversifié avec deux femmes qui ont intégré le service en 2016.

L'inspection régionale des eaux et forêts a enregistré le plus de départs d'ATEF en 2016 avec quatre (4) départs sur un effectif de 8 en 2015

Par ailleurs, le personnel du service forestier régional compte 18 agents ayant d'autres diplômes en 2016 (Gardes des Eaux et Forêts (GEF), Gardes Forestiers (GF), comptable, etc.) contre six (6) en 2015, soit une multiplication par trois (3) de cette catégorie de personnel.

X.1.2 Les autres intervenants

Pour mieux assurer sa mission régalienne et d'appui conseil, le service forestier régional de Thiès met à contribution tous les partenaires au développement. Ainsi, des formes de collaborations multiples sont développées entre représentations locales du service forestier et les partenaires.

La majeure partie des partenaires interviennent dans le département de Tivaouane et leurs domaines d'interventions tournent le plus souvent autour de l'agriculture et de l'environnement. Dans le département de Mbour, les partenaires du service forestier interviennent plus dans le reboisement.

La concentration des partenaires du service forestier de Thiès dans les départements de Tivaouane et de Mbour peut s'expliquer par le fait que le département de Tivaouane a un important domaine forestier constitué de 5 forêts classées et de périmètres de restauration d'une superficie totale de 57894 ha. Il faut noter aussi, dans ce département, l'existence de la bande des filaos, ainsi que l'existence d'importants espaces ruraux et d'un système agro forestiers performants. Concernant le département de Mbour, il dispose d'un domaine forestier composé de 5 forêts classées couvrant une superficie de 13839,35 ha.

X.2 GESTION DU DOMAINE FORESTIER

X.2.1 Présentation du domaine forestier régional

Couvrant une superficie de 94473,565 ha, le domaine forestier est constitué de 13 forêts classées réparties sur les trois départements avec un taux de classement de 14,3% de la superficie régionale qui est de 6601 km^2.

Tableau 10.2 : Situation du domaine classé, par département

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Mbour	1607	6	13839.35	8.61%
Thiès	1873	4	22740.215	12.14%
Tivaouane	3121	5	57894	18.54%
Région	**6601**	**13**	**94473.565**	**14.31%**

Source : IREF/Thiès

La surface couverte par les forêts classées est beaucoup plus importante dans le département de Tivaouane avec une superficie de 57894 ha, soit un taux de classement de 18,54%. Pour les départements de Thiès et de Mbour, les taux classement sont respectivement de 12,1% et de 8,6% correspondant à des surfaces respectives estimées à 22740,215 ha et à 13839,35 ha. Il convient de noter que la forêt de Pout est à cheval sur les départements de Thiès et de Tivaouane. Celle de Bandia l'est sur les départements de Thiès et de Mbour.

X.2.2 Lutte contre les feux de brousse

X.2.2.1 La lutte préventive

Les feux de brousse détruisent des hectares de terre et affectent les écosystèmes. Pour y faire face, des actions sont initiées et des comités créés afin lutter efficacement contre le phénomène et prévenir les conséquences. Au total, 259 comités ont été mis en place sur l'ensemble du territoire régional en 2016, contre 252 en 2015 soit une augmentation de 2,8%. Le département de Tivaouane concentre la majeure partie de ces comités (60,23%) suivi du département de Mbour (23,94%) et de Thiès (15,83%).

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse				
		Equipés	Sous - équipés	Pas du tout équipés	Total	%
Mbour	**2015**	5	33	24	62	24,6%
	2016	0	23	39	62	23,9%
	Variation	-100%	-30%	63%	0%	-3%
Thiès	**2015**	26	9	0	35	13,9%
	2016	6	28	7	41	15,8%
	Variation	-76,9%	211,1%	-	17,1%	13,9%
Tivaouane	**2015**	0	149	6	155	61,5%

	2016	0	155	1	156	60,2%
	Variation	0	4,0%	-83,3%	0,6%	-2,1%
Région	**2015**	31	191	30	252	100%
	2016	6	206	47	259	100%
	Variation	-80,6%	7,8%	56,7%	2,8%	100%

Tableau 10.3 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par département

Source : IREF/Thiès

La plupart des comités mis en place sont sous équipés ou pas du tout équipés, ce qui constitue un problème majeur dans la gestion efficace des feux de brousse.

En effet, pour 2016, il n'y a que six (6) comités qui sont équipés sur les 259 dénombrés, les autres étant sous équipés (206) ou pas du tout équipés (47).

Une comparaison entre 2016 et 2015, laisse apparaitre une baisse de 80,65% des comités équipés. Leur proportion est passée de 12,3% à 2,3% entre 2015 et 2016. Le poids des comités pas du tout équipés a augmenté de 6,2 points. C'est dans le département de Mbour qu'on observe le plus grand nombre de comités pas du tout équipés (39) sur un total de 62 avec une augmentation de 63% par rapport à 2015. Les comités équipés, au nombre de six (6), sont uniquement rencontrés dans le département de Thiès et enregistrent une forte diminution de leur nombre par rapport à 2015.

Au titre de la lutte préventive contre les feux de brousses, il faut aussi mettre les séances d'animation organisées pour sensibiliser les populations. En 2016, 229 séances d'animation ont permis de sensibiliser 330579 personnes tandis que 87080 personnes ont été sensibilisées à travers 155 séances en 2015 soit une augmentation de 47,7% du nombre de séances d'animation et un nombre de personnes sensibilisées qui est multiplié par 3,8 pour toute la région.

Tableau 10.4 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nombre	%	Nombre	%
Mbour	2015	9	50%	18250	2.8%
	2016	127	80,4%	164835	25,7%
	Variation %	1311,1	60,8%	803,2%	803,2%
Thiès	2015	72	130%	9830	1.5%
	2016	46	80,%	3500	0,5%
	Variation %	-36,1%	-37,9%	-64,4%	-64,4%
Tivaouane	2015	74	105.7%	59000	13.6%
	2016	56	-	162244	37,6%
	Variation %	-24,3%	-	175,0%	175,0%
Région	2015	155	108.4%	87080	5.1%
	2016	229	-	330579	19,3%
	Variation %	47,7%	-	279,6	279,6%

Source : IREF/Thiès

Le département de Mbour a enregistré le plus grand nombre de séances (127) impliquant 164835 personnes soit 25,7% de la population contrairement à 2015 où seulement 2,85% de la population du département a été touchée par ces sensibilisations.

Dans le département de Tivaouane, malgré la baisse du nombre de séances d'animation par rapport à 2015, la part de population touchée par la sensibilisation est beaucoup plus importante avec 162244 personnes, soit 37,6% de la population départementale contre 13,7% en 2015.

Une baisse importante a été notée aussi bien pour le nombre de séances d'animation que pour le nombre de personnes touchées dans le département de Thiès. Ces baisses sont de l'ordre de 36,1% pour les séances d'animation et de 69,39% pour le nombre de personnes sensibilisées par rapport à 2015.

X.2.2.2 Lutte active

En dehors de la lutte préventive contre les feux de brousse, il y a la lutte active qui consiste à ouvrir des pare-feux afin de combattre le feu déjà déclaré. Le but des pare-feux est de créer une discontinuité dans le peuplement forestier afin de réduire l'intensité du feu et de le combattre efficacement en des points précis.

En 2016, seuls deux (02) km de pare-feux ont été ouverts et l'ont été uniquement dans le département de Mbour contre trente-trois (33) en 2015, soit une variation de -93,9%.

Tableau 10.5 : Situation et évolution des pare-feux et feux précoces réalisés par département

Destinations	Mbour			Thiès			Tivaouane			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Réseau de pare-feux												
Pare-feux ouverts (km)	33	2	-93.9%	0	0	0%	0	0	0%	33	2	-93.9%
Pare-feux réhabilités (km)	84	58	-30.9%	26	59	126.9%	0	0	0%	110	117	6.4%
Pare-feux non réhabilités (km)	66	-		-	-	-	-	-	-	66	-	

Source : IREF/Thiès

Concernant les opérations de réhabilitation des pare-feux, 117 km ont été réhabilités dans la région en 2016 contre 110 en 2015 soit une augmentation de 6,4%. Cependant, une baisse du nombre de kilomètres de réhabilitation des pare-feux (30,95%) a été notée dans le département de Mbour passant de 84 km en 2015 à 58 km en 2016. Quant au département de Thiès, il a enregistré une hausse de 126,9% avec 59km de pare-feux réhabilités en 2016 contre 26 en 2015. Dans le département de Tivaouane, aucune réhabilitation de pare-feu n'a été notée aussi bien en 2015 qu'en 2016.

S'agissant des feux de brousse, un total de 43 feux de brousses a été enregistré dans toute la région en 2016 contre 21 en 2015, soit le double. La surface de terre brûlée a aussi augmenté de 72% passant de 470,52 ha en 2015 à 811,96 ha en 2016.

Tableau 10.6 : Evolution de la situation des feux de brousse par département

Circonscription administrative	2015		2016		Variation en %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Mbour	7	36,5	19	279,3	171,4%	665,2%
Thiès	7	21,4	14	66,65	100%	211,4%
Tivaouane	7	412,62	10	466,01	42,8%	12,9%
Région	21	470,52	43	811,96	104,8%	72,6%

Source : IREF/Thiès

Le département de Mbour a enregistré le plus de cas, soit 19 feux de brousse brûlant ainsi une superficie de 279,3 ha en 2016 contre 7 feux et 36,5 ha de terre brûlée en

2015. Le nombre de feux dans ce département a été multiplié par 2,7 et les surfaces brûlées par 7,7. Le département de Thiès a enregistré le double du nombre de feux déclarés passant de 7 cas en 2015 à 14 en 2016 avec une variation de surface brûlée de plus de 200% (21,4 ha brûlés en 2015 contre 66,65 ha en 2016). Le département de Tivaouane qui a enregistré le moins de cas de feux de brousse de toute la région, soit 10 cas, est tout de même, et de loin, le plus touché des trois départements de la région avec en termes de surface brûlée en 2016, 57,4% de la surface totale régionale brûlée en 2016.

X.3 REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

X.3.1 Production de plants

La production de plants vise essentiellement à enrichir le domaine forestier de l'Etat et aussi à satisfaire la demande des populations en plants.

L'implantation de 706 pépinières dans toute la région a permis, en 2016, de produire 1797526 plants. Mais comparé à 2015, bien que le nombre de pépinières implantés ait connu une augmentation de 3,8% en 2016, la production de plants quant à elle a enregistré une baisse de 5,8% passant de 1908961 plants en 2015 à 1797526 plants en 2016.

Tableau 10.7 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par département

Type de pépinière		Mbour			Thiès			Tivaouane			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Régie	pépinières	2	2	0%	3	4	33,3	5	6	20	10	12	20
	Plants	53992	62365	15,5	198540	148670	-25,1	96264	52856	-45,0	348796	263891	-24,3
Villageoises	pépinières	4	16	300	7	6	-14,2	4	10	150	15	32	113,3
	Plants	11370	11621	2,20	13205	17100	29,5	8500	20200	137,6	33075	48921	47,9
Commu nautaires	pépinières	0	1	100	5	9	80	6	14	133,3	11	24	118,2
	Plants	0	0	0	29986	106216	254,2	92207	204659	121,9	122193	310875	154,4
Privées / Individuelles	pépinières	16	4	-75	19	12	-36,84	609	622	2,1	644	638	-0,93
	Plants	4760	14620	207,1	53073	86000	62,1	1347064	1073219	-20,3	1404897	1173839	-16,5
Scolaires	pépinières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Plants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	pépinières	22	23	4,5	34	31	-8,8	624	652	4,5	680	706	3,8
	plants	70122	88606	26,3	294804	357986	21,4	1544035	1350934	-12,5	1908961	1797526	

Source : IREF/Thiès

Le département de Tivaouane avec 652 pépinières implantées en 2016 concentre 75,2% de la production totale régionale de plants contre 80,9% en 2015. Il faut noter

que le département a enregistré une baisse de production de plants de 12,5% bien que le nombre de pépinières ait augmenté de 4,5%.
La production de plants dans les départements de Thiès et Mbour a augmenté respectivement de 21,4% et 26,4% par rapport à 2015. Cependant, le nombre de pépinières implantées a diminué de 8,8% pour le département de Thiès tandis qu'il a augmenté de 4,5% à Mbour. De plus la contribution de ces deux départements dans la production régionale de plants en 2016 est de 19,9% pour Thiès contre 15,4% en 2015 et de 4,9% pour Mbour contre 3,7%.

La baisse dans la production régionale l'est pour chacun des différents types de plants (forestiers, fruitiers, fruitier-forestiers ou ornementaux) a considérablement diminué (320784 plants) en 2016 par rapport à 2015 où 1791752 plants ont été produits soit une baisse de 82,1%. Les plus grandes baisses de production sont d'abord celles des espèces fruitières (98,7%) et ornementales (83,3%) et ensuite les espèces fruitières-forestières (57,3%) et forestières (40,3%).

Tableau 10.8 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par départements

Espèces	Mbour			Thiès			Tivaoune			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Forestières	63544	45975	-27,6%	85220	58050	-31,9%	293671	160313	-45,4%	442435	264338	-40,2%
Fruitières	7167	162	-97,7%	47864	2400	-95,0%	1170763	13551	-98,8%	1225794	16113	-98,7%
Fruitières forestières	4189	990	-97,8%	13300	4740	-64,4%	58420	26651	-54,4%	75909	32381	-57,3%
Ornementales	20320	4632	-77,2%	4860	3220	-33,7%	22434	100	-99,5%	47614	7952	-83,3%
Total	95220	51759	-45,6%	151244	68410	-54,8%	1545288	200615	-87,0%	1791752	320784	-82,1%

Source : IREF/Thiès

La plus forte baisse de production de plants a été enregistrée dans le département de Tivaouane 87,0% passant de 1545288 plants produits en 2015 à 200615 plants en 2016 suivi du département de Thiès avec une diminution de 54,8% et celui de Mbour (45,6%).
La répartition des types de plants selon les catégories de plantation montre que 65,5% de plants d'espèces forestières, fruitières ou ornementales sont produits dans des plantations de type privé ou des plantations individuelles.

Tableau 10.9 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation

Type de plantation	Espèces									
	Forestières		Fruitières		Fruitières forestières		Ornementales		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Régie	146 653	28,3%	88542	7,5%	-	-	8460	30,4%	243655	14,1%
Villageois	100143	19,3%	5420	0,5	-	-	3911	14,0%	109474	6,4%
Communautaire	225812	43,5%	15023	1,3%	-	-	1266	4,5%	242101	14,0%
Privé / Individuelle	45987	8,9%	1068542	90,7%	-	-	14232	51,1%	1128761	65,5%
Scolaire	0	0%	0	0%	-	-	0	0%	0	0%
Total	518595	100%	1177527	100%	127149	-	27869	100%	1851140	100%

Source : IREF/Thiès

Les plants d'espèces forestières sont plus produits dans les plantations de type communautaire avec 225812 plants soit 43,54% de la production totale d'espèces forestières qui est de 518595 plants. Les espèces fruitières quant à elles sont produites à 90,7% dans les plantations privées et individuelles de même que les espèces ornementales (51,1%).

X.3.2 Plantations réalisées

En 2016, 563,59 ha de plantations massives ont été réalisés sur l'ensemble du territoire régional soit une augmentation de 3,5% par rapport à 2015. Au niveau départemental, une baisse a été enregistrée à Mbour qui en a réalisé 32,2 ha contre 304 ha en 2015. Concernant les départements de Thiès et Tivaouane, des augmentations sont notées, soit respectivement de 94,1% (avec 265 ha plantées) et de 156% (avec 266,39 ha) pour 2016.

Tableau 10.10 : Situation et évolution des plantations réalisées par département

Type de plantation	Mbour			Thiès			Tivaouane			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Plantations massives (ha)	304	32,2	-89,4%	136,5	265	94,1%	104,06	266,39	156,0%	544,53	563,59	3,5%
Plantations linéaires (km)	23	46,71	103,1%	27	75	177,8%	70,154	65,55	-6,6%	120,154	187,26	55,8%
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	254,5	40	-84,3%	5	47,5	850,0%	8	-	-	267,5	87,5	-67,3%

Source : IREF/Thiès

Une évolution positive est également notée sur le nombre de kilomètres de plantations linéaires réalisés par rapport à 2015 (55,8%) sur tout le territoire régional. Les départements de Mbour et de Thiès ont porté cette évolution positive régionale avec

des variations à la hausse respective de 103% et 177% par rapport à 2015 du nombre de kilomètres de plantations linéaires réalisées.

Seuls 87,5 ha de plantations conservatoires et de réhabilitation ont été réalisés pour toute la région contrairement à 2015 où 267,5 ha ont été plantés, soit une baisse de 67,3%. La baisse est plus importante dans le département de Mbour (84,3%). Avec un résultat beaucoup plus important comparé à 2015, le département de Thiès a réalisé 47,5 ha de plantations conservatoires et de réhabilitation.

X.4 GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

Le principe de l'amodiation consiste, dans le respect de la législation en matière de gestion des terres du terroir, à attribuer en dehors des aires protégées un territoire de chasse à aménager sur lequel le droit de chasse, exclusivement dévolu à l'Etat, est loué à une personne physique ou morale. Cette location par l'Etat de ses droits de chasse est formalisée par un contrat dont les clauses sont fixées par un cahier des charges.

X.4.1 Résultats des campagnes de chasse

La chasse est peu développée dans la région. Comme en 2015, l'activité de chasse n'est pratiquée en 2016 que dans le département de Mbour et a enregistré une baisse de 45% du nombre de chasseurs qui est passé de 111 à 60 chasseurs.

Concernant les espèces chassées, seuls des gibiers à plumes ont été abattus durant la campagne 2016. Le nombre de pièces de gibiers à plumes abattus s'élève à 205 contre 73 individus l'année précédente.

Tableau 10.12 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par département

Désignation	Mbour			Thiès			Tivaouane			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Nombre de chasseurs	111	60	-45,95%	0	-	0	0	-	0	111	60	-45,95%
Nb de pièces de gibiers à poils abattus	8	0	-100%	0	-	0	0	-	0	8	0	-100%
Nb de pièces de gibiers à plumes abattus	73	205	180,82%	0	-	0	0	-	0	73	205	180,82%

Source : IREF/Thiès

X.5 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.5.1 Atouts

Dans le domaine classé (domaine de l'Etat), la région dispose de potentialités : treize (13) forêts classées (94473,565 ha), deux (02) aires marines protégées (AMP) créées par décret (AMP de Cayar (17100 ha) et de Joal-Fadiouth (17400 ha), sept (07) Mines et carrières, un réseau de forages de la SDE et un champ de tir de l'armée localisé dans la forêt classée de Thiès. Il faut aussi citer la réserve Naturelle de Popenguine (1009 ha) incluse dans la forêt classée de Popenguine (1700 ha). Elle comporte une partie terrestre et une partie maritime large d'un demi mile marin (925m) et sur 2 km de côte. La superficie totale du domaine classé s'élève à 147978,27ha**.**

X.5.2 Contraintes

Les difficultés majeures rencontrées sont liées au manque d'effectif, à la vétusté et à l'insuffisance des moyens matériels et logistiques. Il faut également noter les difficultés de reconnaissance des limites des forêts classées par les agents et l'état de délabrement des installations et bâtiments..

Conclusion

Avec treize (13) forêts classées couvrant une superficie de 94473,565 ha, la région de Thiès dispose d'un important domaine forestier. Le service forestier régional œuvre à la conservation du potentiel forestier existant et des équilibres socio-écologiques. A cet effet, 706 pépinières ont été implantées et 563,59 ha de plantations massives ont été réalisés dans toute la région et ont permis, en 2016, de produire 1797526 plants. La production de ces plants a pour objectif principal d'enrichir le domaine forestier et aussi à satisfaire la demande des populations en plants. Cependant, quelques difficultés majeures viennent freiner les efforts de régénération et de conservation du domaine forestier de la région. Il s'agit essentiellement des difficultés de reconnaissance des limites des forêts classées par les agents, du manque d'effectif, de la vétusté et de l'insuffisance des moyens matériels et logistiques.

CHAPITRE XII : ENVIRONNEMENT

La Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) répond à l'objectif de la déconcentration des activités du Ministère de l'Environnement, notamment, dans le domaine de la prévention et du contrôle des pollutions et nuisances ainsi que du suivi de l'ensemble des actions des divers services déconcentrés de l'Etat et organismes intervenant dans le domaine de l'Environnement.
Pour mener à bien ses missions dans la région, la DREEC collabore avec les collectivités locales, les communautés de base, le secteur privé et les services externes de l'Etat. Sa mission consiste aussi à orienter ces différents acteurs vers le cadre stratégique que constitue le Plan National d'Action de l'Environnement.
Dans la perspective d'une meilleure prise en charge des problèmes d'environnement, il est important d'intégrer les interventions de ces acteurs pour l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui est devenu le tableau de bord en matière de gestion de l'Environnement depuis 2015 au Sénégal ainsi que la Stratégie Nationale de Développement Durable.

XI.1 *GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES*

La pollution est la dégradation de l'environnement par l'introduction dans l'air, l'eau ou le sol de matières n'étant pas présentes naturellement dans le milieu. Elle entraine une perturbation de l'écosystème avec des conséquences pouvant aller jusqu'à la migration ou l'extinction de certaines espèces incapables de s'adapter aux changements.
Quant à la nuisance, elle désigne toute dégradation de l'environnement qui a pour conséquence d'induire une gêne pour les personnes qui la subissent. Elles sont perçues à juste titre par ceux qui y sont exposés comme une modification défavorable de l'environnement.
La DREEC a la charge de veiller à la gestion des pollutions et nuisances. Un centre d'appel d'urgence avec le numéro 1221 a été mis en place afin de recevoir les plaintes orales rassemblées sous forme de déclarations ou bulletins. Elle reçoit également des plaintes écrites par des particuliers et déposées dans leurs services.
La DREEC a enregistré au total neuf (9) appels d'urgences environnementales. Ces appels ont concerné des cas multiformes relatifs à tous les secteurs de l'environnement notamment, à la gestion du cadre de vie, au déversement d'hydrocarbures, à la coupe d'arbres, à l'implantation illégale d'activités, a l'occupation du domaine public, etc.

Les plaintes reçues au courant de l'année 2016 sont au nombre de dix et sont constituées de six plaintes de nuisance sonore olfactive et de quatre plaintes de dégradation du cadre de vie.

XI.2 *GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)*

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives à ce que l'on appelle « les installations classées pour la protection de l'environnement ». Les dispositions du code de l'environnement en la matière sont appliquées en concertation avec les autorités administratives et les collectivités locales qui polarisent ces ICPE. Dans ce domaine, le travail de la DREEC consiste à la réception, l'instruction et la visite de conformité et à la transmission à la DEEC des dossiers pour autorisation. Des visites d'inspection inopinées ou programmées sont également effectuées avec les responsables des ICPE pour assurer le suivi des installations classées.

Au courant de l'année 2016, 49 installations classées ont été suivies . Elles sont constitués de vingt installations de première classe et de vingt-neuf installations de deuxième classe.

Tableau 11.1 : Evolution des établissements classés ouverts selon la nature ou la catégorie

Nature ICPE	Année 2015	Année 2016	Variation
Boulangerie	**27**	**23**	**14,8%**
Dépôts de gaz butane	**2**	**2**	**0,0%**
Station-service	**8**	**4**	**-50,0%**
Exploitation agricole	**4**	**11**	**175,0%**
Unités industrielles de 2e classe	**8**	**12**	**50,0%**
Usines	**0**	**0**	
Carrières	**1**	**0**	**-100,0%**
Station de pêche	**6**	**1**	**-83,3%**
Total	**56**	**55**	**-1,8%**

Source : DREEC THIES

Les boulangeries constituent le plus grand nombre (soit 42%) d'établissements ouverts. Elles sont suivies des unités industrielles de 2e classe et des exploitations agricoles.

Par ailleurs, la DREEC effectue l'épreuve décennale qui consiste à faire le contrôle, une fois tous les dix ans, des équipements à pression de gaz ou de vapeur avec les bureaux de contrôle agréés et les propriétaires. Il peut s'agir également d'une épreuve de première classe de mise en service de l'équipement dans le pays. Le département de Mbour a effectué plus de suivi des épreuves (67%) ; celui de Thiès ayant effectué 20% des visites et celui de Tivaouane (13%).

XI.3 ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

Une étude d'impact environnementale (EIE) est la première et principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Elle permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Les données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Selon les catégories de projets, la législation exige : soit une étude d'impact légère (AEI), soit une étude d'impact approfondie (EIA). Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Une telle étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise appropriées.

Au cours de l'année 2016, la DREEC de Thiès a fait des visites de terrains dans le cadre recherche de compléments d'information destinés à la production de termes de références, qui est une étape préalable à la réalisation des études d'impact environnemental.

Au total, 29 réunions de comités techniques se sont tenues durant l'année 2016 pour étudier 23 études d'impacts environnementales.

En outre, la DREEC est pleinement responsabilisée pour l'Analyse Environnementale Initiale (AEI). Les EIEs et l'AEI sont souvent validées sous réserves de l'intégration des observations émises par le comité technique.

Tableau 13.37 : Situation du nombre d'études d'impact environnemental réalisées

Activités	Nombres
AEI (analyses environnementales initiales)	04
EIE (Etudes d'Impacts environnementales)	23
EIA (évaluations environnementales stratégiques)	01
Audit (audits environnementaux)	01

XIII.1 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

Le changement climatique est un phénomène qui agit directement sur le milieu naturel en le transformant. Le climat de la région de Thiès est influencé par des courants marins du fait de sa localisation dans une zone de transition soumise à l'influence des alizés maritimes et de l'harmattan.

Pour une bonne gestion de l'environnement maritime, surtout celle du littoral, deux activités principales qui ont également été menées en 2015, ont porté sur les travaux physiques de restauration, de protection et d'entretien des plages de Saly et le dragage de la lagune de Somone.

Conclusion

La prise en charge des problèmes d'environnement est est un pilier dans les Objectifs de Développement Durable et pour la Stratégie Nationale de Développement Durable. La gestion des pollutions et nuisances est à la charge de la DREEC par le biais d'un centre d'appel relevant les plaintes orales. Les appels d'urgences environnementales relevés en 2016 ont porté sur divers domaines. Par ailleurs, la DREEC a été active dans le suivi des installations classées et dans les études d'impacts environnementales.

CHAPITRE XIII : EMPLOI ET TRAVAIL

INTRODUCTION

La population en âge de travailler est composée des individus ayant atteint l'âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives des inactives. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans. Dans ce chapitre, nous aborderons la question de l'activité économique et celle des contrats et des conflits de travail.

XII.1 L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Durant l'année 2015, l'activité économique de la région a été marquée par l'ouverture de 210 établissements et la création de 1076 emplois. Le commerce est l'activité phare avec 98 établissements ouverts et 353 emplois créés suivi du secteur du BTP avec 26 établissements ouverts et 297 emplois créés. Il faut noter que la coiffure, l'informatique et la communication, les ONG, la santé, le gardiennage et les industries extractives sont peu visible dans l'activité économique et ont enregistré chacun une seule ouverture de structure. Parmi ces derniers, l'industrie extractive a engendré le plus d'emplois créés (soit 45 emplois), suivi du gardiennage (4) puis du secteur de la santé (2).

Tableau XII.1 : Répartition des établissements ouverts et du nombre d'emplois créés en fonction des branches d'activités

Branche d'activité	Établissements ouverts	Nombre d'emplois créés
Commerce	98	353
BTP	26	297
Hôtellerie	23	83
Boulangerie	18	50
Mécanique générale	14	52
Enseignement privé	7	24
Industries alimentaires	7	27
Professions agricoles	5	9
Industries textiles	2	103

Transports publics routiers	2	15
Industries extractives	1	45
Système financier décentralisé	2	9
Gardiennage	1	4
Santé	1	2
ONG	1	1
Informatique et Communication	1	1
Coiffure	1	1
TOTAL	210	1076

Source : INSPECTION REGIONALE DU TRAVAIL, 2015

S'agissant des cessations d'activité, il faut noter que la région a enregistré un total de 30 établissements fermés ou en cessation d'activités ; ce qui a entrainé 97 emplois perdus. Il s'agit généralement d'établissements qui sont dans le secteur du commerce (8) et du BTP (8). Cependant, les emplois perdus sont majoritaires dans le domaine de l'hôtellerie puis du BTP.

Tableau XII.2 : Répartition des établissements fermes et/ou en cessation d'activités et du nombre d'emplois perdus en fonction des branches d'activités

Branche d'activité	Établissements fermés et Cessation d'activités	Nbre d'emplois perdus
Commerce	8	20
Hôtellerie	7	31
BTP	8	28
Boulangerie	5	13
Mécanique générale	1	2
Industries alimentaires	1	3
TOTAL	30	97

Source : INSPECTION REGIONALE DU TRAVAIL, 2015

XII.2 LES CONTRATS DE TRAVAIL

En 2016, sur 1043 entreprises relevées, 6726 contrats de travail sont recensés et répartis en 1441 contrats à durée indéterminée (CDI), 4798 contrats à durée déterminée (CDD) et 487 contrats considérés comme « d'autres types de contrat ». De manière générale, les contrats enregistrés ont connu une baisse de 34% entre 2015 et 2016 avec une diminution des CDI de 6% et des autres types de contrats de 92%. Par contre, les CDD qui sont les types de contrats les plus fréquents en 2016 ont connu une hausse de 61% entre 2015 et 2016.

Tableau XII.3: Répartition des types de contrats enregistrés dans les entreprises.

Types de contrat	ANNEE 2015	ANNEE 2016	VARIATION
Nombre d'entreprises concernées	-	1 043	-
CDI	1 537	1 441	-6%
CDD	2 971	4 798	61%
AUTRES	5 738	487	-92%
TOTAL CONTRATS	10 246	6 726	-34%

Source : INSPECTION REGIONALE DU TRAVAIL, 2015

XII.3 LES CONFLITS DE TRAVAIL

Les contrôles effectués dans la région de Thiès ont permis de visiter 484 établissements au cours de l'année 2016 et 6451 travailleurs ont été recensés. De plus, 1340 consultations ont été faites au cours des 12 mois dont 1310 consultations orales (98%) et 30 consultations écrites (2%).

Graphe XII.1 : Répartition des consultations

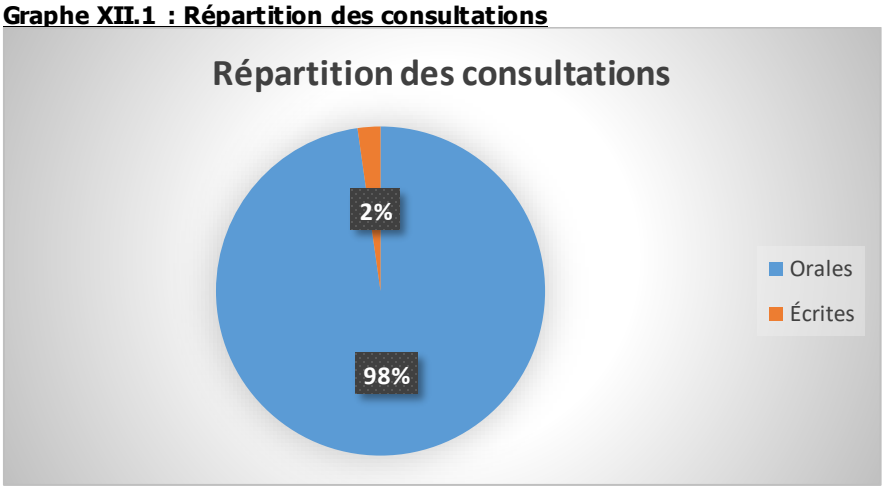

Source : INSPECTION REGIONALE DU TRAVAIL, 2016

Durant l'année, 331 cas de différend concernant autant de travailleurs ont été soulevés. Parmi ces cas, 228 ont réussi à faire une conciliation totale, 3 une conciliation partielle et 96 sont non conciliés. De plus, les différends au travail ont connu baisse de 21% entre 2015 et 2016. Le nombre de cas de conciliation totale a baissé à 24% et celui des non conciliations de 17%. Par contre, les conciliations partielles ont enregistré une hausse de 50%.

Tableau XII.4 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail

Conflit individuel	ANNEE 2015	ANNEE 2016	VARIATION
Nombre de travailleurs concernés	-	331	-
Conciliation totale	300	228	-24%
Conciliation partielle	2	3	50%
Non conciliation	115	96	-17%
Total différends	417	331	-21%

Source : INSPECTION REGIONALE DU TRAVAIL, 2015

Les transactions pour conflit enregistrées sont relatives aux conciliations ou aux départs négociés. Le montant des transactions pour les conflits a été estimé à 152 537 357 francs CFA au cours de l'année : 90 896 662 f CFA pour les conciliations et 61 640 695 f CFA pour les départs négociés.

Tableau XII.5 : Répartition des montants de catégorie de transactions

Catégories	Montant de Transaction
Conciliations	90 896 662
Départs Négociés	61 640 695
Total	152 537 357

Source : INSPECTION REGIONALE DU TRAVAIL, 2016

Conclusion

La région de Thiès a enregistré des performances dans le domaine de l'emploi et du travail. Sa position géographique, atout déterminant dans l'évolution économique de la région, participe à l'expansion du nombre d'établissements ouverts. Par ailleurs, l'ouverture de la région favorise le développement du commerce qui se distingue des autres activités.

Cette expansion, traduite par la création d'emplois et la signature de contrats, s'est accompagnée d'une diminution des conflits de travail dans la région.

CHAPITRE XIV: TRANSPORT

Du fait de sa position stratégique d'un point de vue géographique (située au carrefour de nombreux axes reliant Dakar et les autres régions), la région de Thiès occupe une place importante dans le domaine du transport. Elle est communément appelée la « capitale du rail » et est traversée par le chemin de fer en plusieurs directions avec la présence de trois opérateurs ferroviaires (DBF-SEFICS-GCO) dont les activités ont un impact sur l'économie et le développement durable à l'échelle de la région. Elle dispose également d'un réseau routier long de plus de 1300 km et abrite l'aéroport international Blaise Diagne (AIDB) en construction.
Dans ce chapitre, il sera question de traiter les transports routiers.

XIV.1.1 Le parc automobile

Le parc automobile de la région a évolué de 8% entre 2015 et 2016 avec un total de 43908 véhicules enregistrés (dans toute la région) en 2016 contre 40738 en 2015.
Le niveau d'augmentation varie en fonction du type de véhicule et du département.
Le département de Thiès enregistre la plus forte augmentation de véhicule (16%) suivi du département de Mbour (4%) ; concernant le département de Tivaouane, il a enregistré une baisse de 34%.
Pour les voitures particulières, une augmentation de 10% est enregistrée pour toute la région. Par contre, pour les autocars (de plus de 8 places), les taxis interurbains et les deux roues (motos), une baisse est notée en 2016. La plus forte baisse est enregistré pour les véhicules de type taxi interurbains avec une variation de -21% entre 2015 et 2016.

Tableau 15.38 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par département

Type de véhicule	Mbour			Thiès			Tivaoune			Région de Thiès		
	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Voitures particulières	7361	7895	7%	11347	13362	18%	1535	1039	-32%	20243	22296	10%
Taxis interurbains	208	163	-22%	791	762	-4%	565	318	-44%	1564	1243	-21%
Taxis urbains	42	39	-7%	2286	2440	7%	57	39	-32%	2385	2518	6%
Autocars (+ de 8 places)	328	244	-26%	924	941	2%	223	131	-41%	1475	1316	-11%
Camionnettes	956	1006	5%	2546	2864	12%	490	317	-35%	3992	4187	5%
Camions	504	415	-18%	1414	1697	20%	260	171	-34%	2178	2283	5%
Tracteurs routiers	198	171	-14%	1869	2361	26%	178	123	-31%	2245	2655	18%
Semi-remorques	192	195	2%	1996	2591	30%	201	153	-24%	2389	2939	23%

Deux roues (motos)	374	401	7%	1396	1273	-9%	35	26	-26%	1805	1700	-6%
Tricycles	4	3	-25%	29	29	0%	6	6	0%	39	38	-3%
Autres	1224	1266	3%	1047	1363	30%	152	104	-32%	2423	2733	13%
Total	11391	11798	4%	25645	29683	16%	3702	2427	-34%	40738	43908	8%

Source : Service régional du transport terrestre

Par ailleurs, le nombre de tracteurs routiers et celui de semi-remorques ont connu une augmentation dans toute la région avec des variations respectives de 18% et 23%.
L'analyse de l'évolution du parc automobile de la région selon le type et l'âge du véhicule indique que les véhicules dont la durée, depuis leur mise en circulation, est supérieure à 10 ans constituent la majorité des véhicules du parc automobile en 2016 avec une proportion de 75% contre 18% pour ceux de 6 à 10 ans et 7% pour ceux de 0 à 5 ans.

Tableau 15.39 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules

Type de véhicule	Age des véhicules								
	De 0 à 5 ans			De 6 à 10 ans			Plus de 10 ans		
	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Voitures particulières	557	575	3%	4533	5634	24%	15733	17492	11%
Taxis interurbains	0	0	-	1	1	0%	1587	1594	0%
Taxis urbains	23	8	-65%	56	159	184%	2338	2378	2%
Autocars (+ de 8 places)	78	114	46%	55	59	7%	1366	1361	0%
Camionnettes	453	463	2%	897	1083	21%	2738	3038	11%
Camions	89	97	9%	144	238	65%	1995	2239	12%
Tracteurs routiers	146	145	-1%	440	618	40%	1777	1954	10%
Semi-remorques	142	154	8%	74	106	43%	2289	2743	20%
Deux roues (motos)	1168	1224	5%	106	333	214%	71	390	449%
Tricycles	31	12	-61%	6	26	333%	2	2	0%
Autres	521	415	-20%	481	455	-5%	1991	2057	3%
Total	3208	3207	0%	6793	8712	28%	31887	35248	11%

Source : Service régional du transport terrestre

Par ailleurs, par rapport à 2015, on note une augmentation en nombre pour les divers types de voiture selon l'âge des véhicules en 2016 sauf pour les taxis urbains mis en circulation depuis moins de 5 ans qui ont enregistré une baisse de 65%.

XIV.1.2 Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules

Le nombre de véhicules nouvellement immatriculés a connu une baisse de 20% entre 2015 et 2016 passant de 5348 véhicules en 2015 à 4277 en 2016.

Tableau 15.40 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type

Types des véhicules immatriculés	Année 2015	Année 2016	variation (2015)/(2016)	
			Nb	%
Voitures particulières	2876	2211	-665	-23%
Taxis interurbains	90	0	-90	-100%
Taxis urbains	96	80	-16	-17%
Autocars (+ de 8 places)	122	261	139	114%
Camionnettes	514	365	-149	-29%
Camions	244	206	-38	-16%
Tracteurs routiers	481	531	50	10%
Semi-remorques	461	484	23	5%
Deux roues (motos)	137	138	1	1%
Tricycles	9	1	-8	-89%
Autres	318	0	-318	-100%
Total	5348	4277	-1071	-20%

Source : Service régional du transport terrestre

Représentant la moitié du total des véhicules nouvellement immatriculés, les véhicules de types particuliers ont enregistré une baisse de 23% entre 2015 et 2016. Cette même tendance est observée au niveau des taxis urbains (baisse de 17%), des camionnettes (29%) et des camions (16%). En ce qui concerne les taxis interurbains, aucune nouvelle immatriculation est notée en 2016.

La répartition des véhicules selon leur état montre que sur 10 véhicules nouvellement immatriculés en 2016, neuf sont des véhicules d'occasion.

Tableau 15.41 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état

Etat des véhicules immatriculés	Année 2015	Année 2016	variation (2015)/(2016)	
			Nb	%
Véhicules neufs	680	425	-255	-38%
Véhicules d'occasion	4668	3852	-816	-17%
Total	**5348**	**4277**	-1071	-20%

Source : Service régional du transport terrestre

Entre 2015 et 2016 le nombre de véhicules nouvellement immatriculés a baissé de 38% pour les véhicules neufs et de 17% pour les véhicules d'occasion.

En outre, le nombre d'opérations de mutation de véhicules s'élève à 2457 en 2016 contre 1413 en 2015, soit une hausse de 74%.

XIV.1.3 Les permis de conduire

Les permis de conduire sont de différents types ou catégories : permis pour les deux roues, permis pour les véhicules légers, permis pour les poids lourds et permis pour les transports en commun.

Pour les permis de type deux roues, une baisse est constatée sur le nombre d'inscrits pour l'examen du code de la route en 2016 (–17%) par rapport à 2015 ; une baisse similaire est enregistrée pour le nombre d'inscrits à l'examen de la conduite (-18%) .

De manière général, le ratio « admis/inscrits » a connu en 2016 une baisse de 8 points de pourcentage pour l'examen du code de la route sur le niveau du et de 7 points de pourcentage pour l'examen en conduite.

Tableau 15.42 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis[9]

Type de permis	Année	Code de la route			Conduite		
		Inscrits	Admis	Admis / Inscrits (en %)	Inscrits	Admis	Admis / Inscrits (en %)
Deux roues	Année 2015	36	16	44%	11	3	27%
	Année 2016	30	16	53%	9	2	22%
	Variation %	-17%	0%	9%	-18%	-33%	-5%
Véhicules légers	Année 2015	3777	1950	52%	3661	1761	48%
	Année 2016	5254	2509	48%	4571	2014	44%
	Variation %	39%	29%	-4%	25%	14%	-4%
Poids lourds	Année 2015	6225	3027	49%	5619	2747	49%
	Année 2016	7697	2985	39%	6346	2619	41%
	Variation %	24%	-1%	-10%	13%	-5%	-8%
Transport en commun	Année 2015	1177	576	49%	975	528	54%
	Année 2016	1575	579	37%	1193	515	43%
	Variation %	34%	1%	-12%	22%	-2%	-11%
Ensemble	Année 2015	11179	5553	50%	10255	5036	49%
	Année 2016	14556	6089	42%	12119	5150	42%
	Variation %	30%	10%	-8%	18%	2%	-7%

Source : Service régional du transport terrestre

Pour l'obtention de permis de véhicules légers, une légère évolution du nombre d'inscrits et d'admis est notée en 2016 aussi bien pour l'examen du code de la route

[9] Les variations des ratios « inscrits/admis » sont exprimées en valeurs absolues tandis les autres variations sont en valeurs relatives.

que pour celui de la conduite par rapport à 2015. De plus les ratios « admis/inscrit » restent faibles aussi bien pour l'examen du code de la route et que pour celui de la conduite par rapport à 2015 à l'exception des deux roues où le ratio a connu un accroissement de 9 points de pourcentage.

Conclusion

Entre 2015 et 2016 le parc automobile de la région de Thiès a connu un accroissement de 8% au moment où le nombre de véhicules nouvellement immatriculés a baissé de 20%. De plus, les véhicules d'occasion sont plus récurrentes pour les nouvelles immatriculations en 2016.

Par ailleurs, la région compte plus de véhicules dont la durée de mise en circulation excède 10 ans.

Pour les permis de conduire, le ratio « admis/inscrits est en baisse comparativement à 2015 aussi bien pour le code de la route que pour l'examen en conduite.

CHAPITRE XV : MINES

La région de Thiès est relativement riche en substances minières telles que l'attapulgite, le phosphate, le calcaire, le basalte, le grès et le sable. Elle est l'une des régions les plus dynamiques en matière de production et d'exploitation des mines et carrières du Sénégal comme en atteste la présence de grandes entreprises d'exploitation minières telles que les ICS (Industrie Chimique du Sénégal) qui exploite le phosphate, les Cimenteries du Sahel et Dangote qui produisent du ciment.

XIV.1.1 Situation des carrières et des mines

- ✓ **Situation administrative des titres miniers et autorisations**

La région de Thiès présente un potentiel minier assez diversifié. La diversité des formations géologiques offre une large variété de minerais susceptibles d'être exploités. De plus, la proximité de Thiès avec Dakar où le secteur du bâtiment est en expansion, offre la possibilité d'extension des carrières de granulat.

Dans la région de Thiès, cent trente-sept (137) titres miniers et autorisations ont été délivrés par le ministère en charge des mines. Ils sont répartis comme suit : dix-neuf (19) autorisations d'exploitations temporaires, quatre-vingt (85) carrières privées, six (6) mines de faible envergure, treize (13) permis de recherches et quatorze (14) concessions minières. Les substances minières, objet de ces autorisations, sont classées en régime mine ou en régime de carrière.

- ✓ **Les permis de Recherches**

Treize (13) permis de recherche ont été délivrés dans la région de Thiès pour les substances suivantes : phosphates de chaux, minéraux lourds (ML) et calcaire. Les travaux de recherche durant l'exercice 2016 ont été au ralenti.

- ✓ **Les permis d'exploitation**

Les permis d'exploitation sont répartis en :

- carrières temporaires ;
- carrières privées ;
- carrières publiques ;
- petites mines ;
- concessions minières.

XIV.1.2 Production des mines et carrières

La région de Thiès a enregistrée cent dix (110) autorisations d'exploitation de carrières dont quatre (04) carrières publiques, dix-neuf (19) carrières temporaires et quatre-vingt-sept (87) carrières privées.

Le sable et la latérite sont exploités en carrières publiques ou en carrières temporaires tandis que les autres substances telles que le basalte, le calcaire, le grès et le silex sont exploitées en carrières privées. En ce qui concerne l'argile, mis à part les sites sous régime minier concédés aux cimenteries, on dénombre une unique carrière privée en exploitation. Il s'agit de celle exploitée par la société SOFAMAC pour la fabrication de briques en terre cuite dans la zone de Thicky. Globalement, la production de granulats, dans la région de Thiès, est estimée à 2822972,5 m^3 en 2016, soit une hausse de 4% par rapport à 2015. Seule la production en basalte a enregistré une baisse de 13%.

Tableau 14.1 : Evolution de la production des carrières selon le volume

Intitulé	Année 2015 Volume extrait (m^3)	Année 2016 Volume extrait (m^3)	Balance (2016 - 2015)
Sable	142391	175553	23%
Latérite	255020	498997,5	96%
Calcaire	683177,5	725896	6%
Basalte	1627086	1421866	-13%
Silex	500	660	32%
T O T A L	2708174,5	2822972,5	4%

Source : service régionale des mines

Les recettes enregistrées à la caisse intermédiaire des recettes du Service Régional de l'Industrie et des Mines de Thiès et versées au Trésor Public s'élèvent à un milliard deux cent quarante et un million deux cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-trois (1 241 292 283) francs CFA.

Par rapport à l'année 2015, les recettes des substances de carrières ont connu une hausse de 4% en 2016. Cette hausse est surtout portée par l'accroissement de l'extraction de la latérite suite à la forte demande. Le montant des droits d'entrée

collectés a connu une hausse de 22% par rapport à 2015 et traduit l'intérêt que constitue la région de Thiès sur le plan géologique et minier.

Tableau 14.2 : Tableau comparatif des recettes en FCFA

Intitulé	Année 2015	Année 2016	Variation
Sable	14 239 100	17 555 300	23%
Latérite	51 004 000	99 799 500	96%
Calcaire	136 635 500	145 179 200	6%
Basalte	325 417 200	284 373 200	-13%
Silex	100 000	132 000	32%
Redevance Minière	212 9486 594	635 213 483	-70%
Droits Fixes	48 500 000	59 000 000	22%

Source : service régionale des mines

Conclusion

La diversité des formations géologiques de la région de Thiès offre une large variété de minerais tels que l'attapulgite, le phosphate, le calcaire, le basalte, le grès et le sable. Thiès est l'une des régions les plus dynamiques en matière de production et d'exploitation des mines et carrières du Sénégal. De grandes entreprises d'exploitation minières telles que les ICS (Industrie Chimique du Sénégal) y exploite le phosphate et les Cimenteries du Sahel et Dangote produisent du ciment. La production de sable, de latérite, de calcaire et de silex a connu une forte augmentation en 2016. Les recettes enregistrées s'élèvent à un milliard deux cent quarante et un million deux cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-trois (1 241 292 283) francs CFA.

CHAPITRE XVII : JEUNESSE ET SPORTS

INTRODUCTION

La population de la région de Thiès est majoritairement constituée de jeunes (61%). Ces derniers jouent un rôle primordial dans l'économie de la région. Pour soutenir l'action des jeunes, la banque africaine de développement et l'Etat du Sénégal ont initié le PAPEJF (Projet d'Appui pour l'Emploi des Jeunes et des Femmes) qu'ils financent pour les cinq prochaines années. Le PAPEJF vise à la création de 15 000 emplois durables en milieu rural et périurbain. Par ailleurs, la présence de l'ANPEJ (Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes) est un levier important dans la création d'emplois des jeunes et dans la concrétisation de projets personnels de ces derniers.

Avec une population aussi jeune, les activités sportives pourraient jouer un rôle important dans l'épanouissement physique et social des jeunes ainsi que dans le renforcement de l'entente sociale entre jeunes et vieux à travers les compétitions.

La région de Thiès abrite un Service Régional de la Jeunesse et un Service Régional des Sports. La mission du Service Régional de la Jeunesse est la promotion des jeunes et celui du Service Régional des Sports de veiller au développement des Sports. Ils sont relayés par les Services Départementaux de Thiès, Mbour et de Tivaouane et s'appuient sur les structures délégataires.

Dans ce chapitre, nous allons faire l'état des lieux des infrastructures de la jeunesse et des associations. Seront également présentées les activités et disciplines sportives pratiquées dans la région.

XVI.1 JEUNESSE

XVI.1.1 Les infrastructures de jeunesse

En 2016, la région de Thiès compte vingt-cinq (25) infrastructures répertoriées contre vingt-six (26) en 2015. Les vingt-cinq infrastructures de la région sont principalement composée de :

- centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS),
- espaces jeunes,
- foyers de jeunes,
- Centres-Conseil-Adolescents.

Les centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS) sont présents dans chaque département ; par contre, seul le département de Thiès dispose d'un espace jeune (EJ) et aucun centre socioéducatif (CSE) n'est répertorié en 2016.

Tableau 143 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par département

Département	Année	CDEPS[10]	CSE[11]	EJ[12]	FJ[13]	CCA[14]	Total
Département Mbour	**Année 2015**	01		00	16	01	
	Année 2016	01		00	16	01	
Département Thiès	**Année 2015**	01	01	01			
	Année 2016	01		01			
Département Tivaouane	**Année 2015**	01			02		
	Année 2016	01			02		
Région	**Année 2015**	**03**	**01**	**01**	**18**	**01**	**26**
	Année 2016	**03**		**01**	**18**	**01**	**25**

Source: CDEPS TH, CDEPS MB, CEDPS Tiv, IRS, 2016

Les foyers de jeunes (FJ) sont présents uniquement dans les départements de Mbour (16 foyers) et de Tivaouane (2 foyers). Par ailleurs, seul le département de Mbour abrite un centre de conseil d'adolescent (CCA).

XVI.1.2 Les associations de jeunes

La région compte 1262 associations en 2016 contre 1193 en 2015, soit une augmentation de 6%. Parmi les associations, douze sont constituées de mouvements de jeunes à caractère national. Ces derniers sont exclusivement retrouvés dans le département de Thiès et leur nombre est resté le même qu'en 2015.

Les autres associations déclarées n'ont pas connu une évolution dans le département de Mbour qui en compte 374 associations tandis que pour les départements de Thiès et Tivaouane des évolutions sont notées. En effet pour le département de Thiès le nombre d'associations déclarées a connu une baisse de 2% passant de 514 en 2015 à 502 en 2016 et pour Tivaouane, une hausse de 28% est enregistrée (293 en 2015 contre 374 en 2016).

[10] CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
[1111] CSE = Centre Socio-Educatif
[12] EJ = Espace Jeunes
[13] FJ = Foyer de Jeunes
[14] CCA = Centre Conseil Adolescents

Tableau 144 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par département en 2016
Source: CDEPS TH, CDEPS MB, CEDPS Tiv, IRS, 2016

Département	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Autres associations déclarées	Total
Département Mbour	**Année 2015**	0	374	374
	Année 2016	0	374	374
Département Thiès	**Année 2015**	12	514	526
	Année 2016	12	502	514
Département Tivaouane	**Année 2015**	0	293	293
	Année 2016	0	374	374
Région	**Année 2015**	**12**	**1181**	1193
	Année 2016	**12**	**1250**	1262
	Variation %	**0**	**6%**	**6%**

XVI.2 SPORT

Dans la région de Thiès, on enregistre 20 disciplines sportives pratiquées en 2016. Treize (13) de ces disciplines sont gérées par des ligues tandis que pour les autres elles sont organisées en club. Les arts martiaux y sont assez représentés avec 433 personnes disposant d'une licence en karaté et 603 personnes en taekwondo. Pour la lutte, la région compte 553 licenciés et pour ceux de l'athlétisme sont au nombre de 555.

Tableau 145 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2016

	Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb licenciés (dont nombre de filles)	Observations
1	Athlétisme	Ligue	09	555 dont 200 filles	
2	Football	Ligue régionale			
3	Basketball	Ligue			
4	Handball	Ligue			
5	Volleyball	Ligue			
6	Karaté	Ligue	15	433 Dont 70 filles	
7	Taekwondo	Ligue	34	603 Dont 135 filles	
8	Viet Vo Dao	Clubs			
9	Jeux de Dames	Ligue	13	85	
10	Scrabble	Ligue	12	69 dont 8 filles	
11	Judo	Clubs. ligue non fonctionnelle			
12	Lutte	Comité régional de gestion	24	553	
13	Nan bu do	Clubs	04		
14	Natation	Ligue régionale	03	94 dont 83 filles	Régression. Ligue non fonctionnelle et non existence de district
15	Randonnée pédestre	Ligue non encore installée	02	00	De comités ils doivent devenir ligue aucune affiliation durant cette période
16	Pétanque	Ligue régionale			
17	Rugby				
18	Spécial olympics	Clubs			
19	Gymnastique	Non existence de ligue			Aucune donnée durant cette période
20	Kung Fu	Ligue			

Source : Service Régional des sports 2016

XVI.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVI.3.1.1 **Atouts**

Les atouts du secteur de la jeunesse s'illustrent à travers :

- ✓ la proportion de jeunes assez élevée dont la majeure partie est instruite,
- ✓ le dynamique dans toutes les sphères de la vie économique et sociale,
- ✓ la densité du tissu industriel (Thiès ; région industrielle et minière),
- ✓ la bonne structuration et la densité du tissu associatif,
- ✓ le dynamisme du secteur informel

XVI.3.1.2 **Contraintes**

Les contraintes du secteur sont principalement liées :

- ✓ au manque d'information des jeunes par rapport à l'accès l'emploi et aux agences créés PAPEJF, ANPEJ, PRODAC pour leur permettre de trouver du travail.
- ✓ au Manque de formation qualifiée, en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi ;
- ✓ à l'insuffisance de formation des jeunes en matière d'entrepreneuriat ;
- ✓ à la faiblesse de niveau de qualification de la main d'œuvre ;
- ✓ à l'absence de bases de données spécifiques sur les profils des jeunes demandeurs d'emploi
- ✓ à l'organisation défaillante du secteur informel.

Conclusion

L'épanouissement des jeunes est un enjeu majeur. Les jeunes constituent un groupe exposé aux défis d'éducation et d'insertion sociale. Ainsi, leviers est de mettre en œuvre une pluralité de stratégies, projets et programmes pour faciliter l'accès des jeunes à des emplois durables et décents. Par conséquent leur accompagnement est primordial. L'ensemble des activités menées par le service Régionale et les CDEPS sont très importantes pour un bon épanouissement des jeunes Thiessois.

Le sport est assez varié dans la région bien que les statistiques reçues ne couvrent pas l'ensemble des activités sportives du fait que d'une part, plusieurs disciplines n'ont pas le caractère sportif qui leur permet d'être suivies et d'autre part du fait du manque de personnel et de moyens du service régional du sport.

CHAPITRE XVIII : TOURISME ET CULTURE

INTRODUCTION

Le tourisme constitue l'un des secteurs les plus importants de la région. Il contribue à l'économie régionale à travers toutes les activités connexes et constitue un secteur créateur d'emplois. L'offre touristique essentiellement balnéaire, est concentrée entre Saly Portudal, Nianning, Somone et Toubab Dialaw. La région bénéficie d'immenses potentialités liées à sa position stratégique, ses sites touristiques, ses grands hôtels et ses belles plages. Sur le plan de la culture, le patrimoine de la région est constitué de sites historiques et de monuments répartis dans les trois départements.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord analyser la situation du secteur du tourisme dans la région et ensuite présenter le potentiel culturel existant.

XVII.1 TOURISME

La politique du tourisme s'inscrit dans la vision du Plan Sénégal Emergent (PSE), référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme. Elle vise à promouvoir un tourisme éthique, responsable, compétitif et contribuant durablement à l'émergence économique. L'objectif est d'accueillir 3 millions de touristes par an et de faire du Sénégal une destination touristique de référence. Il s'agira donc de développer de nouveaux pôles intégrés et de requalifier des sites existants.

Le tourisme de la région est essentiellement balnéaire dans le département de Mbour (la station touristique de Saly Portudal, les sites de Somone, Nianing, Joal) tandis que le département de Thiès est caractérisé par un tourisme de transit et d'affaires (organisation de séminaires, réunions, etc.) et le département de Tivaouane se distingue par le tourisme religieux.

Concernant les acteurs du tourisme, ce sont essentiellement :

- les trente-trois (33) agences de voyages, de tourisme et de transports touristiques ;

- les guides touristiques agréés par le Ministère du Tourisme et qui sont au nombre de cent quinze (115) ;
- les organisations professionnelles comme le Syndicat d'initiatives et de tourisme, le comité de station chargé de la promotion et de l'animation de la station balnéaire de Saly et l'association régionale des guides touristiques.

Le secteur touristique de la région connait ces dernières années des difficultés liées à la disponibilité des données. Les statistiques pour l'année 2016 n'étant pas disponibles, l'analyse s'appuie sur celles de 2015.

En 2015, la région de Thiès concentre 27% des réceptifs du pays. Les hôtels représentent 83% des réceptifs de la région, les auberges 11% et les campements touristiques 6%. Par ailleurs, hormis l'augmentation de 6,56% notée pour les chambres d'auberge, la région a enregistré une baisse générale au niveau de tous les types de réceptifs.

Tableau 19.46 : Evolution du nombre de réceptifs par département

Réceptifs		Département Mbour			Département Thiés			Département Tivaouane			Région		
		Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %
Hôtel	Réceptifs	66	53	-19,7%	6	7	16,7%	4	5	25,0%	76	65	-14,5%
	Chambres	2550	2133	-16,4%	115	133	15,7%	59	38	-35,6%	2724	2304	-15,4%
	Lits	4970	4897	-1,5%	243	202	-16,9%	86	67	-22,1%	5299	5166	-2,5%
Auberge	Réceptifs	67	63	-6,0%	5	5	0,0%	1	1	0,0%	73	69	-5,5%
	Chambres	282	303	7,5%	19	19	0,0%	19	19	0,0%	320	341	6,6%
	Lits	578	558	-3,5%	38	38	0,0%	38	38	0,0%	654	634	-3,1%
Campement touristique	Réceptifs	25	21	-16,0%	0	0		1	1	0,0%	26	22	-15,4%
	Chambres	161	158	-1,9%	0	0		14	14	0,0%	175	172	-1,7%
	Lits	308	302	-2,0%	0	0		28	28	0,0%	336	330	-1,8%

Source : Service Régional du Tourisme de Thiès

Au niveau départemental, les réceptifs sont plus concentrés à Mbour avec 87,8% du total régional des réceptifs suivi de Thiès (7,7%) et de Tivaouane (4,5%).

Le taux d'occupation des réceptifs est de 48,3 contre 42,3 en 2014 ; soit une augmentation de 6 points. Néanmoins, la durée moyenne de séjour au niveau des réceptifs a connu une baisse de 10,2% passant de 2,85 jours en 2014 à 2,56 jours en 2015.

XVII.2 CULTURE

XVII.2.1 Infrastructures culturelles

Sur le plan des infrastructures à vocation culturelle, on peut citer :

- le Centre Culturel Régional qui devient de plus en plus l'un des centres d'intérêt et le principal réceptacle d'activités culturelles et artistiques de la région;
- les trois (03) CDEPS (Thiès, Mbour et Tivaoune), en état de délabrement et en déficit d'équipements ;
- la Manufacture Sénégalaise des Arts Décoratifs (MSAD) ;
- le Musée Régional dans un état lamentable ;
- le Village des Arts ;
- le palais des Arts ;
- les espaces Jeunes dans les trois départements ;
- l'Agora de la place de France ;
- la promenade des Thiessois ;
- -L'Espace Business Center (EBC) ;
- -La Meute ;
- -La maison socioculturelle Keur Yaye.

En plus de ces infrastructures culturelles, la région de Thiès a la particularité d'avoir un réseau d'associations bien structurées :

- L'ARCOTS (Association des Artistes Comédiens du Sénégal) / Section Thiès ;
- L'AMS (Association des Métiers de la Musique) / Section Thiès ;
- L'ADAPT (Association dynamique des Artistes plasticiens de Thiès) ;
- Le CET (Cercle des Ecrivains de Thiès) ;
- L'AELN (Association des Ecrivains en Langues nationales) ;
- L'Association des stylistes, modélistes et coiffeuses de Thiès ;
- Thiès Expo.

Le Service régional assure les missions liées à la conservation, à la documentation et à la valorisation du patrimoine, à l'expertise, au conseil et au

soutien dans le champ de la création et de la diffusion culturelle sous toutes ses formes.

XIX.1.1 Patrimoine culturel

XIX.1.1.1 Patrimoine bâti

Le patrimoine matériel de la région de Thiès est composé, en 2016, de 39 sites historiques et monuments répartis dans les trois départements. Le tableau ci-dessous dresse la liste des sites historiques et monuments dans chacun de trois départements de la région ; treize (13) de ces sites historiques et monuments se trouvent dans le département de Mbour et on en dénombre respectivement quinze (15) et onze (11) sites dans les départements de Thiès et de Tivaouane.

Tableau 19.47 : Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques et monuments
Mbour	Résidence de Popenguine
	Cape de Naze
	Les tumulus de la forêt de Bandia
	Eglise et sanctuaire de Popenguine
	Ile de Fadiouth, Ile cimetière et Greniers sur pilotis
	Fort du Comptoir de Saly Portudal
	Thiémassas, site préhistorique
	Petit Séminaire de Ngazobil
	Maison familiale de Léopold Sédar Senghor
	Eglise de Ndianda
	Sangomar, lieu de culte sereer, à Palmarin
	Fangool et canon de Mbalamson
	Tumulus sereer de Mbafaye, à Godaguène Fissel
Thiès	Gare ferroviaire et entrepôts
	Place Ibrahima Sarr, Ballabey
	Bâtiment de la direction Générale de l'ex Société Nationale des Chemins de Fer du Sénégal (SNCS)
	Fort de Thiès, Ex 10ème, actuel Musée Régional
	Bâtiment principal abritant la Gouvernance
	Bâtiment principal abritant la Chambre de Commerce
	Cathédrale de Thiès et bâtiment de l'Evêché
	Bâtiment abritant l'école Sainte Anne face de la Cathédrale
	Bâtiment abritant la Poste à Thiès
	Fort de Mbidièm, arrondissement de keur Moussa
	Carrière de Diakité, site archéologique
	Carrière de Diack, site archéologique, arrondissement de Thiénaba
	Bâtiment abritant le bureau de Poste de Pout
	Puits de Darou Bayré (puits de Cheikh Ibra Fall)
Tivaouane	Gare ferroviaire de Tivaouane
	Bâtiment abritant la Préfecture (ancienne résidence du commandant de cercle du Kayor)
	Village de Longhor, site historique et religieux

	Villages de Soughère et de Nguiguis, sites historiques, capitales secondaires des Damels du Kayor
	Village de Mboul, site historique, capitale des Damels
	Mausolée de Khaly Madiakhaté Kala à keur Makala, arrondissement de Niakhéne
	Mosquée et Zawia de El Hadji Malick Sy (la première construite en 1904)
	Mosquée Sérigne Babacar SY
	Mosquée et Zawia de la Famille Kounta de Ndiassane
	Grande Mosquée de Pire
	Mausolée de Khaly Amar Fall à Pire

Source : Centre Culturel Régional de Thiès (CCRTH)

XIX.1.1.2 Patrimoine immatériel

La région de Thiès présente des caractéristiques d'un espace où la culture joue encore un rôle très important dans le vécu quotidien de sa population. Le tableau ci-dessous dresse la liste indicative du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et descriptif de la pratique) de la région de Thiès. Chaque ethnie a ces propres expressions et rites culturelles :

- le Takhourane, pratiqué par les wolofs du cayor et du baol (département de Tivaouane), est un art composite qui revêt une triple fonction (historique, didactique et récréative).
- Le Ndut, pratiqué par les sérères de Baback (département de Thiès), est un rituel qui s'organise tous les 4 ans et regroupe les circoncis pour les besoins de leur initiation à la vie adulte.
- Le Mbilim, pratiqué par les sérères noon (département de Thiès), se caractérise par des chants, danses, rythmes traditionnels et était, dans le passé, organisé après l'hivernage pour remercier le ciel pour les bonnes récoltes.
- Le kassack, pratiqué par trois ethnies (diola, sérère et wolof), comprend des chants initiatiques, des proverbes et des savoirs ésotériques pour forger la personnalité des circoncis à mieux appréhender les différentes étapes de la vie.
- Le Nguel, observé chez les sérères de Joal et du Sine (département de Mbour), est composé de chants et de danses ; tout comme le mbilim, le nguel était dans le passé un rituel qui se faisait après l'hivernage pour remercier le ciel pour les bonnes récoltes.
- Le Kankourang et le Kuyamboyo, pratiqué par les mandingues (Mbour) : durant la période du kuyamboyo ou circoncision des garçons, les circoncis sont sous la protection du kankourang.

XIX.1.2 Activités culturelles

La région de Thiès, par le biais de son Centre Culturel Régional, a enregistré une multitude d'activités culturelles en 2016. Le centre culturel constitue l'un des sites où il est orchestré plus d'activités culturelles dans la région. Durant tout le 1er semestre de l'année 2016, le centre culturel a accueilli des milliers de personnes. Cet accueil massif de foule a été rendu possible par l'organisation de manifestations menées avec les artistes et hommes de cultures de la localité mais aussi avec la collaboration de partenaires venus d'ailleurs.

XIX.2 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIX.2.1 Atouts et potentialités

1. En matière de tourisme

Les atouts du secteur du tourisme s'illustrent à travers :

- l'aéroport Blaise Diagne de DIASS en phase de finalisation ;
- l'existence d'un important foyer culturel et religieux ;
- l'existence d'un patrimoine historique et architectural.

2. En matière de culture

La région de Thiès dispose de potentialités énormes dans le domaine du patrimoine matériel, comme immatériel liée au brassage ethnique de sa population. La région dispose également d'une véritable aubaine dans le domaine des arts plastiques avec la présence de la manufacture sénégalaise des arts décoratifs (MSAD).

XIX.2.2 Contraintes

1. En matière de tourisme

Les contraintes rencontrées par le secteur du tourisme ont trait à :

- l'érosion côtière marine ;
- l'image d'insécurité en Afrique ;

- la vétusté du parc hôtelier et la clandestinité des certaines structures d'hébergement ;
- l'insalubrité dans les principales villes touristiques ;
- la faiblesse de la promotion internationale.

2. En matière de culture

Les artistes et acteurs culturels de Thiès sont confrontés au manque d'infrastructures culturelles et à un manque d'accompagnement par les autorités politiques locales ; la Culture étant une compétence transférée aux collectivités locales qui mettent la priorité souvent sur d'autres secteurs tels que le Sport et/ou la Santé.

Les contraintes peuvent se résumer :

- au non renouvellement des structures et des créations ;
- à la faible mise en valeur des sites et monuments historiques ;
- à l'absence de cadres adéquats d'espace de diffusion de l'activité culturelle et artistique (Théâtre de verdure, salle de cinéma, médiathèque, vidéothèque, Galeries) ;
- au manque de formation ;
- au manque d'articulation entre les formations artistiques présentes dans la région ;
- à la quasi inexistence de sponsors pour une meilleure divulgation des activités ;
- à l'absence de subventions aux troupes artistiques fonctionnelles et la rétention des fonds de dotation du Centre Culturel.

CONCLUSION

L'économie de la région est fortement influencée par le tourisme qui contribue à la création d'emplois. L'offre touristique est assez diverse dans la région. Elle est essentiellement balnéaire à Mbour, plus axé sur un tourisme de transit et d'affaires dans le département de Thiès et principalement d'ordre religieux à Tivaouane. La région concentre 27% des réceptifs du pays. Le taux d'occupation des réceptifs y est de 48,3% et la durée moyenne de séjour au niveau des réceptifs

est de 2,56 jours en 2015. La région se caractérise par une diversité ethnique et la culture est ancrée au quotidien de la population. Le patrimoine de la région est constitué de sites historiques et de monuments. Le patrimoine culturel immatériel se caractérise par des expressions et rites culturelles propres aux ethnies.

CHAPITRE XIX: POSTE ET SFD

Le service de la poste qui auparavant assurait principalement le transport et la distribution de courrier en particulier les lettres et enveloppes et les petits paquets connait de nos jours, un grand dynamisme dans le domaine des transferts d'argent. La Poste est présente dans toutes les régions du Sénégal et a des bureaux dans presque toutes les localités. Elle a étendu la couverture de son réseau satellitaire au niveau de ces différents points de présence. Au total, 140 points de service sont actuellement couverts par ce réseau satellitaire, sur les 211 existants à la Poste. La Société Nationale « La Poste » détient également 2 filiales : EMS Sénégal qui exerce dans le courrier express et Post finances qui s'active dans les services financiers.

La microfinance à travers des acteurs financiers appelés Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) met à la disposition des populations généralement exclues du système bancaire, des services d'épargne et/ou de crédit. Avec un taux de pénétration de 25,8%, la région de Thiès dispose d'un bon maillage surtout en zone rurale.
Dans ce chapitre, nous allons d'abord présenter les activités de la poste puis celles des SFD.

XVIII.1 POSTE ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT

XVIII.1.1 Couverture

Le nombre de bureaux de Postes de la région s'élève à 27 en 2016, soit le même qu'en 2015. Le département de Mbour compte le plus grand nombre de bureaux de poste (12), suivi du département de Thiès (8 bureaux de poste) et du département de Tivaouane (7).

Tableau 18.48 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par département

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de Postes
Département Mbour	2015	12
	2016	12
Département Thiès	2015	8
	2016	8
Département Tivaouane	2015	7
	2016	7
Région	2015	27
	2016	27

Source : Direction régionale de La Poste de Thiès

XVIII.1.2 Mandats émis

Le montant des mandants émis par les structures de transfert d'argent de la poste a connu une baisse de -5,3% en 2016 comparé à 2015. En effet, le montant des mandats émis est passé de 6846 millions FCFA en 2015 à 6481 millions FCFA en 2016. Un peu plus de la moitié des mandats émis (54,6%) est enregistré dans le département de Mbour ; 24,6% des mandats ont été émis dans le département de Thiès et 20,8% dans le département de Tivaouane.

Tableau 18.2 : Evolution du montant des mandats émis par les structures de transfert d'argent par département

Structures	Département de Mbour			Département de Thiès			Département de Tivaouane			Région de Thiès		
	Année 2015 (en millions de FCFA)	Année 2016 (en millions de FCFA)	Variation en %	Année 2015 (en millions de FCFA)	Année 2016 (en millions de FCFA)	Variation en %	Année 2015 (en millions de FCFA)	Année 2016 (en millions de FCFA)	Variation en %	Année 2015 (en millions de FCFA)	Année 2016 (en millions de FCFA)	Variation en %
Poste one	**819**	**639**	**-22,0%**	**535**	**426**	**-20,4%**	**444**	**316**	**-28,8%**	**1798**	**1381**	**-29,0%**
Versement sur compte CCP	**918**	**1019**	**11,0%**	**375**	**415**	**10,7%**	**328**	**468**	**42,7%**	**1621**	**1902**	**-28,0%**
CNE	**709**	**845**	**19,2%**	**298**	**309**	**3,7%**	**304**	**259**	**-14,8%**	**1311**	**1413**	**-7,0%**
WESTER UNION	**919**	**1010**	**9,9%**	**411**	**436**	**6,1%**	**256**	**305**	**19,1%**	**1586**	**1751**	**19,0%**
MONEY EXPRESS	**18**			**18**			**2**			**38**		
JONI-JONI	**197**			**137**			**102**			**436**		
IFS/IMO	20	2	-90,0%	18	7	-61,1%	18			56	9	**-83,9%**
TOTAL	**3600**	**3540**	**-1,7%**	**1792**	**1593**	**-11,1%**	**1454**	**1348**	**-7,3%**	**6846**	**6481**	**-5,3%**

Source : Direction régionale de La Poste de Thiès

En 2016, les mandats émis via poste one ont baissé de 29 %. Les versements effectués sur compte CCP et sur la caisse nationale d'épargne (CNE) ont également diminué respectivement de 28% et 7%. Seuls les mandats émis par Western union ont enregistré une hausse de 19% en 2016.

XVIII.1.3 Mandats payés

Le montant global des mandats payés par la poste en 2016 dans la région se chiffre à 29 078 millions FCFA contre 29 250 millions FCFA en 2015.

La moitié des mandats payés (52,8%) a été enregistré dans le département de Mbour. Le département de Thiès comptabilise 33,3% des mandats payés en 2016 dans la région, tandis que le département de Tivaouane n'en a enregistré que 13,8%.

Tableau 18.3 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par département

Structures de transfert	Département de Mbour			Département de Thiès			Département de Tivaouane			Région		
	Année 2015 (en million de FCFA)	Année 2016 (en million de FCFA)	Variation en %	Année 2015 (en million de FCFA)	Année 2016 (en million de FCFA)	Variation en %	Année 2015 (en million de FCFA)	Année 2016 (en million de FCFA)	Variation en %	Année 2015 (en million de FCFA)	Année 2016 (en million de FCFA)	Variation en %
POSTE-ONE	1 012	765	-24,4%	817	633	-22,5%	298	276	-7,4%	2 127	1 674	-21,3%
Paiement CCP	819	798	-2,6%	504	605	20,0%	201	219	9,0%	1 524	1 622	6,4%
CNE	411	399	-2,9%	318	307	-3,5%	106	98	-7,5%	835	804	-3,7%
WESTER UNION	6 532	6 983	6,9%	3 018	3 426	13,5%	1 393	1 565	12,3%	10 943	11 974	9,4%
MONEY EXPRESS	711			429			335			1 475		
JONI-JONI	68			29			16			113		
RIA	3 700	4 102	10,9%	3 400	3 625	6,6%	995	1052	5,7%	8 095	8 779	23,7%
CMT	2 213	2 315	4,6%	1 107	1 098	-0,8%	794	803	1,10%	4 114	4 216	2,5%
BRED	2	2	0,0%	1	1	0,0%	0,7	6	757,1%	3,7	9	143,2%
IFS/IMO	11			5			4			20		
TOTAL	15 479	15 364	-0,7%	9 628	9 695	0,7%	4 143	4 019	-3%	29 250	29 078	-0,6%

Source : Direction régionale de La Poste de Thiès

L'essentiel du montant des mandats payés est concentré entre Western Union (41,2%), RIA (30,2%) et CMT (14,5%). Dans une moindre mesure, 5,8% des mandats payés passent par Post one suivis par les paiements sur compte CPP (5,6%).

XVIII.1.4 Origine et destination des mandats

Le montant global des mandants payés ou émis dans la région par la poste selon la destination ou la provenance, a connu une augmentation relative en 2016 comparé à 2015. Sur les 7117 millions de mandats émis et payés par la Poste, 5 560 millions FCFA sont destinés à l'intérieur du pays et 1 557 millions au reste du monde. Les mandats destinés à la région de Thiès, en provenance du Sénégal et du reste du monde, se chiffrent en 2016 à 28393 millions FCFA contre 28251 millions en 2015 soit un accroissement de 0 ,5%. L'essentiel de ces mandats, soit 82,6% proviennent du reste du monde tandis que ceux en provenance du Sénégal ne représentent de 17,4%. C'est dans le département de Mbour où l'on note les plus importants flux de transfert

de toute la région en 2016 aussi bien ceux à destination du Sénégal et du reste du monde (3750 millions de FCFA) que ceux en provenance du Sénégal et du reste du monde (15563 millions de FCFA) représentant respectivement 52,7% du total des montants des mandants émis via la poste et 54,8% des montants des mandants reçus par la poste dans la région.

Tableau 18.4 : Evolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par département

Désignation		Département de Mbour			Département de Thies			Département de Tivaouane			Région		
		Année 2015 (en million de FCFA)	Année 2016 (en million de FCFA)	Variation	Année 2015 (en million de FCFA)	Année 2016 (en million de FCFA)	Variation en %	Année 2015 (en million de FCFA)	Année 2016 (en million de FCFA)	Variation en %	Année 2015 (en million de FCFA)	Année 2016 (en million de FCFA)	Variation en %
Destination	Sénégal	2985	3018	1,1%	1283	1315	2,5%	1218	1227	0,7%	5486	5560	1,3%
	Reste du monde	615	732	19,0%	509	584	14,7%	236	241	2,1%	1360	1557	14,5%
	Total	3600	3750	4,2%	1792	1899	6,0%	1454	1468	1,0%	6846	7117	4,0%
Provenance	Sénégal	2019	2005	-0,7%	1539	1529	-0,6%	1397	1408	0,8%	4955	4942	-0,3%
	Reste du monde	13460	13558	0,7%	7090	7124	0,5%	2746	2769	0,8%	23296	23451	0,7%
	Total	15479	15563	0,5%	8629	8653	0,3%	4143	4177	0,8%	28251	28393	0,5%

Source : Direction régionale de La Poste de Thiès

Par rapport à 2015, une augmentation de 4,2% est notée sur les transferts à destination du Sénégal et du reste du monde dans le département de Mbour passant ainsi de 3600 millions en 2015 à 3750 millions de FCFA en 2016. En ce qui concerne les transferts en provenance du Sénégal et du reste du monde, une augmentation de 0,5% du montant des transferts a été notée par rapport à 2015 avec des montants qui passent de 15479 millions de FCFA en 2015 à 15563 millions en 2016.

S'agissant du département de Thiès, une évolution de 0,3% par rapport à 2015 a été enregistrée sur les transferts en provenance du Sénégal et du reste du monde passant de 8629 millions en 2015 à 8653 millions en 2016. Pour les transferts à destination du Sénégal et du reste du monde, une hausse de 6% a été enregistrée par rapport à 2015 où on avait 1792 millions contre 1988 millions de FCFA en 2016.

Quant au département de Tivaouane, il n'a enregistré que 21% des mandats à destination et 15% des mandats émis et payés de la région en provenance du Sénégal

et du reste du monde. Il a enregistré une hausse respectivement de 1% et de 0,8% des transferts à destination et en provenance du Sénégal et du reste du monde.

XVIII.2 SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

Une Institution de microfinance répond sous la dénomination de système financier décentralisé. Elle est une organisation financière qui, à terme, couvre ses dépenses et dégage une marge sans appui extérieur pour être viable et continuer à offrir ses services aux personnes qui n'ont pas accès ou ont difficilement accès au secteur financier formel.

XVIII.2.1 Couverture en SFD de la région

La région de Thiès compte 56 SFD. Le nombre de SFD inscrits est resté le même entre 2015 et 2016 et aucune inscription des sociétés commerciales en 2016 n'a été enregistrée.

Tableau 18.5 Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature

Nature SFD	Nombre SFD inscrits		
	Année 2015	Année 2016	Variation %
Faitière	3	3	0
SFD affiliés	27	27	0
IMCEC isolées	26	26	0
Sociétés commerciales	0	0	
Total	56	56	0

Source : Direction régionale de La Poste de Thiès

Toutefois, le taux de pénétration des systèmes financiers décentralisés a augmenté de plus d'un point passant de 24,4% en 2015 à 25,8% en 2016. Dans cette dynamique le nombre de sociétaires des SFD de la région de Thiès est passé de 461 671 en 2015 et 499 991 en 2016, soit une augmentation du de 8,3%.

Au niveau départemental, Mbour et Thiès ont connu des augmentations respectives de 12,6% et de 13,4% du nombre de sociétaires tandis que le département de Tivaouane a enregistré une baisse de 7,8% de ces derniers. Par rapport au genre, le nombre de sociétaires hommes a augmenté de 10,7% de même que le nombre de

sociétaires femmes (8,5%). Parallèlement, le nombre de personnes morales sociétaires des SFD a baissé de 6,8%.

Tableau 18.5 Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par département

Circonscription administrative	Année 2015				Année 2016				Variation %			
	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total
Département Mbour	102 322	61 016	17 711	181049	118 786	68 022	16 973	203781	16,1%	11,5%	-4,2%	12,6%
Département Thiès	91 679	68 658	16 405	176742	107 065	78 270	15 093	200428	16,8%	14,0%	-8,0%	13,4%
Département Tivaouane	56 151	39 880	7 849	103880	51 105	37 649	7 028	95 782	-9,0%	-5,6%	-10,5%	-7,8%
Région de Thiès	250 152	169 554	41 965	461671	276 956	183941	39 094	499991	10,7%	8,5%	-6,8%	8,3%

Source : Données consolidées par régions des SFD, MEFP 2016

En 2016, les hommes constituent 55,4% des sociétaires tandis que les femmes ne représentent que 36,8% des sociétaires. Les personnes morales constituent la faible part dans le groupe des sociétaires, soit 7,8%. La répartition des sociétaires par département montre que 40,8% des sociétaires se retrouvent à Mbour, 40,1% à Thiès et 19,2% à Tivaouane.

XVIII.2.2 L'épargne et les crédits

Les épargnants retrouvés en zone urbaine représentent 80,1% de l'ensemble des épargnants de la région. En 2016, le nombre d'épargnants s'est accru de 3,3% chez les hommes tandis que chez les femmes et les personnes morales il a connu des baisses respectives de 0,8% et de 1,2%. Comparé à l'année 2015, on note une augmentation des épargnants en zone urbaine tandis que leur nombre est en baisse en milieu rural.

Concernant le nombre de crédits en cours, la région enregistre une augmentation en zone urbaine alors que la tendance est à la baisse en zone rurale. Le nombre de crédits en cours s'est accru de 2,0% chez les hommes et de 13,9% chez les Personnes morales tandis que pour les femmes il a enregistré une baisse de 0,8%.

Tableau 18.6 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	Année 2015			Année 2016			Variation %		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Nombre d'épargnants	Hommes	151 422	42 232	193 654	163 869	36 113	199 982	8,22%	-14,49%	3,3%
	Femmes	113 293	36 815	150 108	117 231	31 670	148 901	3,48%	-13,98%	-0,8%
	Personnes morales	22 539	9 559	32 098	23 718	8 012	31 730	5,23%	-16,18%	-1,2%
Nombre de crédits en cours	Hommes	37 228	7 646	44 874	39 497	6 260	45 757	6,09%	-18,13%	2,0%
	Femmes	33 365	6 449	39 814	34 330	5 167	39 497	2,89%	-19,88%	-0,8%
	Personnes morales	12 039	2 358	14 397	13 689	2 712	16 401	13,71%	15,01%	13,9%
Nombre de crédits accordés	Hommes	31 458	7 948	39 406	33 961	6 747	40 708	7,96%	-15,11%	3,3%
	Femmes	33 569	7 257	40 826	34 097	5 991	40 088	1,57%	-17,45%	-1,8%
	Personnes morales	7 306	903	8 209	7 493	1322	8 815	2,56%	46,40%	7,4%

Source : Données consolidées par régions des SFD, MEFP 2016

En zone urbaine, le nombre de crédits accordés est en hausse. La hausse est de 8,0% chez les hommes, de 1,6% chez les femmes et de 2,6% chez les personnes morales. Par contre en zone rurale, ce nombre est en baisse pour les hommes et les femmes (respectivement de 15,1% et de 17,5%) et en hausse pour les personnes morales (46,4%).
Au niveau régional tout milieu confondu, le nombre de crédits accordés aux hommes a augmenté de 3,3% de même que celui accordé aux personnes morales (7,4%) tandis que les crédits accordés aux femmes ont enregistré une baisse de 1,8% en termes de nombre.

Concernant l'épargne collectée, elle provient en majeure partie des hommes (66,5%) qui sont suivis des femmes (26,1%) puis dans une moindre mesure des personnes morales (7,4%). La zone urbaine concentre 89,6% de l'épargne collectée. Par rapport à 2015, le montant de l'épargne collectée est en hausse de 7,2% chez les hommes, de 16,2% chez les femmes et de 12,7% chez les personnes morales. L'analyse des données selon le milieu de résidence montre que l'augmentation de l'épargne collectée est plus importante en zone urbaine qu'en zone rurale.

Au niveau régional, l'encours de crédit est passé de 49 168 003 567 FCFA en 2015 à 56 657 647 726 FCFA en 2016, soit une hausse de 15,2%. Cette hausse s'observe au niveau des sociétaires hommes (18,8%) et chez les personnes morales (27,7%) ; par contre chez les sociétaires femmes, l'encours a baissé de 3,0%. Une baisse est également observée chez les sociétaires hommes résidant en zone rurale (-1,5%).

Pour le montant des crédits accordés, il est en hausse pour tous les types de sociétaires de même que pour chaque zone résidence.

Tableau 18.7 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Sexe/ Nature sociétaire	Année 2015 (en millions de FCFA)			Année 2016 (en millions de FCFA)			Variation en %		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Epargne collectée	Hommes	26262499241	3199617937	29462117178	28386112945	3189048 749	31575161694	8,09%	-0,33%	7,2%
	Femmes	9941186222	744927618	10686113840	11625813130	786573722	12412386852	16,95%	5,59%	16,2%
	Personnes morales	2186620839	940658492	3127279331	2 566633781	958130134	3524763915	17,38%	1,86%	12,7%
Encours de crédit	Hommes	29229166659	4663094032	33892260691	35670008241	4592907561	40262915802	22,04%	-1,51%	18,8%
	Femmes	9572701129	557 940 958	10130642087	9387392 755	437481831	9824874586	-1,94%	-21,59%	-3,0%
	Personnes morales	3553898177	1591202 612	5145100789	4950664 168	1619193 170	6569857338	39,30%	1,76%	27,7%
Montant des crédits accordés	Hommes	29058971250	2277056691	31 336 027941	32620957039	2554130424	35175087463	12,26%	12,17%	12,3%
	Femmes	9144353746	717423995	9861777741	9503753 799	744707713	10248461512	3,93%	3,80%	3,9%
	Personnes morales	6404243998	501167011	6905411009	7393467 633	579189754	7972657387	15,45%	15,57%	15,5%

Source : Données consolidées par régions des SFD, MEFP 2016

Dans la région de Thiès, l'évolution de l'encours d'épargne est positive entre 2015 et 2016. En effet, il est enregistré une augmentation des dépôts à vue de 19,2%, des dépôts à terme de 4,7% et des autres dépôts de 2,3%. Les SFD du département de Thiès ont enregistré un accroissement de 26,6% des dépôts à vue, de 12,2% des dépôts à terme et de 7% des autres dépôts. A contrario, on observe une baisse des dépôts à terme dans le département de Mbour (-1,9%) et des dépôts à vue dans le département de Tivaouane (-5,7%).

Tableau 18.8 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par département

Désignation	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 5	Année 2016	Variation %
Encours d'épargne (en million de FCFA)												
Dépôts à vue	7 195	9 121	26,8%	6 561	8 303	26,6%	4 116	3 881	-5,7%	17 872	21 305	19,2%
Dépôts à terme	4 204	4 126	-1,9%	3 515	3 945	12,2%	1 445	1 528	5,7%	9 164	9 599	4,7%
Autres dépôts	7 106	7 163	0,8%	6 198	6 630	7,0%	2 935	2 817	-4,0%	16 239	16 610	2,3%
Encours de crédits (en million de FCFA)												
Court terme	7 291	7 682	5,4%	6 989	7 529	7,7%	4 162	3 716	-10,7%	18 442	18 927	2,6%
Moyen terme	6 925	10 085	45,6%	5 895	8 894	50,9%	2 803	2 671	-4,7%	15 623	21 650	38,6%
Long terme	2 951	3 720	26,1%	5 434	5 505	1,3%	4 471	4 693	5,0%	12 856	13 918	8,3%
Crédits en souffrance	854	967	13,2%	828	798	-3,6%	565	397	-29,7%	2 247	2 162	-3,8%

Source : Données consolidées par régions des SFD, MEFP 2016

La ventilation de l'encours de crédits en termes de crédits en souffrance et de temporalité, met en avant une augmentation des crédits à court terme (2,6%), des crédits à moyen terme (38,3%) et des crédits à long terme (8,3%). Par contre les crédits en souffrance enregistrent une baisse de 3,8%.

Au niveau départemental, Tivaouane est le département qui a enregistré le plus de baisse. Dans ce département, les crédits à court terme ont baissé de 10,7%, les crédits à moyen terme de 4,7% et les crédits en souffrance de 29,7%.

CONCLUSION

La Poste est présente dans toute la région avec 27 bureaux et a développé un service dynamique dans les transferts d'argent. Le montant des mandants émis et payés par les structures de transfert d'argent de la poste a connu une baisse en 2016 comparé à 2015. Les mandats en provenance du Sénégal et du reste du monde se sont accrus de 0 ,5% et sont pour l'essentiel constitués de mandats en provenance du reste du monde (82,6%). Dans le secteur de la microfinance, le nombre de sociétaires des SFD de la région de Thiès s'est accru de 8,3% ; l'encours d'épargne et l'encours de crédits sont en progression.

ANNEXES

Annexe1 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
ASAFODEB		Education, Agriculture Environnement	Département de Tivaouane
ADG		Agriculture	Département de Tivaouane
ANCAR		Encadrement populations CVD, CLCFB	Dans tous les départements
C.G.O./M.D.L.		Inventaire	Département de Tivaouane
Groupement de femmes		Production de plants	Département de Tivaouane
Radios communautaires		Sensibilisation/ Formation	Dans tous les départements
PADEN		Appui aux chaînes de valeur agricole et du bois de filao	Départements de Tivaouane et Thiès
SOS Sahel		Appui aux OCB-reboisement	Département de Tivaouane
Projet BRF		Recherche/développement	Département de Tivaouane
Projet Ecovillages		Gestion environnement	Dans tous les départements
Projet SEMFUND		Recherche/développement	Département de Tivaouane
Fondation éducation-santé		Exploitation litière filao	Département de Tivaouane
Union forestière		Exploitation/Régénération bande filao	Départements de Tivaouane et Thès
AUMN		Appui aux OCB	Département de Tivaouane
GIE/GPF/Individuels		Production de plants-Reboisement-	Département de Tivaouane
ACCESS. (Association d'Action Concertées pour l'Entraide et la Solidarité)		Production de plants, -Reboisement, création d'aires protégées, Sensibilisation des populations en GRN	Département de Mbour
Sénégal Mines		Reboisement zones exploitées	Département de Mbour
		Reboisement axe routier (opération teste sur 500 m)	
Enda GRAIM		Reboisement, Aménagement et développement écologique	Département de Mbour
Réserve de BANDIA		Mise en valeur faunique de la Forêt classée	Département de Mbour

Commune Rurale de Malicounda		Reboisement (Transport de plants aux populations)	Département de Mbour
Commune Rurale de Sindia		Reboisement (Transport de plants aux populations, gestion des forêts classées, lutte contre les feux de brousse)	Département de Mbour
Commune Rurale de Sandiara		Appui conseil	Département de Mbour

Source : IREF/Thiès

Tableau 19.49 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
Takhourane	Le Takhourane est un art composite (la prose, la chorégraphie le rythme) qui revêt une triple fonction : historique, didactique et récréative. Dans le Cayor, certains gardiens de la tradition perpétuent cet art séculaire. La troupe de Takhourane nous dit-on, comprend un parolier confirmé, des danseurs hors pair et des percussionnistes talentueux, le tout dans une tenue bigarrée. Ces artistes du Takhourane (uniquement des hommes) étaient de grands communicateurs, maitres dans l'art du verbe et du rythme s'inspirant de tous secteurs (récolte, conflits) de l'activité collective.
Kankourang Et le Kuyamboyo	La circoncision des garçons est le Kuyamboya ou les circoncis sont sous la protection du Kankourang (Symbole) durant toute la période du Kuyamboya. C'est est un rite initiatique marquant l'entrée des adolescents dans la vie d'Homme Dans le département de Mbour où il se pratique, le Kankourang est menacé par deux éléments que sont : la déviance et la banalisation. Depuis 2005, l'Unesco a élevé le Kankurang au rang de chef d'œuvre du patrimoine culturel immatériel. Le Kankourang est garant de l'ordre et de la justice.
Xaxar	Le Xaxar est une cérémonie d'accueil d'une mariée à son domicile conjugal ou les femmes de la famille, du quartier rivalisent d'ardeur par des quolibets relevant de son passé lointain ou présent pour tester ses capacités à vivre en groupe. Le Xaxar a une fonction d'alerte et de préparation de la mariée à vivre dans l'humilité, la patience, la tolérance et dans la droiture mais aussi à avoir le sens de l'histoire c'est-à-dire à prendre conscience que son présent sera raconté un jour à ses descendants.
Ndut	Le Ndut ou « nid d'oiseau » en français (ce qui illustre le caractère secret du rituel). Il est pratiqué dans le Djobass à Baback sérère et toute la contrée qui va jusqu'à Ndiaganio. Le Ndut est un rituel qui s'organise tous les 4 ans et regroupe les circoncis pour les besoins de leur initiation à la vie adulte. C'est un rite d'apprentissage à la vie au cours duquel les initiés assistent à des séances de prédication, de chants, de danses traditionnelles etc. Le rite se passe en brousse loin des regards des femmes et des non initiés
Yooté	Le Yooté est un jeu traditionnel de l'esprit comparable au jeu de dame occidental. Les joueurs à travers des joutes oratoires (maitrise du verbe) essaient de désarçonner l'adversaire mais aussi de tester le niveau de sa maturité. C'est une situation de communication ou des crises sociales peuvent être posées pour leur trouver des voies de résolution. En somme, le Yooté est un test de connaissances, de vivacité d'esprit, du sens de la répartie et de la témérité.

Femm ou encore sabar	Le femm (exercice de valorisation de la femme) était dans le passé, un élément du système de valorisation de la femme par lequel elle s'auto évaluait socialement. La rythmique est soutenue par des percussions. La femme, au milieu du cercle, s'auto-glorifiait en racontant ses actions les plus significatives et profitait aussi de cette opportunité pour rendre hommage et remercier certaines personnes de son entourage.
Njoom	Le Njoom ou combat de lutte en français est comprend des séances de lutte organisées après l'hivernage pour magnifier la richesse des récoltes. Ces séances sont précédées de la préparation et de la distribution du « ngalax », sérère à base de mil fraichement récolté puis fermenté. Le Njoom a la fonction sociale de permettre aux garçons, en âge de se marier, de trouver leurs futures épouses. C'est une occasion pour eux d'étaler leur force et leur dextérité à travers des « bakk » pour davantage séduire les jeunes filles.
Savoir-faire de la vannerie du rônier	Le travail du Rônier et de ses dérivés (vannerie, mobilier, habitat) est une longue tradition dans la région de Thiès. Ces savoir-faire et habiletés manuelles sont transmis de génération en génération. Aujourd'hui, le désintéressement des jeunes et le difficile écoulement des produits plombent les activités liées au travail du rônier
Mbilim	Chants, danses, rythmes traditionnels spécifiques à l'ethnie NOON, le Mbilim était, dans le passé, un rituel organisé après l'hivernage pour remercier le ciel pour les bonnes récoltes. De nos jours, le Mbilim a suivi la marche évolutive du monde, il est devenu polyvalent, présent dans les cérémonies de baptême, de mariage et même de celles des funérailles.
Cordonnerie traditionnelle	Savoir-faire, techniques et habiletés manuelles des populations locales dans le travail et l'utilisation des peaux de vaches, de moutons, de chèvres pour la fabrication traditionnelle de différents produits de cordonnerie.
Xooy	Le Xooy c'est-à-dire la prédication en sérère Sine était le moment où l'on pouvait prédire des évènements importants dans l'année ainsi que les offrandes à recommander aux populations pour éviter le mal et conjurer le mauvais sort.
Kassack	Le nom d'origine vient de la langue sérère Noon qui veut dire chercher. Le kassack comprend des chants initiatiques des proverbes et des savoirs ésotériques pour forger la personnalité des circoncis à mieux appréhender les différentes étapes de la vie. Le kassack est multifonctionnel
Nguel	Chants, danses et musiques traditionnels spécifiques à l'ethnie des sérères du Sine, le Nguel tout comme le mbilim était dans le passé un rituel qui se faisait après l'hivernage pour remercier le ciel pour les bonnes récoltes. De nos jours, le Ngueel connait les méfaits de la modernité, il est devenu polyvalent, présent dans les cérémonies de baptême, de mariage et même dans celles des funérailles des veilles personnes. Il peut être aussi convoqué lors des Kassacks. Le Nguel est multifonctionnel. (rite, danses, chants).
Fil de Touba Toul	Cérémonie de divination et de prédication des événements. Durant cette cérémonie, on cherche à conjurer le mauvais sort avant la saison des pluies et à assurer la protection des populations et des cultures. En somme c'est des moments de prières et de sacrifices
Padjj	Padjj en sérère signifie « guérir » en français. Ce rituel est une cérémonie d'anticipation et de divination qui se fait chez les sérères Noon, à l'approche d'évènements de grande envergure dans la perspective de voir s'il y'a des difficultés qui pourraient éventuellement freiner la bonne exécution de ces événements.
Bawounaan	Le Bawounaan est un rite profane consistant à invoquer par des chants, des danses et des déguisements le Dieu de la pluie en temps de sécheresse.
Initiation Mboth	Forme de rituel qui regroupe plus de 100 Circoncis. Tout comme le Ndut, Il se fait tous les 4 ans. Cérémonie d'initiation des circoncis. On les apprend à

	résister aux épreuves de la vie. C'est fait sous la forme d'une retraite qui se passe dans la brousse pendant un mois.
Filage du coton	Depuis des décennies, la fabrication traditionnelle du coton se fait chez les sérères de la région de Thiès. Ces fils de coton sont utilisés dans le tissage de pagnes traditionnels. Aujourd'hui, cette pratique est en perte de vitesse et cela est dû au fait que les jeunes générations ne sont pas initiées aux techniques de fabrication.
Maaf	Le Maaf est une séance de lutte organisée, après la saison des pluies, pour magnifier la richesse des récoltes. C'est une cérémonie au cours de laquelle une bouillie à base de mil fermenté appelé « ngalax » est servi.
Gadialdé	Rythme propre à de grands évènements du Cayor ou les Griots et des Cavaliers montés sur des chevaux richement parés font preuve, chacun dans son domaine, de maestria sous les ovations des populations en habits de fête et en présence du Damel ou d'un dignitaire du Royaume. Seules certaines familles de Griots sont habilitées à jouer le gadialté
Contes et légendes Mythes, Devinettes et proverbes	Le Conte, les mythes, les légendes, les proverbes, les devinettes, la poésie traditionnelle, les généalogies : toutes ces formes étaient distillées le long de la production d'une intelligence pour que la personne puisse être, à chaque étape de sa vie, favorable à une sociabilité. De nos jours, l'école est le seul lieu, où ils sont transmis. Selon le professeur Massamba GUEYE, ces genres sont transmis à l'école à partir de livres, alors qu'un conte, une légende ou un mythe dans un livre, c'est comme un tam-tam dans le musée. Il y est conservé mais ce n'est pas sa place, il n'y vit pas.
Langues	Les échanges interethniques dans tous les secteurs et les pratiques professionnelles ont produit des mythes, des légendes, des contes, des proverbes, des codes, une échelle de valeurs et un vocabulaire propre à chacune des ethnies de la Région

Source : Centre Culturel Régional de Thiès (CCRTH)

Tableau 19.50 : Répertoire des activités culturelles de la région en 2016

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
JANVIER	Exposition de l'artiste plasticien /sculpteur Jean P. FAYE	Centre Culturel de Thiès	La thématique de l'exposition a porté sur le changement climatique et la protection de l'environnement
FEVRIER	Journées culturelles des Sérères du Diobass	Notto Diobass	Ces journées ont vu la participation de sommités de la culture Sérère ; la cérémonie d'ouverture a été présidée par les Ministres du Commerce, des Forces armées et de la Culture
	Gamou Sérigne Alpha Thiombane	Darou Alpha	La 86ème édition du traditionnel Gamou a vu un bel exemple de dialogue islamo-chrétien avec l'organisation d'un symposium sur la vie et l'œuvre de ce grand homme de Dieu qui a été présidé par l'Archevêque de Thiès Msg André Gueye
	Soirée culturelle des indophiles de Thiès	CCRTH	Soirée entièrement dédiée à la musique et danse indou à l'occasion du quatorzième anniversaire de la troupe des jeunes indophiles de Thiès
MARS	Journée internationale de la francophonie	CCRTH	Célébration de la traditionnelle journée par le CCRTH en partenariat avec les établissements de la région

	Journée mondiale du théâtre	CCRTH	Célébration de ladite journée par le CCRTH en collaboration avec l'association des artistes comédiens du Sénégal section Thiès
AVRIL et MAI	Semaine départementale de la jeunesse	CEDEPS Thiès	Compétition de théâtre
	Takussan philosophique	CCRTH	Organisé par le CCRTH en partenariat avec l'ACAPES
	Journée internationale du livre	CCRTH	Organisation conférence publique sur le thème : « Apprentissage de la lecture : quel rôle pour les parent »
	Journée internationale de la danse	CCRTH	Organisation par le CCRTH d'un atelier d'initiation aux techniques de danses traditionnelles et d'un plateau de danse traditionnelles et modernes
	Journées nationales du patrimoine	CCRTH	Organisation d'expositions de photos historiques de la région, atelier d'initiation aux jeux traditionnels, conférence, veillé culturelle, etc.
	6ième édition FEST'RAIL	Ville de Thiès	Organisation d'un panel sur le thème : théâtre, diversité culturelle et développement durable
JUIN et JUILLET	Fête internationale de la musique	CCRTH	Coïncidant avec le Ramadan, la fête de la musique était largement consacrée à la miséricorde et à la spiritualité ; une grande nuit consacrée aux chants et musiques religieuses des différentes confréries a clôturé la journée
	Tournée régionale du FOPICA (Fonds de Promotion de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle)	CCRTH	Dans le cadre de l'appel à projet 2016, le comité de gestion du FOPICA a initié des rencontres d'information et de sensibilisation dans les régions en vue d'une meilleure participation de ces dernières ; l'étape de Thiès a eu lieu le 22 juin 2016 dans les locaux du CCRTH.
	Sélection régionale jeux de la francophonie	CCRTH	Dans la perspective des 8èmes jeux de la francophonie prévus à Abidjan, le ministère de la culture a entamé les préparatifs du Sénégal à cet important événement culturel et sportif ; pour le compte de la région de Thiès, une phase de sélection d'artistes intervenants dans les différents secteurs de la culture a eu lieu au CCRTH
AOUT	Projet vacances fusions culture	CCRTH	Vacances fusions culture est un concept d'animation culturelle durant les vacances initié par le CCRTH ; il se veut être un cadre de communion et de partage entre différentes associations autour des domaines culturels.
	Préparatoires de la 1ère édition du festival culturel des Sérères Noon		Le collectif des Sérères NOON a lancé une série de projets de redynamisation organisationnelle des éléments constitutifs de la culture NOON.

Source : Centre Culturel Régional de Thiès